

DISCRIMINATION LÉGALE ET MULTICULTURALISME FAUTIF

Analyse présentée
dans le cadre du

Forum
sur la valorisation de la diversité
et la lutte contre la
discrimination

Sous la responsabilité du
Ministère de l'Immigration, de la Diversité
et de l'Inclusion (MIDI)

par

Me Martin Dion
Avocat, B.Sc., L.L.B.
Membre du Barreau du Québec

Octobre 2017

**IL N'Y A POINT DE PLUS CRUELLE TYRANNIE
QUE CELLE QUE L'ON EXERCE À L'OMBRE DES LOIS
ET AVEC LES COULEURS DE LA JUSTICE**

MONTESQUIEU

AVERTISSEMENT

Cette analyse, terminée le 18 octobre 2017, se voulait une réponse à la « *consultation sur la discrimination systémique et le racisme* », sous la responsabilité de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le même jour, le MIDI annonce qu'il met fin au mandat de la Commission mais que les 31 organismes qui devaient entendre les « *victimes* » à travers le Québec conservaient leur mandat. De son côté, la Commission précise, dans un communiqué du 20 octobre, qu'elle poursuivra « *l'analyse des impacts (...) sur les personnes racisées* » (sic) et ses « *travaux, amorcés bien antérieurement à la Consultation (...) afin d'étudier en profondeur ces sujets* ». De plus, elle démontre son biais idéologique et ses conclusions déjà arrêtées en écrivant qu'elle « *estime toutefois que la discrimination systémique et le racisme (...) demeurent présents au sein de la société québécoise* ». C'est donc sans surprise que, dans un autre communiqué du même jour, portant sur la Loi sur la neutralité religieuse de l'État (2017, c.19), elle décrète étourdiment que « *la mesure visant l'offre et la réception de services à visage découvert pourra contribuer à la discrimination systémique visant les femmes appartenant à un groupe minoritaire, déjà largement discriminées* ».

Compte tenu que le mandat du Forum concernant la discrimination est fondamentalement le même, que la Commission est enlisée dans ses ornières idéologiques, et que le MIDI invite à « *transmettre des mémoires sur les questions de la valorisation de la diversité et de la lutte contre la discrimination* », la présente analyse est donc transmise *in extenso*. De plus, elle est d'autant plus justifiée que le MIDI, comme la Commission, participe à la *racialisation* des rapports sociaux. En plus de la division communautariste, il alimente le racisme en encourageant le développement d'une « *conscience raciale* » chez ces « *racisés* » (sic) qui n'en avaient plus. Il est donc impératif de dénoncer ce travail de sape envers l'assimilation réciproque, soit une réelle intégration.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| CHAPITRE 1 – DES PARAMÈTRES À CLARIFIER | 6 |
| 1.1 – Les droits de l’Homme dévoyés | 6 |
| 1.2 – Une Commission qui erre et stigmatise..... | 14 |
| 1.3 – Un multiculturalisme qui divise..... | 22 |
| 1.4 – Une assimilation qui unit | 31 |
| 1.5 – Recommandations | 38 |
| CHAPITRE 2- FUSILLADE À QUÉBEC, LE MULTICULTURALISME FAUTIF | 40 |
| 2.1 – La rencontre | 40 |
| 2.2 – Ne pas tout accepter | 41 |
| 2.3 – L’ami musulman | 43 |
| 2.4 – L’attentat de Québec | 45 |
| 2.5 – La grande récupération accusatrice | 47 |
| 2.6 – Le défilé des coupables | 51 |
| 2.7 – Recommandations | 57 |

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 3 – MENSONGES ET DIVAGATIONS | 58 |
| 3.1 – Le mensonge de l’islamophobie | 58 |
| 3.2 – L’approche victimaire | 65 |
| 3.3 – Les divagations du progressisme | 71 |
| 3.4 – Le voile des entourloupes | 76 |
| 3.5 – La Commission Bouchard-Taylor | 80 |
| 3.6 – Recommandations | 83 |
| CONCLUSION (et bref retour sur les recommandations)..... | 85 |

INTRODUCTION

Comme l'affirmait **Albert Camus**, « *mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde* ». Alors soyons clair : le multiculturalisme (incluant l'interculturalisme) est une forme de racisme et de discrimination érigée en système. C'est le contraire d'une volonté d'intégration, car la séparation sur une base de cultures multiples ne fonde pas un « nous » inclusif, mais engendre plutôt division et fragmentation sociale. Alors, s'il y a racisme et discrimination systémique, c'est dans cet « *apartheid multiculturel* »¹ qui favorise l'exclusion. En d'autres mots, c'est une discrimination légalisée, à la fois systématique et systémique, qui constitue le socle sur lequel s'appuie la grande régression de ceux qui préfèrent la division et la stigmatisation plutôt que le vivre-ensemble et l'égalité réelle.²

Comme l'affirmait aussi **Jean Melkart**, « *il n'y a rien de plus courageux que la flamme d'une bougie. Même seule et minuscule, elle ose se dresser contre l'obscurité* ». C'était le but de la présente analyse, mais mes recherches ont démontrées qu'il y a de multiples bougies qui s'avèrent encore plus éclairantes que ma modeste contribution. Malgré le court délai imparti, j'en reproduis plusieurs extraits qui participent à une analyse objective et à la recherche de la vérité. Contribuer, d'une manière si modeste que ce soit, à l'harmonie sociale et à la conservation d'un peuple, c'est avoir l'opportunité de décrire certaines vérités. De plus, c'est quand le feu nous réchauffe qu'il faut l'entretenir, car il est vain de le regarder s'éteindre et souffler sur des cendres mortes. Il faut donc agir et agir c'est transmettre.

Les vertus de l'inclusion et de l'assimilation se révèlent lorsqu'un immigrant est un jour fier d'affirmer sa totale intégration à son peuple d'adoption. Il dira : « *Vous avez reçu une personne venue d'ailleurs en l'intégrant en toute égalité. En favorisant une entière assimilation, vous confirmez votre conception ouverte de l'unité et de l'identité nationale. C'est avec bonheur et humilité que je mesure les vertus d'une assimilation qui est une communion solennelle et complète avec mon peuple d'adoption* ». Hélas, la nouvelle religion de ces droits de l'Homme dévoyés – ce nouvel opium des bien-pensants – professe que ce n'est pas à l'immigrant de s'adapter au pays d'accueil, mais à celui-ci de s'adapter à l'immigrant. C'est l'énorme imposture de cette doxa actuelle qui cherche notamment à imposer un relativisme aveugle au mépris de la logique et du sens commun. On cantonne l'Autre dans ses origines (tu n'es pas de nous et tes valeurs sont différentes) et on lui martèle qu'il fait partie d'un groupe à part et...qu'il est une victime du système. C'est cette grande fourberie que les tenants du multiculturalisme essaient de faire passer pour de l'inclusion.

¹ Voir page 26.

² Voir section 1.3 de la présente analyse : « *Un multiculturalisme qui divise* », page 22.

CHAPITRE 1 – DES PARAMÈTRES À CLARIFIER

1.1 – Les droits de l’Homme dévoyés

[Un équilibre rompu entre libertés individuelles et collectives]

La vie démocratique connaît un marasme dont la désertion électorale et le discrédit des partis politiques ne sont que la pointe de l’iceberg. Le problème fondamental, c’est qu’on attaque la démocratie elle-même en voulant la mettre à l’abri des choix démocratiques et de la souveraineté populaire. Les libertés individuelles sont devenues des droits fondamentaux au mépris des libertés collectives. L’équilibre est rompu et c’est à travers des mécanismes qui échappent à la volonté populaire (notamment Charte des droits et interprétation judiciaire) qu’on constate le recul de l’idée d’action collective et l’individualisme triomphant.

[Des arcanes judiciaires qui l’emportent sur les Parlements]

Les tribunaux sont maîtres de dire ce qui est bon ou mauvais pour la société. Ce sont les arcanes judiciaires qui l’emportent sur les Parlements et qui, à l’occasion, réécrivent les lois. Le pacte civique que devrait soutenir le droit s’est volatilisé et c’est le moralo-juridisme qui décide isolément. En conséquence, on constate que l’éthique de responsabilité et la participation collective se sont effondrées pour laisser la place à des demandes individualistes qui ne sont plus des apports à la société mais des créances sur la société.

[Le nouveau dogme des droits de l’Homme]

Il y a souvent eu des idéologies politiques avec une prétention dogmatique de tout pouvoir englober et régler. Aujourd’hui, c’est la religion des droits de l’Homme – des droits dévoyés notamment par des Chartes de l’individualisme – qui en est la nouvelle mouture. Pourtant, on constate de plus en plus les dérapages et ce fait évident que le dévoiement des droits de l’Homme tourne à la confusion et ne permet plus de donner un sens à l’avenir et de conserver des lieux de civisme et de responsabilité.

[L’État est l’organisation politique du peuple]

Déjà, au milieu du siècle dernier, le juriste et doyen **Georges Vedel** rappelait que l’État n’est que « *l’organisation politique du peuple* ». ³ Affaiblir l’État, c’est donc affaiblir le peuple et, comme le souligne le professeur **Jean-Louis Harouel**, « *tout ce qui est gagné contre l’État d’un pays est*

³ George VEDEL, *Cours de droit constitutionnel*, Paris, Les cours de droit, 1952-1953, p. 411. Cité par Jean-Louis HAROUEL, *Les droits de l’Homme contre le peuple*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016, p. 12.

gagné contre le peuple dont cet État est le visage institutionnel ». Et ce dernier ajoute que la « *religion des droits de l'Homme, au nom du dogme de l'amour de l'autre jusqu'au mépris de soi, a gravement dénaturé notre droit au détriment des valeurs de durée nécessaire à l'inscription dans le très long terme des groupes humains* ». ⁴

S'il est toujours indispensable de protéger la personne et ses droits contre l'État, il est indispensable que l'État lui-même soit conforté. Il faut un équilibre en toutes choses. La leçon essentielle à retenir des dernières décennies – qui ont abouties à l'adoption des Chartes de l'individualisme au mépris des droits collectifs – est que précisément les droits fondamentaux de la personne ne peuvent être sauvegardés à long terme que si l'on conserve à l'État son rôle d'organisation du peuple et de garant des intérêts collectifs.

[Le respect des droits collectifs est un devoir de l'État]

Ainsi, si en principe la sécurité de l'État ne saurait être invoquée pour couvrir les atteintes aux droits de la personne, la religion des droits de l'Homme ne saurait non plus être invoquée pour couvrir les atteintes aux droits collectifs des peuples. C'est le toujours et nécessaire équilibre! Le respect des droits collectifs est un devoir de l'État et le devoir de protection solidaire de ces droits collectifs doit empêcher une réduction des droits au sens large aux seuls droits individuels. De plus, ce devoir de protection solidaire doit aussi prévaloir sur un détournement des droits de l'Homme à des fins politiques.

[Détournement des droits de l'Homme à des fins politiques (l'exemple canadien)]

Ce qui s'est d'ailleurs produit au Canada. En mai 1980, des discussions constitutionnelles sont relancées et le ministre de la Justice de l'époque, **Jean Chrétien**, un favori au service du nationalisme canadien, sillonne le pays en trois jours, ne faisant aucun arrêt dans sa patrie québécoise. À Québec, le gouvernement craint une érosion de ses pouvoirs en matière de protection de sa langue et de sa culture, ainsi qu'en matière de promotion de son identité. Le premier ministre canadien, **Pierre Elliott Trudeau** est, comme la majorité des nationalistes canadiens, opposé à la *Charte québécoise de la langue française* (une loi du domaine des droits collectifs) et cherche un moyen de la torpiller. Il utilisera l'arme des droits de l'Homme, soit l'adoption d'une *Charte des droits et libertés*, pour arriver à ses fins. Même si plusieurs au Canada sont opposés à l'idée de laisser les juges prendre des décisions à la place des élus, le but inavoué qui consiste à affaiblir la nation québécoise prendra au final le dessus grâce à l'ajout d'une clause dérogatoire. ⁵ Ce leurre, accepté par Trudeau pour amadouer les résistants et rallier les provinces anglophones, s'avèrera

⁴ Ibid., p.12 : Jean-Louis Harouel, agrégé de droit et professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (ParisII).

⁵ Notons aussi les propos de **Barry Strayer**, juge à la retraite de la Cour fédéral d'appel et, à l'époque, responsable de la rédaction de la charte au ministère fédéral de la Justice : « *C'était confus...et c'est pour cela que nous sommes arrivés avec l'article 1, qui laisse cet arbitrage aux tribunaux* ». « *CETTE CHARTE A ÉTÉ CONSTRUITE SUR DES GÉNÉRALITÉS, DES IMPRÉCISIONS PARCE QUE C'ÉTAIT LA SEULE FAÇON D'EN ARRIVER À UN CONSENSUS* ». Le Devoir, 11/04/2007, p. A4.

avec le temps inefficace pour protéger la population des interprétations parfois inacceptables des tribunaux. De plus, on n'associera plus la Charte qu'aux droits individuels et elle confirmera avoir été un détournement, à des fins politiques, des droits de l'Homme pour aller à l'encontre de la reconnaissance de droits collectifs, et prioritairement ceux de la nation québécoise (rappelons que ce qui est gagné contre l'État québécois est gagné contre le peuple québécois).⁶

Notons aussi qu'en 1971, pour contrer l'idée des deux peuples fondateurs et le biculturalisme, le même Trudeau fit adopter une *loi sur le multiculturalisme*. En 1982, il profita de l'adoption de la Charte des droits pour y inclure l'article 27 par lequel l'interprétation donnée à cette dernière « *doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens* ». Nous aurons l'occasion de revenir avec des citations et exemples qui démontrent les effets pervers d'un multiculturalisme qui contribue à accentuer la suprématie de l'individu sur la cohésion sociale. Ajoutons seulement qu'il divise la société et ne favorise pas l'inclusion mais l'auto-exclusion. En 2007, la journaliste **Hélène Buzzetti** écrivait ceci :

« Cette préséance donnée à l'individu a-t-elle conduit à l'éclatement de la société canadienne? Selon des chiffres de Statistique Canada tirés de son *Enquête sur la diversité ethnique* de 2002, le nombre d'enclaves ethniques est passé de 6 en 1981 (situées à Montréal, Toronto, et Vancouver) à 254 en 2001. Une enclave ethnique se définit comme une collectivité dont au moins 30% des habitants proviennent de la même ethnie, minoritaire au Canada ». ⁷

[Un modèle communautaire qui assaille les libertés fondamentales]

Sur le plan de l'Histoire, nos actions nous suivent et il faut payer pour ses fautes. Nous trouvons de nombreuses raisons de s'indigner dans le détournement des droits de l'Homme et dans les actions des tenants du multiculturalisme. Ce que le bon sens nous apprend, c'est que les sociétés qui laissent s'élargir progressivement le fossé entre ce qui est proclamé et ce qui est réalisé sont condamnées à mourir de leur aveuglement et de leur laisser-faire. Rappelons aussi qu'en soutenant le modèle communautaire, elles cautionnent les pressions qui s'exercent sur la liberté de l'individu et sur la liberté de conscience. À titre d'exemple, après la fusillade de Québec⁸, madame **Fathia Chandad**, présidente de l'*Association marocaine de Québec*, soulignait que ces pressions sont bien réelles chez les musulmans où des intégristes cherchent à s'imposer comme représentants :

« Je suis ici depuis 31 ans et j'ai découvert il y a trois, quatre ans un discours que je n'entendais pas dans les 27 années précédentes. (...) On voit des gens qui, à tout bout de champ, s'improvisent représentants de la communauté et disent des bêtises. On est

⁶ Voir notamment : Manon CORNELLIER, *Une naissance difficile*, Le Devoir, 7 avril 2007, p. A-1 et François-Xavier SIMARD, *Trudeau et la loi 101*, Le Devoir, 28 août 2007, p. A7.

⁷ Hélène BUZZETTI, *La Charte de l'exclusion?*, Le Devoir, 10/04/2007, p. A1.

⁸ Voir pages 45 et s.

horriifiés, parce qu'ils ne nous représentent pas. ».⁹

[Coloniser avec les lois démocratiques et dominer avec les lois coraniques]

C'est un signal d'alarme et notons que la nonchalance et l'aveuglement contribuent à faire le jeu des islamistes radicaux qui voient en plusieurs des ignares faciles à manipuler. Ils utilisent les règles du monde occidental pour mieux le combattre et rappelons ici les propos tenus, à Rome en 2002, par l'un des principaux dirigeants des Frères musulmans, le cheikh **Youssef al-Qaradawi** :

« Avec vos lois démocratiques, nous vous colonisons. Avec nos lois coraniques, nous vous dominerons. ».¹⁰

Dans un entretien, **Jean-Louis Harouel** précise qu'au nom des droits de l'Homme, un individu peut multiplier les revendications et les actions juridiques, en principe contre l'État de ce pays, mais en réalité contre le groupe humain du pays concerné.¹¹

« L'application de droits individuels jadis conçus pour protéger un peuple contre les excès d'autorité de ses gouvernants devient dangereuse pour ce peuple quand des membres d'autres peuples se déversent massivement sur son territoire. Ils utilisent le principe de non-discrimination qui fonde la religion des droits de l'homme pour faire prévaloir leurs mœurs et leurs valeurs au détriment de celles du pays d'accueil, travaillant ainsi à le défaire, à le transformer en un autre pays ».

(...)

« C'est au nom des droits de l'homme et sous leur protection que l'islam a travaillé assidûment à introduire en France et dans les autres pays européens la civilisation arabo-musulmane, ses mosquées et ses minarets, ses modes de vie, ses prescriptions et interdits alimentaires, ses comportements vestimentaires, voire ses règles juridiques en violation du droit français : mariage religieux sans mariage civil, polygamie, etc. À travers une foule de revendications identitaires orchestrées par eux, les milieux islamiques et notamment l'UOIF, proche des Frères musulmans, ont utilisé les droits de l'homme pour contraindre sur le sol français les populations originaires du nord de l'Afrique au respect de l'ordre musulman et pour imposer cet affichage civilisationnel conquérant malgré le rejet de l'opinion publique. Les droits de l'homme permettent à un groupe identitaire installé au sein d'une nation, étranger à elle par les origines et les sentiments, de la combattre de l'intérieur, cherchant à s'emparer de son sol, à se substituer à elle. »¹²

⁹ Le Devoir, 31/01/2017, p. A4.

¹⁰ Revue des deux mondes, mars 2016, p.58.

¹¹ C'est le cas dans l'affaire de la prestation de citoyenneté d'une femme avec un niqab. Voir page 52.

¹² Anne-Laure DEBAECKER, *Droits de l'homme, droits de l'autre*, Valeurs actuelles, 08/06/2007, p. 87.

[L'État de droit devenu un danger et Charte facteur d'injustice et d'affrontement]

À l'heure des Chartes de l'individualisme, c'est l'État de droit qui est devenu un danger car il n'est plus un rempart contre la barbarie, mais un instrument à son service. Déjà, en 1984, **Henri Brun**¹³ avait clairement exposé les dangers que représente la Charte canadienne des droits en tant que facteur d'injustice et source d'affrontements et de conflits :

« Une Charte omniprésente, parce qu'interprétée dans l'abstrait et l'absolu, entraînera l'usure des droits qu'elle est censée servir. Plus encore, elle sera source d'une injustice croissante au profit des plus forts, des plus puissants, des mieux organisés et des mieux nantis, au lieu d'assurer d'abord et avant tout, comme elle se doit, la protection des plus vulnérables. Bien loin d'engendrer une Société plus juste, plus sécuritaire et plus douce, c'est une société d'affrontements et de conflits qu'elle favorisera, une société fondée sur la réclamation maximale des droits et l'accomplissement minimal des devoirs ».¹⁴

[Prétention et angélisme dans l'interprétation du multiculturalisme]

Soulignons le côté prétentieux et l'angélisme des juges canadiens dans l'interprétation de la doctrine du multiculturalisme, que les islamistes ne manquent d'ailleurs pas d'exploiter dans leur « *djihad juridique* ». À titre d'exemple, cet extrait pathétique et grandiloquent d'un jugement de la Cour suprême du Canada¹⁵ :

« Dans un pays multiethnique et multiculturel comme le nôtre, qui souligne et fait connaître ses réalisations en matière de respect de la diversité culturelle et des droits de la personne, ainsi qu'en matière de promotion de la tolérance envers les minorités religieuses et culturelles – et qui constitue de bien des manières un exemple pour d'autres sociétés –, l'argument de l'intimé selon lequel le fait que de négligeables intérêts (...) devraient l'emporter sur l'exercice de la liberté de religion des appelants est inacceptable. De fait, la tolérance mutuelle constitue l'une des pierres d'assise de toute société démocratique. Vivre au sein d'une communauté qui s'efforce de maximiser l'étendue des droits de la personne requiert immanquablement l'ouverture aux droits d'autrui et la reconnaissance de ces droits. ».

Mais y aurait-il de l'espoir? Se pourrait-il que l'angélisme et la cécité volontaire puisse être entamés? Si la jurisprudence est encore ancrée dans l'individualisme, des fissures qui laissent filtrer

¹³ Avocat et professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.

¹⁴ Dans une étude destinée à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada ; *Les Tribunaux et la Charte*, Gouvernement du Canada, Éditeur officiel, 1984. (Source : L'Encyclopédie de l'Agora : agora.qc.ca.)

¹⁵ Syndicat Northcrest c. Amselem, [2004] 2 RCS 55 (l'affaire des souccahs juives).

la lumière apparaissent. Dans l'affaire *Bruker*¹⁶ la Cour suprême du Canada précisait que « *le fait d'invoquer la liberté de religion n'offre pas, en soi, l'immunité contre la nécessité d'apprécier le droit revendiqué en regard des valeurs ou du préjudice opposés* ». Dans un article sur le sujet, Me **Jean-Claude Hébert** ajoute :

« Après avoir souligné le relativisme de la liberté de conscience, de croyance, de religion et de culte, la juge **Rosalie Abella** rappela qu'une société démocratique ne peut exister que si l'ensemble des citoyens accepte le caractère obligatoire de certaines normes fondamentales. Dès lors, les croyants ne peuvent prétendre à un droit automatique d'être soustraits, en raison de leurs croyances, aux lois du pays ».¹⁷

De plus, soulignons ce passage sur le recours abusif à l'argumentaire religieux à des fins culturelles et identitaires :

« On peut craindre un recours abusif de l'argumentaire religieux à des fins culturelles et identitaires. Pour un, le professeur **J.-F. Gaudreault-Desbiens** critique la définition, absolutiste et naïve selon lui, du concept de liberté de religion prôné par la Cour suprême. À son avis, le droit ferait montre « *d'aveuglement volontaire envers la complexité du contexte social entourant le recours, souvent politique, à l'argument religieux* ». L'auteur appréhende une « *fondamentalisation de toute croyance ou pratique qu'un individu associe subjectivement et sincèrement à la religion, par le truchement de leur consécration à titre de libertés fondamentales* ».¹⁸

Enfin, sur cet espoir de renouveau dans l'interprétation parfois fantaisiste de la Cour suprême, notons les précisions de cette même Cour dans sa décision *Carter*¹⁹ sur l'aide médicale à mourir (elle écarte une de ses décisions antérieures et relativise le principe du *stare decisis*) :

« [44] La doctrine selon laquelle les tribunaux d'instance inférieure doivent suivre les décisions des juridictions supérieures est un principe fondamental de notre système juridique. Elle confère une certitude tout en permettant l'évolution ordonnée et progressive du droit. Cependant, le principe du *stare decisis* ne constitue pas un carcan qui condamne le droit à l'inertie. Les juridictions inférieures peuvent réexaminer les précédents de tribunaux supérieurs dans deux situations : (1) lorsqu'une nouvelle question juridique se pose ; et (2) lorsqu'une modification de la situation ou de la preuve « change radicalement la donne »... »

¹⁶ *Bruker c. Marcovitz*, [2007] 3 RCS 607.

¹⁷ Jean-Claude HÉBERT, *Les juges et la religion / Mise à plat de la liberté religieuse*, Le journal / Barreau du Québec, février 2008, p.10.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ *Carter c. Canada (procureur général)*, [2015] 1 RCS 331.

[La droite raison commande que les droits individuels s'ajustent au bien public]

Peut-être y a-t-il sur le long terme de l'espoir mais, comme chez un patient atteint de maladie grave, il y aura toujours un risque élevé de rechute. Le changement s'impose donc et il faut agir. Dans le présent contexte, il est clair que le droit engendre la crise et que la nation subit la crise. Le bien public est le bien de tous et il est la suprême règle à suivre. Les droits individuels doivent s'y ajuster car, comme le suggérait **Cicéron**, la droite raison nous montre que certains devoirs s'imposent et qu'ils sont nécessaires à la pérennité de la société.

[Citoyenneté et idée d'appartenance commune s'estompent]

Avec des droits de l'Homme dévoyés auxquels s'associe le multiculturalisme, c'est l'idée même de citoyenneté qui s'estompe. Comme le souligne **Rémy Libchaber**, c'est une idéologie qui constitue « *la première idéologie juridique qui ne se soucie pas de la société, de son homogénéité, de son délicat vivre ensemble* ». ²⁰ L'idée d'une appartenance commune fait place à une juxtaposition d'individus ne se définissant plus, selon la formule de **Hannah Arendt**, que par leur « *droit à avoir des droits* ». ²¹ De son côté, le philosophe du droit **Michel Villey**, observait, dès 1983, que les groupes de pressions ont « *pris l'habitude de calculer leurs droits sur la seule considération narcissique d'eux-mêmes et d'eux seuls* ». ²²

[Un pseudo-égalitarisme qui galvaude l'éthique de l'égalité]

Ainsi, faire de l'individu le centre de toutes choses et occulter les choix collectifs a pour conséquence la remise en cause de cette théorie du pouvoir absolu du droit positif. L'idée que la loi s'impose du fait même qu'elle est la loi est remise en question. Il y a à l'heure actuelle une inadéquation flagrante des réponses sur la base d'un pseudo-égalitarisme mystificateur qui est dans les faits un anti-égalitarisme. Si ce pseudo-égalitarisme porte les germes de sa propre érosion, c'est qu'il a justement galvaudé l'éthique de l'égalité. Voilà pourquoi un droit positif qui fait de l'individu le centre de toutes choses tombe dans le vide et, sujet aux caprices du moment et aux pressions de groupes divers, il se condamne. Toute société qui fait des droits de l'Homme son seul étalon de référence se condamne à l'impuissance collective. D'ailleurs, comme l'écrivait **Léo Straus** ²³, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'idéal d'une société est changeant et s'il n'y a pas d'étalon plus élevé que cet idéal, nous sommes incapables de prendre devant lui le recul nécessaire au jugement critique.

²⁰ Rémy LIBCHABER, *Circoncision, pluralisme et droits de l'homme*, Répertoire Dalloz, 2012, p. 2048. (Source : HAROUEL, op. cit. note 3, p. 136.)

²¹ Source : ibid note 20.

²² Michel VILLEY, *Le droit et les droits de l'homme*, Paris, PUF, 1983, p. 97. (Source : idem note 20, p. 90.)

²³ Léo STRAUS, *Droit naturel et Histoire*, Flammarion, 1986, p.14 et s.

[Ce qui est systémique : le multiculturalisme et l'absence d'équilibre entre les droits]

Ceci nous amène à formuler les recommandations qui suivent et demander à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (ci-après la « *Commission des droits de la personne* ») de les inclure dans son rapport final. Pour combattre le racisme et la discrimination systémique, il faut s'attaquer au système et ce dernier consiste, primo, en un multiculturalisme (ou interculturelisme) qui divise et favorise l'exclusion et, secundo, en l'absence d'équilibre entre droits individuels et collectifs, ce qui ne permet pas à la société d'accueil de prescrire ses valeurs et coutumes et dresse les citoyens les uns contre les autres.

[Une clause d'interprétation pour tenir compte des valeurs collectives]

En plus de la remise en cause du multiculturalisme (et de l'interculturelisme), il faut l'inclusion dans les Chartes des droits d'une CLAUSE D'INTERPRÉTATION ET D'APPLICATION qui engage le judiciaire à tenir compte des valeurs collectives fondamentales. Ceci dans le but, justement, de favoriser un équilibre nécessaire entre les droits individuels et collectifs et permettre à la société d'accueil de se conforter, de protéger ses valeurs et ses coutumes et de favoriser une réelle intégration. Sur la nécessité d'une telle clause, voici ce qu'écrit Me **Henri Brun** :

« Partant, il nous apparaît que l'introduction dans la Charte d'une clause d'interprétation et d'application des droits serait dans les circonstances tout sauf une inutilité. Il s'agirait en réalité d'inviter le judiciaire à tenir compte de certaines valeurs collectives fondamentales lorsqu'ils ont à arbitrer des conflits de droits... »

(...)

« Le but serait de contrebalancer quelque peu la primauté bien réelle que la Charte attribue aux libertés individuelles. La Charte canadienne des droits comporte une telle clause d'interprétation en ce qui a trait à l'égalité homme-femme (l'article 28). Sa présence n'a entraîné aucun effet déplorable. Elle a au contraire aidé à sauver la validité de dispositions du Code criminel portant sur la pornographie, bien que celles-ci portent atteinte à la liberté d'expression. Elle pourra peut-être un jour aider à justifier le refus d'exempter des personnes de l'application des dispositions du Code criminel prohibant la polygamie, ce que le seul critère de la « contrainte excessive », tel que compris jusqu'ici, aurait du mal à faire. »

(...)

« Il n'est pas sain que le droit, quel que soit son niveau, devienne à l'abri de tout ajustement à l'évolution de la société. Une Charte des droits n'est pas un paravent destiné à permettre au législateur élu d'éviter les débats de société en les refilant au judiciaire. »

(...)

« À moins, bien sûr, de désirer que la liberté individuelle l'emporte toujours (ou presque) sur toute valeur collective, la présence d'une telle disposition ne pourrait dans les circonstances que favoriser un meilleur équilibre. Et afin que cette recherche

d'équilibre ne se trouve pas entravée par la clause de multiculturalisme de la Charte canadienne, il faudrait aussi songer à enclencher le processus de modification de la Constitution du Canada, afin qu'il soit précisé que, dans les affaires émanant du Québec, les valeurs fondamentales de la société québécoise doivent être prises en compte dans l'interprétation et l'application des droits. »²⁴

(Nos soulignés)

Comme nous l'avons souligné, un changement s'impose car, en ces temps troublés, c'est le droit qui engendre la crise et c'est la nation qui subit la crise. Trop de contre-vérités sont utilisées pour ne pas les dénoncer. Elles attisent les antagonismes et nuisent à la convivialité. D'ailleurs, cette convivialité a besoin d'une information objective et du rejet des arguments fallacieux. Elle a aussi besoin d'une volonté d'assimilation (soit une réelle intégration) dans le respect de l'individualité de chacun. Le déséquilibre entre libertés collectives et individuelles ainsi que le multiculturalisme sont à contre-courant du réalisme et de la marche de l'Histoire. Ils conduisent à l'affrontement en dressant les uns contre les autres. En ce sens, ils s'opposent à l'œuvre d'intégration et constituent une négation du respect des droits de l'Homme.

1.2 – Une Commission qui erre et stigmatise

Compte tenu que le respect des droits collectifs est un devoir de l'État, que les droits de l'Homme et le multiculturalisme sont utilisés à des fins politiques, que le modèle communautaire est contraire à l'égalité et au vivre-ensemble, c'est à une ÉTHIQUE DE RESPONSABILITÉ que nous sommes conviés, soit celle d'agir dans l'intérêt et pour l'unité de la nation québécoise.

[Une consultation pour affaiblir et culpabiliser la nation québécoise]

Malheureusement, suite à l'annonce de la tenue, à l'automne 2017, d'une « *consultation sur le racisme et la discrimination systémique* », c'est un sentiment d'abandon qui est ressenti. Encore une fois, un serviteur du nationalisme canadien, ici le premier ministre **Philippe Couillard**, trouve un moyen pour affaiblir et culpabiliser la nation québécoise. L'idée pernicieuse consiste à faire passer le peuple québécois pour collectivement raciste (le terme systémique implique une responsabilité collective). Déjà, en 2006, un même gouvernement libéral, avec à sa tête un autre collaborateur assidu, **Jean Charest**, avait tenu une consultation sur le racisme et la discrimination au Québec. Nous sommes donc devant un *système* de dénigrement de la nation québécoise et ces consultations en sont devenues des armes *systémiques*. Comme l'écrit si justement **Denise Bombardier** :

Ce « sont des façons de dénigrer les francophones » et, avec de telles consultations, « on

²⁴ Henri BRUN, *Une charte des droits n'est pas un paravent*, Le Soleil, 20/10/2007, p.33.

laisse ainsi croire que les inquiétudes de la population sur la question identitaire ou l'intégration des immigrants sont les signes d'une intolérance nourrie par la culture québécoise elle-même ».²⁵

Évidemment, lorsqu'on est au service de la division, on comprend que la question de l'intégration n'est pas de savoir comment faire un peuple mais comment séparer le peuple. Il est donc légitime d'opposer un refus catégorique à cette duplicité qui consiste à célébrer les identités pour mieux réduire les francophones du Québec à une « *communauté canadienne française* » (soit cette partie du peuple canadien qui parle le français). Il est même impératif de remettre en cause le sens qu'on cherche à donner au civisme à la canadienne : lorsqu'on veut imposer un civisme dévoyé qui est en réalité une soumission au nationalisme des autres, il y a un devoir sacré de refus. De plus, lorsque le multiculturalisme est utilisé comme instrument de domination idéologique et de division à caractère raciste, ce devoir de dire non est simplement synonyme de respect des valeurs d'égalité et d'inclusion.

[Posture idéologique et dialectique dominants-dominés]

Mais pour diriger une telle consultation, il faut un organisme avec une posture idéologique et des méthodes qui ont toujours alimenté, sans discernement, *l'approche victimaire*²⁶. Il faut aussi que les consultations locales, sur le racisme et la discrimination systémique, soient sous-traitées à des organismes qui font aussi de la victimisation leur pain quotidien. Sur cette approche tendancieuse, **Anne-Marie Le Pourhiet** souligne avec à-propos :

« ...il y a, en effet, sur le sujet des discriminations, une forte base idéologique, cousine du marxisme, consistant à analyser systématiquement les rapports humains ou sociaux en dialectique dominants/dominés ou bourreaux/victimes, et qui tend à interdire au dominant d'intervenir dans les recherches que seuls les « martyrs » auraient vocation et compétence à mener ».²⁷

[Une Commission enlisée dans une posture idéologique notoire]

Passons sur les organismes retenus dont le manque d'objectivité est flagrant.²⁸ Sur la Commission des droits de la personne, notons qu'en 2012, elle démontrait que son orientation idéologique teinte

²⁵ Denise BOMBARDIER, *Le Québec édenté*, Journal de Montréal, 31/03/2017, p.31.

²⁶ Sur l'approche victimaire, voir section 3.2, page 65.

²⁷ Anne-Marie LE POURHIET, *Pour une analyse critique de la discrimination positive*, Le Débat, no 114, mars-avril 2001, p. 166-167. (Source : Mathieu BOCK-CÔTÉ, *Le multiculturalisme comme religion politique*, Les éditions du Cerf, 2016, p. 168.)

²⁸ Des organisations liés notamment aux Frères musulmans, qui défendent la sujétion de la femme et le port du niqab, et qui ont comme base de propagande que les musulmans sont « victimes » de discrimination sévère et que l'« islamophobie » est une « situation aiguë ». Voir notamment : Patrick BELLEROSE, *Trois OBNL controversés mèneront les consultations*, et Lise RAVARY, *Islamisme et racisme*, Journal de Québec, 22/09/2017, p. 16 et 21.

aveuglement ses commentaires. C'est avec des arguments fallacieux et poussifs qu'elle décrétait le projet de loi 78²⁹ non conforme à la Charte. Selon elle, il enfreignait les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association et toute tentative de justification était vouée à l'échec. Avec un argumentaire étoffé, Me **Jean-Claude Hébert** démontrait que le donneur de leçon méritait « *un carton rouge pour son embrouillamini* » :

« Pour affermir son analyse, la Commission multiplie les références à la jurisprudence de la Cour suprême et au droit international. Usant d'une ingénieuse parure conceptuelle – le paralogisme –, les signataires du document transposent au conflit étudiant l'habillage juridique relatif au piquetage dans un conflit de travail.

Cette adéquation postule erronément que les associations étudiantes auraient les mêmes droits que les syndicats accrédités. Même là, la Cour suprême a clairement statué que le piquetage qui contrevient au droit criminel ou qui est assorti d'un délit (intrusion, nuisance, ou intimidation) est interdit, peu importe l'endroit.

À propos du régime de déclaration préalable aux autorités policières incombant aux organisateurs d'une manifestation publique excédant 50 personnes (itinéraire et moment du rassemblement), la Commission y voit une atteinte aux libertés d'expression et de réunion pacifique dont la restriction serait impossible à justifier. L'argumentaire est poussif et peu convaincant.

(...)

Faisant allusion à la *Loi du Cadenas*, la Commission a théorisé de manière sentencieuse sur la non-conformité du projet de loi 78. Elle a campé son analyse dans une posture idéologique. »³⁰

[Une Commission des droits qui prône la censure]

Cette posture idéologique bien ancrée entraîne d'autres dérapages. Dans son rapport du 2 décembre 2014, la Commission des droits de la personne suggérait d'instituer une censure au Québec sur la parole ou les écrits de ceux qui critiquent « *les membres de groupe en raison de caractéristiques communes* ». C'est ainsi qu'on ouvre étourdiment la porte à des poursuites pour « *discours ou propos haineux, méprisants ou dégradants* » et, si vous avez l'audace de dévier de la bien-pensance et du politiquement correct, c'est par cette censure et cette limitation à la liberté d'expression qu'on vous fera taire.³¹

²⁹ Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent (L.Q. 2012, ch.12).

³⁰ Jean-Claude HÉBERT, *Carton rouge à la Commission des droits de la personne*, Le journal / Barreau du Québec, septembre 2012, p.8.

³¹ Antoine ROBITAILLE, *Blasphème, 2.0*, Le Devoir, éditorial, 13/01/2015.

[Des termes qui stigmatisent et un racisme caricatural]

Un autre dérapage, et non le moindre, est cette référence continuelle à la « *race* ». Au lieu d'utiliser des termes qui intègrent et favorisent l'unité, on utilise des termes qui séparent et qui stigmatisent : « *racisé* », « *personne racisée* », « *jeune racisé* », « *femme racisée* », « *minorité racisée* », « *discrimination ethnoraciale* », etc. Au-delà de son irrationalité (le racisme n'est pas de l'ordre de la raison), l'idée de repousser les individus dans leur « *race* » relève du mépris et de l'ignorance. En plus de stigmatiser, c'est faire des amalgames et exclure ceux qu'on a la prétention de vouloir inclure.

Comme le langage des « *progressistes* »³², celui de la Commission des droits de la personne est caractérisé par cet extraordinaire abus de langage qui, au lieu d'unir, pousse à la division et au repli. On alimente le débat avec des mots piégés qui repoussent tous les individus dans leurs particularismes et qui contribuent à les percevoir comme différents (mais toujours dans une perspective raciste).

[User du terme « *racisé* » alimente le racisme et légitime le langage xénophobe]

La notion de « *racisé* » est en soi dépourvue de toute signification et, en faire usage, est ni plus ni moins qu'alimenter le racisme. C'est aussi contribuer à un processus de réductionnisme où les « *racisés* » sont réduit à des catégories ou groupes secondaires et opaques. En plus d'être foncièrement mauvaise, cette façon de faire est aussi un scandale moral car, un de ses aspects inquiétants tient à la banalisation et à la légitimation du langage xénophobe. Voici ce qu'écrivait, en 1984, **Léon Poliakov**³³, sur l'inanité de ces références au racisme et à la distinction des divers groupes humains :

« Le terme de *racisme* a été imposé par la politique « raciale » du III-e Reich; il a donc acquis droit de cité au cours des années 1930. Le phénomène en soi peut être qualifié d'une forme aberrante de la xénophobie, en raison de l'invocation d'une pseudo-science qui, à y regarder de plus près, remonte au XVIII-e siècle. En effet, ni l'Antiquité ou le Moyen Age, ni les cultures autres que la culture occidentale, ne connaissaient la notion de « race humaine » qui, à la lumière de la génétique, est dépourvue de toute signification en soi : les distinctions entre les divers groupes humains sont fondamentalement culturelles. »³⁴

[Vision subjective, prémisses campées et accusation de déni]

Avec son rapport de 2011, intitulé « *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes*

³² Voir section 3.3 de la présente analyse : « *Les divagations du progressisme* ».

³³ À l'époque, directeur honoraire de recherche au C.N.R.S., Paris.

³⁴ Leon POLIAKOV, *Survols historiques*, Forum Conseil de l'Europe (dans un numéro sur racisme et xénophobie), 1/84, p. II.

racisés », la Commission des droits de la personne se mérite un autre « *carton rouge* » pour ne pas dire un sérieux rappel à l'ordre. Elle démontre qu'elle fait dans le racisme et que c'est l'idéologie qui contamine sa réflexion. Avec une vision subjective et des prémisses campées (racisme, discrimination, profilage et autres sont déclarés partout présent), on accuse de déni ceux qui ne sont pas d'accord. De plus, on généralise, on étire et on contorsionne à l'envie pour arriver aux conclusions recherchées. Enfin, en acceptant sans discernement tous les témoignages comme avérés, on alimente l'approche victimaire.

[Référer à la « *race sociale* » et repousser l'Autre dans ses particularismes]

Dès l'avant-propos, on parle des « *victimes* » et de « *la réalité du profilage racial et de la discrimination systémique au Québec* » et tout le reste n'est que justification pour appuyer ces dires. Dans l'introduction, on se campe dans la *race* et le *racisme* (ex: « *groupes racisés* ») en se justifiant avec cette idée d'une « *race sociale* » (la *race* socialement construite). Ainsi, même si la *race* (du point de vue biologique) n'a aucune valeur sur le plan scientifique, on s'évertue à repousser l'individu dans ses particularismes et à l'associer constamment à sa « *race* ». En stigmatisant, la Commission alimente donc les préjugés et, en répétant en boucle ses représentations stéréotypées, elle contribue à en faire une réalité aux yeux du public. La Commission devrait être conséquente et ne pas faire le contraire de ce qu'elle écrit :

« Mais qu'elle soit directe, indirecte ou systémique, la discrimination est en général alimentée par des stéréotypes et des préjugés, conscients ou non, qui, en l'espèce, disqualifient ou stigmatisent des individus en raison de leur couleur, de leur apparence ou de leur appartenance, réelle ou présumée, à un groupe ethnique. »

(...)

« ...En somme, non seulement ces représentations stéréotypées ont des effets négatifs sur les personnes racisées, mais à force d'être répétées en boucle, elles peuvent finir par devenir la réalité aux yeux du public. »³⁵

[Les notions « *racisé* » et « *racialisé* » cautionnent une croyance erronée et alimentent le racisme]

En toute logique, comme les différences biologiques n'ont aucun fondement, on ne devrait pas se rabattre sur de supposées différences raciales d'origine culturel ou social, pour justifier les références à la « *race* ». En d'autres mots, comme il n'y a pas de théorie scientifique à l'appui de l'utilisation des notions de « *racisé* » ou de « *racialisé* », cette utilisation devrait être abandonnée car elle cautionne et contribue au maintien de croyances erronées et, en définitive, elle alimente le racisme. Dire qu'on prétend les utiliser « *pour refléter les effets du racisme sur les groupes ou les*

³⁵ Pages 14 et 16 du rapport intitulé « *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés* ». Et tout en associant maladroitement le terme « *racisé* » à des personnes et en indiquant privilégier cet usage (ex: « *groupe racisé* »), elle a l'outrecuidance d'ajouter que « *la notion de « race » renvoie à une catégorie essentialisante et stigmatisante assignée par le groupe majoritaire aux minorités issues de sociétés anciennement colonisées ou marquées par l'esclavage* » (note 4 de la page 9).

individus », c'est une approche erronée qui œuvre plutôt à la « *racialisation* », soit ce processus par lequel on contribue à la classification des gens en races et on fait en sorte que ces races indiquent des différences significatives entre les gens. Voici les définitions qu'on peut lire à ce sujet dans un mémoire du **Barreau du Québec** de 2010 :

« Personnes ou groupes racialisés

L'expression « racialisé » est utilisée pour refléter les effets du racisme sur les groupes et les individus. Par personne racialisée, on réfère aux « personnes dont le vécu social peut être forgé par leur présumée appartenance à une race. Ce terme invoque leur vulnérabilité aux différences de traitement ou de la négation de leurs droits ou privilèges par des individus et des institutions qui pensent que les différences de race justifient les différences de traitement et de condition. »

« Racialisation

La racialisation est le processus par lequel une société construit théoriquement les races comme réelles, différentes et inégales de façons qui ont un effet sur la vie économique, politique et sociale. Elle comprend la sélection de certaines caractéristiques humaines comme marques significatives de différences d'ordre racial; la classification des gens en races sur la base des variations de ces caractéristiques; l'attribution de traits de personnalité, de comportements et de particularités sociales aux gens classés comme membres de certaines races; une façon d'agir comme si la race indiquait des différences socialement significatives entre les gens. »³⁶

Le **Barreau du Québec** n'est pas exempt de reproches car, dans un mémoire de 2006, après s'être questionné sur la pertinence de référer au terme ou concept de « *race* », il choisit la stigmatisation en y référant (« *personne ou groupe racialisé*») sous prétexte, notamment, « *de cibler spécifiquement les personnes et groupes* » et du fait « *que la race est un marqueur qui est imposé par le regard de l'autre* ». Mais avec ces termes, il utilise justement des marqueurs qui réfèrent directement à la race et qui légitiment la stigmatisation. De plus, il contribue à la « *racialisation* » en repoussant des personnes ou groupes dans les préjugés liés à leurs caractéristiques propres (notamment leurs particularismes). Voici ce que le Barreau écrit et il devrait se souvenir de la définition du racisme qu'il cite car les termes choisis participent à cette « *fonction de division entre les citoyens d'origines diverses* » :

Page 13 :

« Le Barreau du Québec estime que le choix des termes « groupe racisé » ou « groupe racialisé » a l'avantage de référer également aux préjugés à la base du racisme et de cibler spécifiquement les personnes et groupes qui en sont victimes. La notion de groupe « racialisé » est plus à même de cerner la réalité vécue par les personnes

³⁶ BARREAU DU QUÉBEC, *Mémoire en réponse à la consultation sur le profilage racial de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, juin 2010, p. 8 et réfère à diverses sources.

victimes de racisme ou de préjugés raciaux en ce que la race est un marqueur qui est imposé par le regard de l'autre. »

Page 12 :

« Le racisme peut également se définir à partir de ses fonctions : « *Le racisme a d'abord une fonction de légitimation par stigmatisation. Le groupe exploité, conquis, dominé, ciblé, est catégorisé, traité comme inférieur et assigné à une position sociale subordonnée. (...)...le racisme a une fonction de division entre les citoyens d'origines diverses et retarde, voire affaiblit, la mobilisation et l'organisation syndicale, politique, etc.* [citation d'une définition de Micheline Labelle]. »³⁷

[Langage perverti, concepts détournés et mots qui n'ont plus leur sens normal]

Nous sommes témoin d'une utilisation machiavélique du langage telle que **Georges Orwell** l'a décrite dans son livre « *1984* ». On utilise un langage perverti et des concepts détournés qui reflètent, dans le cadre néfaste des droits de l'Homme dévoyés et du multiculturalisme, le repli individualiste et des aspirations à la division. Ils appartiennent à ce qu'Orwell appelait le « *vocabulaire B* », soit des « *mots délibérément construits à des fins politiques* » et qui ne sont « *pas idéologiquement neutres* ». Ce détournement de langage dessert la cohésion sociale et le vivre-ensemble en repoussant chacun dans ses différences et son groupe d'appartenance. Nous pouvons mesurer l'énorme fossé qui sépare la réalité du discours et ceci nous ramène à Orwell et à ces mots qui n'ont plus leur sens normal : l'exclusion c'est de l'inclusion ; séparer c'est intégrer ; cantonner dans la « *race* » n'est plus du racisme ; la division c'est l'unité ; le multiculturalisme est culture commune ; l'assimilation réciproque c'est le rejet ; l'inégalité c'est l'égalité. Et évidemment, l'ignorance c'est le savoir et tous ces mensonges sont vérités.

[Pas de confiance ailleurs que dans son groupe, incompréhension mutuelle et approche comptable]

Cette façon de « *raciser* » et de repousser les individus dans leur « *race* », se reflète dans le peu d'égard d'une Commission envers l'intégration et l'égalité réelle. Elle fait sienne l'idée qu'il ne peut y avoir d'estime et de confiance entre les individus ailleurs que dans leur propre groupe d'appartenance. Ainsi, on ne peut se comprendre qu'entre membres et le seul modèle humain possible pour les jeunes doit être issu de ce groupe. Bel exemple de l'échec d'un multiculturalisme qui cloisonne et qui se matérialise par une incompréhension mutuelle. Et pour remédier à la situation, on ne trouve rien de mieux que *l'approche comptable* où il faut, à chaque endroit, des représentants de son propre « *groupe racisé* » (sic) avec une exacte proportion de sa représentation dans la société. Deux exemples de son rapport cité précédemment³⁸ :

³⁷ BARREAU DU QUÉBEC, *Mémoire sur le document de consultation « Pour la pleine participation des québécoises et des québécois des communautés culturelles – Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, p. 12 et 13.

³⁸ Idem, note 35.

- **Médias** : La Commission cautionne l'idée qu'il y faut plus de membres des minorités sur la base de ce vil argument à l'effet qu'un membre de la société d'accueil ne peut être un modèle. C'est « *préjudiciable aux jeunes des minorités ethniques et racisés (sic) dans la mesure où cela les prive de modèles positifs auxquels ils peuvent fièrement s'identifier* » (page 16). Autrement dit, les membres de la société d'accueil sont des modèles négatifs auxquels ces jeunes ne peuvent s'identifier. Et on a la prétention de travailler pour le vivre-ensemble!

- **Institutions diverses** (forces policières, écoles, et centres jeunesse) : Ici aussi, les membres de la société d'accueil font obstacle et la Commission rappelle « *l'importance, pour les jeunes des minorités, de pouvoir se reconnaître dans le personnel de ces établissements afin de pouvoir développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise* » (page 20). Si un jeune ne peut se reconnaître que dans une personne de son groupe, quel « *sentiment d'appartenance à la société québécoise* » peut-on sérieusement développer? Ceci prouve plutôt l'échec d'un multiculturalisme (ou interculturalisme) qui sépare et la nécessité d'une *assimilation réciproque*.³⁹

[La réussite du vivre-ensemble est liée aux conditions de la mise en contact des individus]

En encourageant, dans un même pays, des différences qu'on devrait apprécier entre pays, cette caricature d'égalité a pour conséquence de favoriser le rejet et la fermeture. La Commission des droits de la personne doit se rappeler que la réussite du vivre-ensemble est étroitement liée aux conditions de la mise en contact des individus. Voilà pourquoi, il ne faut pas pousser les immigrants (ou enfants d'immigrants) à privilégier leur appartenance à la culture du pays d'origine par rapport à leur appartenance à la culture du pays d'accueil. Agir ainsi, c'est alimenter la division et la fracture sociale. De plus, si on refuse à l'immigrant l'assimilation des codes sociaux, on lui refuse aussi toute participation à l'élaboration de ces derniers.

Notons que, pour un immigrant, il est normal qu'il y ait un attachement à l'endroit où il a grandi. Plus il y est resté longtemps, plus son influence est grande et plus le transfert des préférences prend du temps. Mais encore faut-il lui offrir les conditions de ce transfert et ne pas le cantonner dans ses origines. Il faut une réelle intégration qui consiste à lui permettre une assimilation de tout ce qui caractérise sa nouvelle société d'accueil. C'est un contact permanent avec les nationaux qui permet aux nouveaux venus d'en adopter les codes et c'est un tel contact qui permet aux nationaux de les inclure. Ne pas permettre une telle assimilation réciproque, c'est alimenter ce sentiment de « *différence* » qui incite la Commission à se fourvoyer en appuyant cette idée saugrenue qu'un membre de la société d'accueil ne peut être un modèle positif.

Le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) n'est pas en reste en

³⁹ Sur la nécessaire assimilation, voir section 1.4 de la présente analyse : « *Une assimilation qui unit* ».

écrivait erronément que « *l'intégration se veut avant tout un moment transitoire qui commande un haut degré d'apprentissage et d'adaptation* ». Au contraire, une véritable INTÉGRATION (« *opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité* » et réfère à « *assimilation, fusion et insertion* »⁴⁰) n'est pas TRANSITOIRE (« *qui passe, ne dure pas* ») mais une PERMANENCE (« *caractère de ce qui est durable* »). Et contrairement à ce que le ministère laisse entendre, il n'y a pas de distinction à faire entre intégrer et inclure. INTÉGRER, « *c'est faire entrer dans un ensemble en tant que partie intégrante* » et réfère à l'« *assimilation* », tandis que INCLURE, c'est « *mettre (qqch.) dans* » et réfère à « *insérer* ». Cette approche qui se refuse à envisager une véritable intégration ou inclusion – soit fusion, insertion ou assimilation – est symptomatique de la dérive interculturelle (ou multiculturelle) qui rejette l'égalité réelle et un véritable vivre-ensemble. Le ministère est invité à corriger cette approche de division car il ne peut y avoir « *une conception plurielle de l'identité québécoise* ». L'identité est synonyme de cohésion, d'une culture et de valeurs communes, d'histoire et d'ambitions partagées, et c'est ce qu'il faut si on veut que la société soit réellement « *façonnée par les multiples apports de la diversité* ». ⁴¹

1.3 – Un multiculturalisme qui divise

[Multiculturalisme et interculturelisme sont des synonymes]

Tirons ici une chose au clair : il n'y a aucune différence entre interculturelisme et multiculturalisme. C'est bonnet blanc et blanc bonnet. On joue sur les mots mais on reste dans le même aveuglement et la même stratégie politique. Que ce soit sur fond francophone ou anglophone, c'est la même division multiculturelle, la même défense des particularismes et le même repli communautariste à la clé. Chacun est le contraire d'une volonté d'intégration des personnes immigrantes car il repose sur la même utopie d'une société sans culture commune. La séparation sur une base de cultures multiples ne fonde pas un « *nous* » inclusif mais engendre plutôt désincarnation progressive, fragmentation sociale et auto-ségrégation. C'est le but recherché par les nationalistes canadiens et leurs favoris : un projet basé sur l'exclusion qui sert à diviser ; et diviser a comme corollaire affaiblir ; et affaiblir permet notamment de placer le Québec dans une situation où son autonomie politique lui échappe. Pour le Québec, que ce soit interculturelisme ou multiculturalisme, on vise donc :

- l'affaiblissement de son socle identitaire ;
- l'imposition à son peuple l'idée qu'il n'est pas en mesure d'intégrer les immigrants ;

⁴⁰ Les définitions proviennent des dictionnaires Petit Robert et Robert version électronique.

⁴¹ Les citations du ministère proviennent du document intitulé « *Fondements de la société québécoise* ». Site internet et adresse suivante : www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/valeurs-fondements/index.html?vi=1

- et l'imposition aux immigrants l'idée qu'ils n'ont pas à intégrer la nation québécoise.

[Nier la nation québécoise]

Une autre finalité de la division multiculturelle consiste à nier cette nation québécoise en la confinant à un statut ethnique et en faire une simple minorité au sein du Canada, soit cette « *communauté canadienne française* » qui parle le français (voir page 15). Alors, vous comprenez que faire le procès du multiculturalisme, c'est aussi, sans toujours le nommer, faire celui de son jumeau l'interculturalisme.

[Un lien avec l'ailleurs qui aliène et oppresse]

Tirons aussi une autre chose au clair : nous avons affaire ici à une forme de racisme qui empêche de vivre libre dans son pays d'adoption en faisant du lien avec l'ailleurs une chaîne qui aliène et oppresse. C'est un racisme sous couvert de bons sentiments qui consiste notamment à rejeter les signes d'asservissement pour les siens mais les défendre pour « *les Autres* » car conforme à l'identité culturelle qu'on leur prête. C'est une discrimination à l'envers, un « *apartheid multiculturel* » (voir page 26), qui ne favorise pas l'inclusion mais l'exclusion et qui est le contraire de l'universalisme des Lumières. En d'autres mots, c'est une discrimination légalisée, à la fois systématique et systémique, qui constitue le socle sur lequel s'appuie la grande régression de ceux qui, en vérité, préfèrent la division et la stigmatisation plutôt que le vivre-ensemble et l'égalité réelle.

[Juxtaposition de communautés et dislocation sociale]

C'est aussi l'étonnant résultat de la logique communautaire d'un multiculturalisme qui est une juxtaposition des communautés et qui débouche fatalement sur la dislocation sociale et la fragmentation de la société. Comme l'écrit **Jacques Julliard** – pour la France mais concerne aussi le Québec et le Canada – :

« Communautarisme ou intégration, voilà la véritable alternative. Se fonder sur l'universel qui réside au fond de tous les êtres humains plutôt que sur le particularisme qui les divise, c'est la leçon commune au christianisme, aux Lumières, à la Révolution, à la République, au socialisme humaniste. Nous ne voulons pas d'une France en peau de léopard, constituée de communautés aux parois étanches ; ce serait la fin de la liberté des individus et le début de la guerre civile ». ⁴²

⁴² Marianne, 23/03/2017, p.6.

[Un pays sans culture commune]

En 1990, **Philippe Constantineau**, professeur de philosophie au *Collège militaire de Saint-Jean*, écrivait que le multiculturalisme est une orientation qui sape le Canada en niant le Québec. Ce multiculturalisme n'avait de sens que s'il signifiait d'abord la reconnaissance des cultures authentiquement canadiennes (celles d'expression française et anglaise et les 55 autochtones) et s'il contenait une distinction très nette entre culture et origine ethnique « *car confondre les deux, c'est entretenir une conception ethnocentrique, pratiquement raciste, de la culture* ». De fait, c'est une chose de reconnaître que le Canada est riche d'une diversité ethnique et une autre qu'il est riche d'une diversité culturelle équivalente et qu'il doit œuvrer à la promotion de cette dernière car « *comprendre ainsi le multiculturalisme, n'est-ce pas entretenir une conception ethnocentrique de la culture, confinant au racisme?* ». Nous savons que le multiculturalisme a été adopté pour combattre la culture québécoise – et à travers elle la nation québécoise – mais il fait aussi du Canada un pays sans aucune culture qui lui soit propre. « *Or, un pays sans culture ne pourra jamais être qu'un pays composé de groupes de pression et d'individus sans attaches* ». Ainsi, cette forme d'ethnocentrisme culturel confinant au racisme qui définit le multiculturalisme « *revient à inciter les canadiens, surtout les néo-canadiens, à demeurer dans leurs ghettos culturels respectifs, ce qui ne peut engendrer, à terme, que méfiance réciproque, racisme et violence, surtout s'il n'y a pas de culture commune reconnue qui puisse intégrer tous les membres de la société* ». ⁴³

[Un multiculturalisme qui est une forme de racisme]

Selon **Guylain Chevrier**, docteur en histoire et membre de la mission laïcité du *Haut Conseil de l'Intégration* en France (2010-2013), l'échec du multiculturalisme se révèle dans la ghettoïisation qu'il engendre et dans l'impossibilité « *de parvenir à faire dans ces conditions, d'une population aux origines différentes, des nationaux qui se reconnaissent dans un même peuple* ». Précisons que contrairement à l'assimilation, qui intègre et empêche les particularismes de prospérer en prenant le contre-pied de la société d'accueil, la division multiculturelle relègue l'appartenance commune à la dernière place et « *des communautés séparées selon l'origine, la couleur ou la religion, produisent des sociétés absentes de mélange, qui ne partagent pas les mêmes valeurs, avec des individus se fermant aux autres* ». Le multiculturalisme est donc une forme de racisme qui cautionne justement l'approche des intégristes qui refusent le mélange au-delà de la communauté de croyance et qui poussent à la ghettoïisation.

[Un repli multiculturel qui alimente la radicalisation]

Suivant les propos de monsieur Chevrier, « *la pression du groupe pouvant jouer à fond dans ce sens et, par effet d'enfermement, encourager la surenchère dans ce domaine, dont la promotion des signes religieux ostensibles qui permettent de se faire reconnaître au sein du groupe territorial*

⁴³ Philippe CONSTANTINEAU, *Le multiculturalisme du malentendu / Une orientation qui sape le Canada en niant le Québec*, Le Devoir, 13/07/1990.

comme bon musulman. Un contexte d'enfermement on ne peut plus favorable, à ce que certains puissent se fondre pour répandre leur endoctrinement ». Contrairement aux chimères véhiculées par ses défenseurs aveugles, le repli multiculturel alimente donc la radicalisation et monsieur Chevrier précise à ce sujet que « *contrecarrer la radicalisation, passe moins par une prise en compte des différences et leur valorisation, que par un retour à l'appropriation d'un corpus républicain de valeurs et de normes* ». En d'autres mots, « *résister à la radicalisation implique de redonner du sens à ce que l'on met en commun pour faire société, condition pour retrouver la confiance dans les valeurs communes, préalable à la restauration de la cohésion sociale* ». ⁴⁴

[Constats d'échec dans d'autres pays]

Les faits démontrent que les intégristes de l'islam rechignent à s'intégrer à la communauté nationale du pays d'accueil et plus largement au modèle occidental. Ils estiment que la loi coranique, la charia, est plus importante que la loi du pays et, comme nous l'avons vu, ils utilisent les droits de l'Homme et le multiculturalisme pour faire progresser leur propre vision réductrice (soulignons que le voile, la viande halal, le jeûne du ramadan et autres manifestations diverses sont des marqueurs d'appartenance et c'est pourquoi ils en revendiquent l'expression dans l'espace public). Toute personne de bonne foi peut constater cet autre dérapage dans l'interprétation des droits de l'Homme (qui s'appliquent normalement à des individus et non à des groupes ou communautés) et peut constater les preuves de l'échec du multiculturalisme. Toutefois, dans les prochains paragraphes, soulignons les constats d'échec dans deux autres pays car l'Histoire a montré qu'on abuse facilement de l'idéologie et du mensonge et rarement de l'analyse objective et de la vérité. Au Canada, le multiculturalisme est justement une imposture intellectuelle qui repose sur le mensonge et son meilleur antidote, c'est encore la vérité qui repose, elle, sur une analyse objective des faits.

[Royaume Uni]

Au Royaume-Uni, les attentats du 7 juillet 2005 ont marqué les esprits et le premier ministre de l'époque, **Tony Blair**, « *parle de plus en plus d'assimilation et de moins en moins de multiculturalisme, priant les immigrants de participer à l'unité du pays* ». ⁴⁵ Le 4 août 2005, **Boris Johnson**, l'actuel ministre des affaires étrangères, écrit dans *The Daily Telegraph* que la Grande-Bretagne est confrontée à un défi majeur, celui de parvenir à ce que le multiculturalisme unifie la société, plutôt que de la diviser. Il propose une recette pour inculquer « *le sens du rêve britannique, de l'idée britannique* » :

« Nous devrions enseigner l'anglais et nous devrions enseigner en anglais. Nous devrions enseigner l'histoire britannique. Nous devrions réfléchir à nouveau au sujet du jilbab (longue robe) et (...) interdire aux imams de faire des sermons dans une autre

⁴⁴ LE FIGARO, *Communautarisme, radicalisation, djihadisme : l'effroyable escalade*, lefigaro.fr, 24/03/2016.

⁴⁵ Courrierinternational.com, 01/02/2007.

langue que l'anglais ; car si nous voulons créer une société au sein de laquelle tout le monde se sent inclus, et dans laquelle chacun partage la même histoire nationale, nous ne pouvons pas laisser se perpétuer l'**apartheid multiculturel** ».⁴⁶

Alors qu'il venait d'être élu premier ministre du Royaume-Uni, **David Cameron**, explique, le 5 février 2011 à la conférence de Munich sur la sécurité, que ce n'étaient ni les inégalités, ni la pauvreté, ni les injustices qui nourrissaient l'islamisme radical mais bien « *l'affaiblissement de notre identité collective* » et « *avec la doctrine du multiculturalisme d'État, nous avons encouragé les différentes cultures à vivre des vies séparées, séparées les unes des autres et coupées de celle de la majorité. Nous avons même toléré que celles-ci se comportent à l'inverse de nos valeurs* ». Il ajoute qu'il est temps de « *tourner la page des politiques qui ont échouées* ».⁴⁷ Monsieur Cameron récidive le 18 janvier 2016 en exprimant le souhait que la société britannique sorte de la « *tolérance passive qui nous empêche de dire des vérités difficiles* » et qu'elle soit « *plus claire sur ce qu'elle attend de ceux qui viennent vivre ici* ». Se référant aux femmes de confession musulmane, il dit que « *si vous n'arrivez pas à vous intégrer, vous pouvez avoir du mal à comprendre votre identité* » et celles qui ne maîtrisent pas l'anglais pourraient être expulsées. Il justifie cette menace par la lutte contre la ségrégation sexuelle et, après avoir souligné que de nombreuses musulmanes dressent elles-mêmes un « *tableau alarmant d'une ségrégation sexuelle, d'une discrimination et d'un isolement social forcés* », il dénonce « *la minorité d'hommes qui perpétuent ces comportements rétrogrades et exercent un contrôle préjudiciable sur leurs épouses, leurs sœurs et leurs filles* ».⁴⁸

Enfin, soulignons les propos du britannique **Trevor Philips**, ancien chef de la commission pour l'Égalité au Royaume-Uni :

« L'intégration des musulmans britanniques est probablement la tâche la plus difficile à laquelle nous devons faire face. Cela requiert l'abandon du robinet d'eau tiède du multiculturalisme, encore adulé par certains, et l'adoption d'une approche beaucoup plus musclée de l'intégration ».⁴⁹

[Allemagne]

En Allemagne, le verdict en 2010 de la chancelière, **Angela Merkel**, est sans appel : « *Le multiculturalisme a échoué, totalement échoué* » ; et elle décrit avec ironie la division qu'il engendre ainsi que l'angélisme et l'aveuglement de ses supporteurs : « *Nous vivons maintenant*

⁴⁶ COURRIER INTERNATIONAL, *Royaume-Uni – Pour ou contre le multiculturalisme?*, courrierinternational.com, 04/08/2005. Et Boris JOHNSON, *The British dream : we must all speak the same language*, www.telegraph.co.uk, 04/08/2005.

⁴⁷ François D'ORCIVAL, *Après Palmyre, reconquérir Molenbeek*, Valeurs actuelles, 31/03/2016. Et Le Devoir, 07/02/2011.

⁴⁸ AGENCE FRANCE PRESSE, *GB : les musulmanes doivent apprendre l'anglais ou s'attendre à être expulsées*, lapresse.ca, 18/01/2016.

⁴⁹ LE POINT, *Les musulmans anglais, une « nation dans la nation »?*, lepoint.fr, 11/04/2016.

côte à côte et nous nous en réjouissons ». De plus, elle précise que l'Allemagne est en droit « d'avoir des exigences » envers les immigrants, dont celui de maîtriser la langue allemande.⁵⁰

En 2010, Recep T. Erdogan, alors premier ministre de Turquie, appelle à la création de lycées turcs en Allemagne. Accusé de vouloir entraver l'intégration des immigrés turcs, madame Merkel réplique : « *Nous voulons que les gens qui vivent depuis de nombreuses générations chez nous s'intègrent à ce pays. Cela signifie évidemment que la langue allemande soit apprise et que les lois allemandes soient respectées* ». Notons que les jeunes de 3^{ième} et 4^{ième} génération sont encore confrontés à l'échec scolaire et à des problèmes d'identité culturelle et, en 2010, sur les ondes de *Radio Nordwest*, un ancien juge pour mineurs, **Hans-Gerb Fisher**, déclarait :

« 71% des délits mineurs sont le fait d'immigrés. Personne jusqu'à présent ne voulait en parler, par peur de passer pour un xénophobe. Nous avons ainsi laissé s'installer une société parallèle qui nous cause d'immenses problèmes ».⁵¹

En 2016, **Alice Schwarzer**, fondatrice et rédactrice en chef du magazine allemand *Emma*, dénonce le politiquement correct qui a contribué, selon cette figure historique du féminisme, à la montée des extrémismes. Suite aux agressions sexuelles de Cologne, elle réclame un débat sur les femmes face à l'islamisme et elle précise que « *dans les années 60-70, parmi les féministes se disant «de gauche», la lutte des classes avait priorité absolue sur la lutte des sexes. Aujourd'hui, pour les mêmes et pour leurs héritières, c'est l'antiracisme qui a priorité sur l'antisexisme* ». Elle ajoute que le relativisme culturel qui sévit en Allemagne « *débouche sur une sorte d'amour «pavlovien de l'étranger», qui n'est en réalité que l'autre face de la haine de l'étranger. En tout cas, «l'autre» reste toujours «l'autre» et fait l'objet d'un deux poids deux mesures. Voilà comment on a laissé se développer au sein même de certaines villes allemandes des sortes de sociétés parallèles où l'on légitime l'oppression de filles et de femmes, puisque tout cela relève «d'une autre culture» que nous devons respecter. Quel recul!* » Enfin, « *face aux menaces que représente l'islamisme, ce fascisme du XXIe siècle* », elle dit que les femmes ne doivent pas perdre leurs droits et « *cela va de soi, les femmes musulmanes doivent avoir les mêmes droits que les autres!* ».⁵²

Plusieurs autres pays remettent en cause les dérives du multiculturalisme. Deux brefs exemples :

1. En **Australie**, le quotidien *The Daily Telegraph* estime en 2007 que le multiculturalisme est en train de transformer l'Australie en « *une tyrannie de la tolérance* » et le premier ministre de l'époque, **John Howard**, ajoute que le pays a besoin de renforcer son unité et tous les australiens doivent en outre reconnaître « *la valeur du système démocratique, l'État*

⁵⁰ La Presse, 20/10/2010 et lefigaro.fr.

⁵¹ LES MANANTS DU ROI, *Quand les « politiques » ignorent les réalités...*, lesmanantsduroi.com, 07/09/2010.

⁵² Anne ROSENCHER, *Alice Schwarzer : « Aujourd'hui l'antiracisme prime sur l'antisexisme »*, marianne.net, 31/03/2016 et Marianne, 07/04/2016.

de droit, la liberté de la presse, l'égalité des sexes et l'histoire australienne ». ⁵³

2. Pour la **France**, évoquée à quelques reprises, soulignons seulement la déclaration, en février 2011, du président **Nicolas Sarkozy** à l'effet que le multiculturalisme est « *un échec* » et qu'« *on s'est trop préoccupé de l'identité de celui qui arrivait et pas assez de l'identité du pays qui accueillait* ». ⁵⁴

[Retour sur le Canada]

[Profilage et principe de réalité]

Retour maintenant au Canada. Dans un article de juillet 2006, Me **Jean-C. Hébert** décrit l'aveuglement et la naïveté du gouvernement canadien au sujet du multiculturalisme (et c'était avant les attentats commis au Canada et l'arrivée au pouvoir de la gauche trudeauiste). Il explique que « *depuis le coup de grisou du 11 septembre 2001, les attentats terroristes survenus en cascade à travers le monde portent la signature des fanatiques de l'islam* » et, ce qui est bien net, c'est que ceci provoque « *l'érection de murailles défensives* » dont le « *profilage de suspects arabomusulmans* ». Ajoutons que face à la crédulité des défenseurs des libertés civiles qui crient rapidement au racisme, il y a ce « *principe de réalité* » à l'effet que, sécurité oblige, les forces de l'ordre seront logiquement portées à une surveillance accrue envers un segment de la population susceptible d'être un vivier de fanatiques et de terroristes.

[Une identité communautaire s'établit en s'opposant aux autres]

Ceci dit, Me Hébert précise que les gardiens de l'orthodoxie multiculturelle font le dos rond suite à la frappe policière survenue la même année (2006) à Toronto (un complot déjoué de terroristes de confession musulmane). Il explique à la fois leur naïveté et ce fait évident qu'une identité communautaire s'établit en s'opposant aux autres : « *Le ministère fédéral du Patrimoine estime que l'expérience canadienne a prouvé que le multiculturalisme encourage l'harmonie raciale et ethnique ainsi que la compréhension interculturelle. (...) Bon enfant, Patrimoine Canada affiche un optimisme teinté de naïveté en croyant que le multiculturalisme décourage la marginalisation, la haine et la violence* ». Et Me Hébert de poursuivre en déboulonnant cette naïve propagande canadienne :

« L'actualité récente confirme un fait brutal : toute identité communautaire s'établit en s'opposant à d'autres formes d'identité. En effet, dans les écoles secondaires de Mississauga, près de Toronto (fréquentées par les six adolescents impliqués dans la rafle policière), les étudiants se regroupent hors classe selon l'origine ethnique, la

⁵³ Marc-Olivier BHERER, *Multiculturalisme – Une citoyenneté inachevée?*, courrierinternational.com, 01/02/2007.

⁵⁴ France24.com.

couleur de peau, ou la langue. Le journaliste Nicolas Bérubé⁵⁵ rapporte que le coin des «Arabes» (Browntown) est le seul où on ne parle pas anglais et «où les élèves sont habillés différemment des autres»⁵⁶.

[Refus d'assimiler et d'intégrer l'Autre]

Le multiculturalisme est un échec et le repli, l'incompréhension et la division qu'il engendre se manifestent de différentes manières. Au Canada, ceux qui se croient inclusifs font de « l'Autre » une personne différente à perpétuité, une personne à part et à qui on conseille de rester à part. En 2007, deux journalistes, au pays depuis plus de 30 ans, témoignent de ce refus d'assimiler le nouveau venu et en faire un citoyen à part entière. Le journaliste du *Toronto Sun*, **Angelo Persichilli**, ne peut cacher son agacement lorsqu'il raconte qu'un premier ministre du Canada lui a déjà demandé ce qu'il pensait de « *son premier ministre, Sylvio Berlusconi* ». Pour lui, encore traité comme un étranger après plus de trente années au pays, ceci témoigne de la faillite d'un multiculturalisme utilisé « *pour encourager les immigrants à rester dans leurs ghettos* » et il en conclut que « *le Canada se dirige vers un désastre social* ». De son côté, **Maggie Marwah**, journaliste au *Chronicle-Herald* de Halifax, raconte qu'on a tenté de l'empêcher d'assister à une séance d'information pour la presse donnée en Nouvelle-Écosse et elle s'interroge : « *Si moi, un modèle d'intégration, je peux encore être traitée comme une étrangère, qu'est-ce que ce doit être pour les nouveaux arrivants dans cette province!* ».⁵⁷

Mais le multiculturalisme, en plus de soutenir cette manie de traiter « l'Autre » comme un éternel étranger, se manifeste sous plusieurs formes insidieuses, En voici deux autres exemples :

1. Par le développement de cet *apartheid multiculturel* (voir pages 23 et 26) qui se manifeste sous différentes formes, dont l'ouverture d'écoles séparées. À ce sujet, notons l'ouverture, en 2009 à Toronto, d'une école réservée aux noirs qui privilégie, non l'intégration à la culture commune, mais la valorisation des cultures africaines.⁵⁸
2. Par la multiplication des demandes d'« *accommodements raisonnables* », qualifiés couramment d'accommodements déraisonnables, Un exemple récent : cette demande pour la création d'une *Direction de la protection de la jeunesse* (DPJ) musulmane sous le prétexte que les enfants ne soient pas « *arrachés à leur culture* ». Comme si la protection des enfants pourrait varier, dans nos villes, au gré des cultures. Déjà qu'en 2012, lors du procès dans l'affaire Shafia (meurtre de 3 femmes musulmanes par le père et son fils), on a appris que la DPJ avait été informé des appels à l'aide mais avait fermé son dossier car confrontée à « *un choc culturel* », elle n'avait pas su reconnaître que les filles Shafia

⁵⁵ La Presse, 10/06/2006, p.A2.

⁵⁶ Jean-Claude HÉBERT, *Le multiculturalisme évolutif*, Le journal/Barreau du Québec, juillet 2006, p.11.

⁵⁷ Manon CORNELLIÉ, *Diversité au pluriel*, Le Devoir, 03/11/2007, p.C4.

⁵⁸ Jean-Marc SALVET, *L'école-ghetto*, Le Soleil, 03/02/2008, et Michel ARSENEAULT, *Je suis noir et mon école aussi*, L'Actualité, 15 avril 2008, p. 42.

revenaient sur leurs déclarations parce qu'elles avaient peur. Ce n'est certainement pas une DPJ musulmane qui permettrait d'éviter la paralysie dans l'action et le relativisme culturel. Comme l'écrivait le journaliste **Brian Myles**, « *sans une saine remise en question du multiculturalisme, il sera difficile de reconnaître les facteurs de risque et d'agir en conséquence. Poussées à l'extrême, les valeurs d'ouverture et de tolérance du multiculturalisme mènent vers l'abîme du relativisme culturel* ». ⁵⁹

[Un Canada qui s'inspire de l'Union soviétique]

Le dogme du multiculturalisme, poussé à l'extrême, engendre sa propre foi aveugle et, malgré les preuves de son échec, ses tenants ont le mensonge facile. Comme nous l'avons vu, ils ne sont pas avare d'accusations de racisme, d'incitations à la haine et de discriminations diverses. Ils prennent tous les moyens pour le défendre jusqu'à chercher à restreindre la liberté d'expression et rendre illégal sa critique. Le Canada s'est déjà discrédité en s'inspirant de la défunte Union soviétique pour combattre la démocratie au Québec et contrevenir aux principes de justice et d'égalité. Sa *Loi sur la clarté* de 1999 est une copie de la loi sur la sécession soviétique de 1990 qui visait à contrecarrer le désir d'émancipation dans les pays baltes. ⁶⁰ Dans leur défense acharnée du multiculturalisme, dont le but premier est de combattre le biculturalisme et la culture québécoise qui se veut inclusive, les nationalistes canadiens récidivent en s'inspirant cette foi du *Lyssenkisme*.

Rappelons ce qui s'est passé en Union soviétique, du début des années 1930 à 1965, et qui a des similitudes avec l'approche des nationalistes canadiens. **Trofim Lyssenko** (1898-1976) avait compris que le dogmatisme scientifique basée sur l'idéologie marxiste-léniniste, et non sur des preuves empiriques, pouvait lui ouvrir la voie de la reconnaissance malgré ses échecs personnels en matière de développement de l'agriculture. Passons sur ses méthodes où il contestait les principes d'hérédité – toujours avérés et établis par Gregor Mendel (1822-1884) – car l'important pour les dirigeants soviétiques consistait au fait qu'il offrait une solution simple à la crise agricole en confortant l'idéologie du moment qui s'opposait à tout ce qui venait des pays de l'Ouest. Malgré la grande famine de 1932-1933 (5,5 à 8,5 millions de personnes mortes de faim), les médias soviétiques montraient des fermiers heureux et des récoltes abondantes. Lyssenko fut nommé à des postes importants et en profita pour museler les critiques, pour dénoncer Mendel et interdire l'étude de sa génétique – qualifiée de « *biologie bourgeoise et étrangère* » – et, enfin, pour décréter illégale la critique du *Lyssenkisme*.

Voilà où mène la foi aveugle en un dogme idéologique qui interdit l'analyse objective et qui étouffe la critique. Le multiculturalisme, encensé par les nationalistes canadiens et leurs favoris – les collaborateurs francophones de service – est du même ordre. Malgré ses échecs, on le décrit comme une réussite et, tels les fermiers heureux sous la famine, tous les immigrants sont heureux et bien intégrés. Ainsi va la propagande et gare à ceux qui oseront faire la critique du

⁵⁹ Journaldemontreal.com, 20/04/2017 et Le Devoir, janvier 2012.

⁶⁰ Voir Le Devoir, 23/05/1996 et 05/12/1999.

multiculturalisme et expliquer le repli, le fractionnement social et le communautarisme qu'il engendre. Même devant l'implacable réalité, on continue à défendre cette idéologie simpliste car c'est une arme au service du nationalisme canadien et le principal obstacle à la cohésion sociale et à une assimilation, soit une véritable intégration, des immigrants à la société québécoise.

1.4 – Une assimilation qui unit

[Assimilation réciproque est colonne vertébrale du vivre-ensemble]

Le refus québécois du multiculturalisme est donc justifié. Le Québec a toujours été inclusif et il refuse la décomposition en groupes de pression et le repli dans des ghettos culturels. La politique de division canadienne est une tragédie à laquelle il faut opposer cet acte de solidarité et d'hospitalité que constitue une assimilation effective et concrète. L'assimilation est synonyme d'intégration à une nation comme communauté de destins et incluant une égalité des droits et des devoirs. Une assimilation réciproque – soit l'acceptation de l'Autre à la fois par celui qui intègre et par celui qui s'intègre – permet de récuser la confusion, l'affrontement et l'exclusion au nom d'un pseudo-droit à la différence. Cette réciprocité dans l'assimilation est la colonne vertébrale du vivre-ensemble et de l'harmonie citoyenne.

[Inclusion québécoise contre exclusion canadienne]

Le militantisme québécois du respect et de l'inclusion a comme destinée de supplanter le militantisme canadien du rejet et de l'exclusion. L'assimilation c'est plus que tendre de fragiles passerelles entre deux rives opposées, c'est relier ces deux rives et les fondre en une seule unité où chacun y trouve sa place. L'assimilation ne consiste pas pour l'immigrant à sacrifier son identité personnelle mais avoir la possibilité de s'intégrer au pays d'accueil en assimilant son histoire, sa culture et ses valeurs. Faire partie du groupe est fondamental pour l'être humain ; il permet de ne pas se sentir seul et être relié à quelque chose qui unit et intègre. Toutefois, choisir cette voie exige de l'effort, de l'ouverture et c'est être dans la position d'une personne qui a un travail d'apprentissage et d'assimilation à accomplir, dont notamment la langue commune, les us et coutumes et les usages. C'est la condition pour s'intégrer progressivement au nouveau groupe d'appartenance et avoir le sentiment d'en faire partie.

[Culture commune et intégration pleine et entière]

Le Québec offre une culture commune qui intègre tous les membres de la société et qui est ouverte aux apports individuels des nouveaux arrivants. Contrairement au multiculturalisme qui érige de manière systémique des barrières, l'assimilation permet l'égalité et le rejet du racisme et de la discrimination. Elle favorise aussi une intégration pleine et entière des immigrants – avec apports réciproques – qui permet de bâtir une société à la fois ouverte et inclusive. La culture québécoise,

fruit de cette assimilation partagée, est donc le produit de l'effort collectif de tous ceux qui vivent ensemble sur le territoire et qui, chacun à leur manière, contribuent au vivre-ensemble. Tout ceci constitue la finalité même d'une politique d'assimilation réciproque qui est tout le contraire du clientélisme multiculturel. Notons aussi ce jeu néfaste – clairement visible au *Parti libéral du Canada* avec son chef **Justin Trudeau** – qui consiste à utiliser des membres de différentes communautés comme figurants pour mieux diviser et régner. Concernant ce clientélisme stigmatisant, soulignons le témoignage de **A. Hadi Qaderi** – qui a passé onze années de sa vie à titre de réfugié au Pakistan avant d'immigrer au Québec – sur ce qu'il qualifie de « *politique de ghettoïsation de plus en plus pratiquée au Canada* » :

« Au nom du multiculturalisme, on pratique une politique de division sociopolitique néfaste, pour ne pas dire raciste, pour mieux régner, au lieu d'opter pour l'intégration réelle des nouveaux arrivants en nous disant que cela bénéficierait à l'ensemble de la population ». ⁶¹

L'assimilation consiste justement à répondre au souhait de ces immigrants qui constatent la faillite d'un multiculturalisme qui les relègue dans leurs particularismes. Pour une société qui se veut réellement inclusive, c'est donc « *opter pour l'intégration réelle des nouveaux arrivants en nous disant que cela bénéficie à l'ensemble de la population* ». Le 24 mai 2016, lors d'un colloque sur l'identité française, l'ex-président **Nicolas Sarkozy**, critique vertement les « *idéologues du multiculturalisme* » et se fait le défenseur de l'assimilation en regrettant « *l'erreur monumentale* » de son abandon. Pour lui, la France – et c'est la même chose pour toutes les sociétés d'accueil –, « *n'est pas un self-service. L'assimilation n'est pas une possibilité, c'est une condition à tout séjour de longue durée et à toute naturalisation* » et il ajoute que l'école doit transmettre la fierté d'appartenir à la nation, grâce notamment au contenu des manuels scolaires qui ne doivent pas la dénigrer. ⁶²

A contrario, la preuve de la nécessité de l'assimilation se confirme quand le dictateur islamo-conservateur de Turquie, **Recep T. Erdogan**, arrange les immigrants turcs d'Europe en leur recommandant de « *refuser l'assimilation* » (4 octobre 2015 à Strasbourg) et en leur adressant ce message : « *N'oubliez pas votre culture, vos traditions et vos croyances (...). Ne laissez pas vos enfants s'assimiler* » (21 juin 2014 à Lyon). Comme plusieurs autres dirigeants des pays de confession musulmane, il cherche à empêcher l'intégration des immigrants en provenance de son pays et favorise la création de ghettos avec installation d'une économie parallèle. Évidemment, avec l'approbation tacite des bien-pensants qui utilisent le même vocabulaire, il se permet de dénoncer « *une Europe rongée par la xénophobie, l'islamophobie et le racisme* ». ⁶³

⁶¹ A. Hadi QADERI, *Les agents communautaires au service des partis politiques*, Le Devoir, 29/08/2015, p.B5.

⁶² VALEURS ACTUELLES, *Nicolas Sarkozy regrette « l'erreur monumentale » de l'abandon de l'assimilation*, 25/05/2016, (www.valeursactuelles.com/node/62037).

⁶³ Antoine COLONNA, *La Turquie à l'assaut de l'Europe / Une diaspora sous influence*, Valeurs actuelles, 19/05/2016, p.43.

[Fabrique de la barbarie et obligation de refus (un exemple)]

Sur l'école et les manuels scolaires, voici un exemple qui démontre l'abîme qui peut séparer deux cultures et l'impérative obligation de refus. En Turquie, qui se veut pourvoyeur d'idées à la diaspora, des fanatiques islamistes sont à la manœuvre et, dans son édition d'avril 2016, un magazine pour enfants, publié par l'organisme gouvernemental responsable des Affaires religieuses (Diyamet), contient une bande dessinée glorifiant le martyr islamique. Sous prétexte d'encourager le dialogue entre un père et son fils, la conversation porte sur l'idée de devenir martyr, sur le paradis qu'il promet et les éloges qu'on y reçoit et, dans le dernier échange de la bande dessinée, le fils déclare : « *J'espère que je pourrai être tué comme martyr* ». Et c'est ainsi qu'on conditionne l'enfant musulman dès le plus jeune âge et qu'on prépare l'islamiste de demain. L'universitaire et professeur turc qui s'est prononcé contre cette campagne du gouvernement, **Serdar Degirmencioglu**, congédié depuis de son poste à l'Université Dogus d'Istanbul, avait déclaré à la presse que « *des centaines de personnes ont la même mentalité et encouragent leurs enfants à mourir pour la religion* ». ⁶⁴

Tout ne se vaut pas et il faut refuser ici ce qui fabrique la barbarie de demain et combattre le discours moraliste des tenants du multiculturalisme qui méprisent la réalité et, sous couvert d'une prétendue tolérance, sont disposés à accepter toutes les intolérances.

[Sur l'école premier lieu d'intégration]

L'ÉCOLE est le premier lieu d'intégration et y sont incontournables les principes d'égalité et d'assimilation réciproque. En conséquence, l'interdiction des signes religieux y est essentielle pour ces différents raisons :

1. Elle permet de sortir l'enfant de ses origines et rencontrer les autres sur un terrain neutre.
2. Elle a une fonction égalisatrice et de brassage.
3. Elle donne à l'enfant la liberté de pensée.
4. Elle lui donne la possibilité de découvrir autres choses et se constituer un savoir autonome.
5. Elle lui permet de prendre du recul et se forger un jugement.

Ceci n'empêche pas l'école d'enseigner l'éthique, la morale et les valeurs communes propres à nos sociétés et qui prennent leur origine dans le christianisme et les Lumières. Faire des citoyens

⁶⁴ Chris TOMLINSON, *Une agence du gouvernement turc encourage le martyr islamique auprès des enfants*, traduit par Point de bascule, pointdebasculecanada.ca, 21/07/2016.

autonomes, dont la religion reste une affaire privée, n'implique pas l'abandon des repères, des principes et des convictions de la majorité. Ils font partie de notre identité et l'erreur impardonnable serait, au nom d'une fausse tolérance et d'un droit à la différence qui divise, de favoriser ceux qui refusent l'assimilation et préfèrent le repli et l'exclusion.

[Une école assimilatrice avec des règles claires]

Une ÉCOLE assimilatrice qui défend rigoureusement l'égalité est pacificatrice et favorise le désir d'intégration au détriment de l'idée de rejet. Elle refuse le port des signes de soumission de la femme dans ce premier lieu de fraternité où doit s'enseigner l'égalité des sexes. Une telle école, c'est un placement pour l'avenir car les principes acquis accompagnent les jeunes leur vie durant. De plus, des règles claires évitent les surenchères car les fanatiques religieux sont insatiables :

- du voile ils passent à un vêtement plus couvrant (car progression dans l'interprétation de l'« *impureté* ») ;
- puis refus de la mixité et horaires particuliers (ex : cours avec « *séparation coranique* ») ;
- puis refus de certains cours (ex : musique car « *détourne de Dieu* » et gymnastique car « *indécent* ») ;
- puis refus de serrer la main du professeur de sexe opposé (encore l'« *impureté* ») ;
- puis refus de la fille de s'adresser au professeur de sexe masculin (car « *la femme doit baisser les yeux devant l'homme* »).

On pourrait continuer et la majorité de ces demandes déraisonnables s'accompagnent d'un comportement de défi avec insolences et invectives (car « *la loi de Dieu est supérieure à votre loi* »). Le défaut d'établir des limites et d'imposer l'assimilation des valeurs et des principes communs ne peut qu'engendrer une escalade dans la confusion, l'affrontement et l'exclusion. Une école inclusive doit refuser les signes distinctifs qui ont pour finalité d'exclure et, sur cette base, elle ne peut admettre des dérogations aux programmes ou à l'emploi du temps.

[Christianisme et universalisme des Lumières]

Comme nous le verrons au chapitre suivant, le triste évènement que constitue l'attentat de Québec a fait la démonstration de l'absence, chez plusieurs jeunes de notre époque, d'un parcours d'élévation morale et civique tel que leurs aînés ont connus. Et il faut reconnaître que ce parcours prenait sa source à la fois dans le christianisme et dans l'universalisme des Lumières (l'un influençant l'autre). La laïcité actuelle défendu par certains n'est en définitive qu'un laïcisme du vide et de la confusion.

[Laïcité de l'État et universalisme des droits]

La LAÏCITÉ doit se limiter à l'État et à ses services et au-dessus se superpose un espace commun de citoyenneté qui s'ancre dans les valeurs qui nous ont fait ce que nous sommes. Cette approche ne limite pas la liberté individuelle mais chacun doit assimiler ces valeurs de la communauté nationale. Quant à la « *laïcité ouverte* », c'est une notion qui n'a aucun sens et il n'est donc pas surprenant de la voir inscrite dans le rapport de la *Commission Bouchard-Taylor*. Avec cette notion, on abandonne la laïcité de l'État sous prétexte d'intégration des nouveaux arrivants qui font de leur religion des porte-étendards et qui refusent nos coutumes et nos valeurs. **D'autre part, notons que si les droits devaient se moduler en fonction des différentes minorités ou communautés, nous ne serions plus dans l'universalisme des droits. C'est cet universalisme qui est protecteur des droits de chacun et non pas une différenciation avec des droits à géométrie variable. Conséquemment, défendre l'universalisme des droits implique de refuser le multiculturalisme.**

Ceci dit, il appartient aux pratiquants de concilier eux-mêmes la pratique de leur religion avec nos valeurs de démocratie, d'égalité et de liberté. De surcroît, dans des pays aux racines chrétiennes qui en sont fiers et les conserverons malgré les assauts d'une frange troublée des populations. À cette frange, rappelons pour mémoire cet extrait de l'allocution du président américain **Franklin Delano Roosevelt** à l'ouverture du Congrès le 4 janvier 1939 :

« Un jour vient où les hommes doivent être prêts à défendre non seulement leurs foyers, mais aussi les principes de foi et d'humanité qui sont à la base de leurs églises, de leurs gouvernements et de leur civilisation même. La défense de la religion, de la démocratie et de la bonne foi entre les nations se résume au même combat. Pour sauver l'une, il faut se résoudre à les défendre toutes ».

[Une célébration de la diversité qui préserve les inégalités, renforce les stéréotypes et nourrit le mépris mutuel]

Comme l'affirme madame **Adeela Arshad-Ayaz**⁶⁵, « *c'est absolument impossible comme individu d'être laïque. Comme être humain, on a des préférences. On finit toujours par refléter, à travers nos actions, et nos choix, nos convictions* ». Et ici, soulignons ses propos sur les effets négatifs du multiculturalisme à l'école. Selon elle, « *la célébration de la diversité ne fait que renforcer les stéréotypes* » et « *le cadre libéral et multiculturaliste est une version dépolitisée qui tend à préserver davantage les inégalités qu'à les détruire* ». De plus, enseigner en suivant cette perspective « *crée une dualité des cultures* » (soit les bonnes ou civilisées et les autres désavantagées) et « *entraîne un désintérêt chez les étudiants de la culture majoritaire qui*

⁶⁵ D'origine pakistanaise et professeur à l'Université Concordia de Montréal. Ses commentaires font suite au jugement de la **Cour supérieur du Québec** qui a accordé au Collège Loyola le droit de dispenser le cours d'éthique et culture religieuse avec une perspective catholique contrairement à la position du gouvernement qui voulait une approche laïque.

éprouveront de la culpabilité et développeront une certaine résistance à l'autre, voire tenteront un repli sur soi ». ⁶⁶

Ajoutons que cette célébration inconditionnelle de la diversité, qui renforce les stéréotypes, préserve les inégalités et crée une dualité des cultures – ces fruits amers du multiculturalisme et de l'interculturalisme –, fait aussi en sorte :

- que les enfants d'ici (donc de culture québécoise) ont un faible sentiment de fierté lorsqu'il s'agit de porter une appréciation sur eux-mêmes (ou sur leur culture) ;
- que les enfants immigrés ou fils d'immigrés (donc de culture différente) ont un faible sentiment d'appartenance au peuple d'accueil (et ici à la culture québécoise).

En repoussant les enfants immigrés ou fils d'immigrés dans leurs particularismes, en leur refusant de développer progressivement des racines nouvelles, on leur refuse l'intégration et c'est ainsi qu'on nourrit les antagonismes et le mépris mutuel. On peut prendre la mesure de ce mépris mutuel en lisant cet extrait d'un article de **Sophie Durocher** :

« Si vous voulez déprimer solide, visionnez sur Tou.tv le grand reportage de Stéphane Leclair et Judith Plamondon *Les Québécois de la loi 101*. (...) On y entend aussi des jeunes Québécois de toutes origines qui confirment que, jusqu'à leur entrée au cégep, ils n'avaient lu qu'un ou deux livres québécois. Mais l'anecdote la plus déprimante est celle racontée par Akos Verboczy, l'auteur de *Rhapsodie québécoise : Itinéraire d'un enfant de la loi 101*.

Dans une salle de classe québécoise, des élèves de toutes les nationalités ont été invités à partager un exemple de leur culture avec les autres : une danse, un chant, etc. Tous ont été applaudis et bien acceptés. Mais quand est venu le tour des Québécois « de souche » de partager un bout de leur culture, ils ont été accueillis par des rires et, même, ont été hués.

Ça me désole, mais ça ne me surprend pas. C'est ça qui arrive quand on fait la promotion de toutes les cultures sauf la sienne. » ⁶⁷

[Les 7 principes de l'assimilation]

Au Québec, nous connaissons les sources de nos valeurs et, comme l'immigration d'hier, celle d'aujourd'hui doit prendre les dispositions nécessaires pour les assimiler. Cette assimilation :

⁶⁶ Lisa-Marie GERVAIS, *Le multiculturalisme à l'école : gare au renforcement des stéréotypes*, Le Devoir, 27/09/2010, p.A1.

⁶⁷ Sophie DUROCHER, *Katy Perry contre Félix Leclerc*, Le journal de Québec, 28 août 2017, p. 38.

1. est la condition de l'unité et de l'harmonie ;
2. permet certains particularismes lorsque ces derniers ne versent pas dans la division communautariste et le rejet de l'Autre ;
3. est synonyme de naturalisation, soit une acclimatation durable dans le nouvel environnement d'adoption ;
4. pour la communauté nationale, c'est accepter les apports extérieurs qui ne nuisent pas à son corpus de principes fondamentaux ;
5. c'est évoluer et se transformer tout en refusant ce qui met en péril le vivre-ensemble ;
6. c'est aider le nouveau venu à maîtriser les us et coutumes et les codes sociaux qui permettent l'exercice de la liberté ;
7. et enfin, c'est octroyer à ce dernier une véritable égalité en l'intégrant et non pas en le reléguant dans sa communauté d'origine.

[Une assimilation qui offre 3 conditions pour favoriser les contacts et les rencontres]

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, ce sont les principes d'intégration que défend et applique mon ami musulman – dont il a réalisé sa part avec brio – et ceci ne l'empêche pas de conserver sa personnalité tout en s'acclimatant durablement à son nouveau pays. D'ailleurs, l'assimilation est le meilleur moyen pour favoriser les contacts et les rencontres car, pour ce faire, elle offre ces trois conditions optimales :

1. Un statut égal entre tous les individus et le rejet d'une division par groupes ou communautés.
2. Une approche de respect mutuel qui réfute une « *reconnaissance des différences* » qui stigmatise et qui sépare.
3. La recherche réciproque et partagée du but commun qui consiste en une véritable intégration.

1.5 – Recommandations (avec références aux pages dans l’analyse pour des détails)

Recommandation 1 (voir pages 6 et s.)

Que soit réitéré la nécessité d’un équilibre entre les droits collectifs et les droits individuels et, dans le but de protéger à long terme la démocratie et les droits fondamentaux de la personne, que le rôle essentiel de l’État, en tant qu’organisation politique du peuple, soit réaffirmé.

Recommandation 2 (voir page 12)

Que soit réitéré l’idée que le bien public est le bien de tous et, comme les droits de l’Homme doivent se soucier de l’homogénéité de la société et du vivre-ensemble, que soit réaffirmé le principe à l’effet que les droits individuels doivent être en concordance avec ces objectifs.

Recommandation 3 (voir page 13)

Que soit recommandé l’inclusion d’une CLAUSE D’INTERPRÉTATION et d’application dans les Chartes québécoise et canadienne qui engage l’autorité judiciaire à tenir compte des valeurs collectives fondamentales de la société québécoise.

Recommandation 4 (voir pages 17 et s.)

Que la Commission reconnaisse que la notion de « *racisé* » (et ses dérivés) est dépourvue de toute signification et s’engage à ne plus y référer, comme d’ailleurs à la « *race* ». En conséquence, elle doit en plus s’engager à donner l’exemple en utilisant des termes qui intègrent et cesser de stigmatiser les individus en les repoussant dans leurs particularismes.

Recommandation 5 (voir pages 20 et s.)

Qu’il soit rappelé que la réussite du vivre-ensemble est étroitement liée aux conditions de la mise en contact des individus et qu’un contact permanent entre tous est nécessaire. Conséquemment, que soit rejeté explicitement l’idée que les membres d’un groupe particulier ne peuvent se comprendre qu’entre eux et que seul un de ses membres peut être un modèle positif pour les jeunes. De plus, que soit aussi rejeté l’approche comptable où il faudrait, à chaque endroit, une exacte proportion.

Recommandation 6 (voir page 21)

Qu’il soit rappelé au Ministère de l’immigration, de la diversité et de l’inclusion (MIDI), que l’intégration n’est pas une chose « *transitoire* » mais permanente, qu’il n’y a pas de distinction

entre intégration et inclusion et qu'il ne peut y avoir une conception plurielle de l'identité si on veut réellement intégrer et inclure. En conséquence, le ministère doit corriger les informations qu'il met à la disposition du public.

Recommandation 7 (voir pages 22 et s.)

Que soit énoncé cette évidence à l'effet qu'interculturalisme et multiculturalisme sont synonyme car, autant sur fond francophone qu'anglophone, c'est la même division, la même défense des particularismes et le même repli communautariste à la clé.

Recommandation 8 (voir pages 24 et s.)

Que soit dénoncé dans le multiculturalisme (et l'interculturalisme) une conception ethnocentrique de la culture confinant au racisme qui incite les néo-canadiens (et néo-québécois) à demeurer dans leurs ghettos culturels respectifs et qui relègue l'appartenance commune à la dernière place.

Recommandation 9 (voir page 31)

Que soit reconnu explicitement cet acte de solidarité et d'hospitalité que constitue l'assimilation. Qu'elle soit recommandée du fait même qu'elle est synonyme d'intégration à une nation comme communauté de destins et égalité des droits et des devoirs.

Recommandation 10 (voir pages 31, 33 et 78)

Qu'il soit réaffirmé que le Québec offre une culture commune qui intègre tous les membres de la société et qui est ouverte aux apports individuels des nouveaux arrivants (page 31). De plus, que l'ÉCOLE est le creuset dans lequel doit se fondre les différences (page 78) et le premier lieu d'intégration où sont incontournables les principes d'égalité et d'assimilation réciproque (page 33).

Recommandation 11 (voir page 34)

Qu'il soit réaffirmé que la LAÏCITÉ se limiter à l'État et à ses services et, au-dessus, se superpose un espace commun de citoyenneté qui s'ancre dans le christianisme et l'universalisme des Lumières. De plus, que soit rejeté le concept de « *laïcité ouverte* » qui est le contraire d'une véritable laïcité et sert de cheval de Troie à ceux qui refusent nos coutumes et nos valeurs.

CHAPITRE 2 – FUSILLADE À QUÉBEC, LE MULTICULTURALISME FAUTIF

2.1 – La rencontre

Début septembre 2016, vers midi sur le chemin Quatre Bourgeois à quelques enjambées de la mosquée où s'est produit le triste évènement de janvier 2017 (six morts et plusieurs blessés). Le temps est lumineux, le soleil de fin d'été encore ardent et il fait chaud. En sortant de l'édifice, après avoir d'instinct regardé le ciel bleu, mon regard se porte vivement sur les marches que je dois descendre pour rejoindre le trottoir. Je m'y engage mais deux hommes arrivent par le bas pour les escalader ; ils occupent la largeur du trottoir et bientôt les escaliers dans lesquelles ils foncent en se jetant mutuellement un regard. Que faire? L'usage, si ce n'est la simple courtoisie, aurait voulu qu'ils se placent un derrière l'autre et nous nous croisons pour aller chacun son chemin mais ces individus ne l'entendent pas ainsi. Je dois donc rebrousser chemin et laisser ces messieurs, aux regards hautains, occuper tout l'espace qu'ils semblent revendiquer d'un naturel méprisant. Je bous mais je me retiens! C'est sans doute ma culture – imprégnée de cette charité chrétienne qui nous a fait ce que nous sommes – qui m'exhorte à poursuivre ma route sans broncher.

Mais voilà que derrière ces deux musulmans, et à quelques mètres de distance, suit le « *bonbon* » bien enveloppé, l'« *objet* » anonyme qui semble provenir d'un autre âge. Enrobée de la tête aux pieds d'un ample tissu de couleur caramel trainant au sol, seul le visage au regard fuyant se découvre. Il est sévèrement circonscrit, comme pris en tenaille, et j'y revois l'« *œuf de Pâques* » décrit par l'ancien président de la France, **Nicolas Sarkozy**. En visite en Turquie en 2007, il rencontre l'ogre d'Ankara, le premier ministre aujourd'hui président **Recep T. Erdogan**, qui lui présente son épouse, **Émine** : « *On aurait dit un œuf de Pâques, tellement l'ovale de son visage était dissimulé par un voile* ». ⁶⁸ Cette même épouse, bien façonnée par une culture de soumission, qui déclarera, le 9 mars 2016, que le harem constituait une « *école pour préparer les femmes à la vie* ». ⁶⁹

Je confesse que la vision de cette femme réduite à rien me causa un malaise. Il y avait dans l'apparence moins celle d'un être humain que d'une chose. Je tentai rapidement un contact, un simple signe de tête, mais le regard fuyant se tourna vers les regards hautains et la femme s'éclipsa comme une ombre furtive. C'est donc ça l'intégration du multiculturalisme ou de sa copie l'interculturalisme? C'est donc ça le nouveau progressisme? Si la vérité déplaît alors ayons

⁶⁸ Idem, note 63, p.42.

⁶⁹ L'Express, 18/05/2016, p.54.

l'honneur de déplaire, car il est frappant de voir un tel mépris pour la société d'accueil et une telle faillite dans l'assimilation – soit une réelle intégration – des immigrants. Bien des femmes de confession musulmane peuvent témoigner que c'est une régression et elles ont besoin d'aide pas d'abandon.

2.2 – Ne pas tout accepter

[Les droits des femmes méprisés et des droits à géométrie variable]

Il ne faut pas relativiser au point d'en venir à tout accepter. **Octavie Delvaux**, directrice chez l'éditeur La Musardine, écrit qu'« *à partir du moment où l'on considère que la femme a le droit de choisir sa sexualité, elle est tout aussi libre de choisir d'être soumise, de se prostituer, d'être violente... et d'aimer ça!* ».⁷⁰ Avec une telle réflexion, tout se vaut, il n'y a plus de normes, plus de frontières et aucune protection. « *C'est son choix!* » dira-t-on, comme on cherche à le dire pour la femme « *bonbon* » ou « *objet* » musulmane, et on en trouvera facilement une pour dire qu'elle « *aime ça* » et que ça ne lui est pas imposé. C'est la grande tartufferie de la bien-pensance qui méprise les droits des femmes et les abandonne. C'est la grande régression multiculturelle et sa conception des droits à géométrie variable. Si on n'y prend garde, après la femme enveloppée, masquée, on verra apparaître, comme en France, des lieux sans femmes car elles n'y seront plus acceptées. En janvier 2016, **Pascale Boistard**, ex-secrétaire d'État des Droits des femmes, précisait que « *dans certains endroits, on ne trouve aucune femme dans les cafés : il y a une forme de morale mal placée, souvent exercée par des groupes minoritaires sur une majorité, et qui conduit à ce que l'espace public, censé appartenir autant aux femmes qu'aux hommes, se trouve restreint pour les femmes* ».⁷¹

Le voile islamique, c'est le voile des entourloupes qui prépare les prochains effacements des femmes : on commence par une tolérance sous réserve de l'uniforme requis et on passe progressivement à l'éviction. Toujours en France, soulignons que des françaises courageuses organisent des marches pour reconquérir les lieux (ex: cafés, bistros) où elles ne sont pas acceptées et il est écrit qu'« *elles tentent de convaincre sans succès des musulmanes de les rejoindre. «Il vaut mieux qu'on s'efface... c'est la religion...» chuchote une passante à la caméra de France 2 en jetant un coup d'œil affolé à un homme qui surveille la rue* ».⁷²

[Refuser le repli et le rejet de ce qui nous unit]

C'est ce même coup d'œil affolé que j'ai rencontré à Québec et ce que j'y ai lu c'est la

⁷⁰ Marianne, 05/01/2017, p.115.

⁷¹ Marianne, 05/01/2017, p.39.

⁷² Ibid.

conséquence d'une politique canadienne qui évolue moins comme un remède que comme une névrose : en martelant toujours qu'il faut célébrer nos « différences », on cautionne ce repli et ce rejet qui refusent ce qui nous unit, notamment la culture et les valeurs communes. Soyons clair, le voile et ses dérivés sont les symboles visibles du refus de l'assimilation, du refus du vivre-ensemble. S'assimiler au pays d'accueil c'est accepter d'adapter son mode de vie à celui-ci et intégrer ses valeurs dont notamment l'égalité entre les hommes et les femmes.

[Accoutrements au service de la réaction et signes ostentatoires d'appartenance]

Comme l'écrit **Maya Ksouri**, avocate et chroniqueuse politique tunisienne (car il faut lire ceux qui sont confronté à la réaction islamiste dans les pays arabes pour comprendre ce qui se passe ici et l'aveuglement de nos bien-pensants) : voile, tchador, burqa ou burkini, c'est la même chose, des armes au service de la « réaction islamiste » et des signes ostentatoires d'appartenance et de ralliement. Madame Ksouri précise que, « dans un environnement de compromis et de clientélisme » (elle réfère à la France mais c'est la même chose au Canada), discuter du bien-fondé du voile « est interdit au risque de se voir opposer l'argument d'autorité de l'islamophobie même si le voile et la burqa découlent du même impératif religieux : cacher la « awra » (l'indécence) qu'est la femme ».^{73 74}

[Une insulte à tout humanisme qui se respecte]

Concernant les pays arabes, madame Ksouri ajoute « qu'il y a bien aujourd'hui des femmes rétives au projet wahhabite qui portent la burqa, mais qu'elles le fassent est, justement, éloquent sur la situation alarmante de la femme dans les sphères arabo-musulmanes où la respectabilité/le confort/la paix passe désormais par la mutilation d'une partie de soi. Que les femmes, mêmes hostiles au projet islamiste, aient intériorisé d'une manière inconsciente leur infériorité du fait de la chose inconvenante qui doit être couverte qu'est leur corps est, en soi, une insulte à tout humanisme qui se respecte ».

Enfin, elle précise que « le voile et la volonté insidieuse de sa généralisation, sous toutes ses formes, dans l'espace public, est aujourd'hui, dans un contexte d'islam politique florissant, un élément de propagande, de démonstration de force et de victoire... Victoire remportée sur le modèle social caractérisé par la libération des femmes arabes et leur émancipation à partir des années 30 sous l'impulsion d'Atatürk, Bourguiba et Nasser. Un modèle social progressiste si bien accepté dans un premier temps qu'on vit des salles combles hilares devant un Nasser qui ridiculisait l'attachement des frères musulmans au hijab ». D'autre part, « l'acte fondateur de la Tunisie moderne a été, plus que la constitution de 1959, le code du statut personnel de 1956 qui s'est accompagné d'actes symboliques comme le geste de Bourguiba ôtant publiquement le voile à

⁷³ Tiens, tiens! Et nos élus aveugles qui pratiquent le déni en adoptant des motions contre l'islamophobie (voir pages 61 et s.).

⁷⁴ Maya KSOURI, *Vu de Tunisie : le burkini, insulte au combat mené chaque jour par les femmes arabes*, marianne.net, 05/09/2016.

une femme venue l'acclamer. Ôter ce voile, c'était reconnaître la femme comme un égal et non comme un objet, un bonbon (pour reprendre une comparaison en cours chez les islamistes) qu'il faut envelopper pour le soustraire à la convoitise ». ⁷⁵

Voilà les progressistes et les bien-pensants magistralement déculottés. Ils voudraient accuser d'intolérance, de discrimination et même de racisme, pour l'utilisation des mots « *objet* » et « *bonbon* » pour décrire la femme musulmane enveloppée. Mais, ce sont eux, en approuvant l'accoutrement imposé par les islamistes, qui cautionnent l'inégalité de la femme musulmane et qui contribuent à la réduire à l'état d'« *objet* » ou de « *bonbon* ». Comme l'écrivait Cervantès, « *nos plus grands ennemis sont à l'intérieur de nous* ».

2.3 - L'ami musulman

[Surenchère pudibonde et atteintes graves à l'inclusion et au vivre-ensemble]

Ce n'est pas à celui qui reçoit de s'adapter aux nouveaux venus mais à celui qui rentre dans une maison de s'adapter aux mœurs de cette maison. C'est ce que me dit mon ami musulman qui ajouterait sans doute que nous n'avons pas à accepter la surenchère pudibonde qu'introduit une visibilité musulmane imposée par les intégristes de l'islam. Pour lui, qui a quitté son Algérie natale il y a plus de 30 ans, ce qu'on voit chez les islamistes à la manœuvre, c'est l'implantation progressive, ou plutôt le retour progressif, de ce patriarcat qui isole la femme. Et c'est une faute, de la part des progressistes et des tenants du multiculturalisme, de contribuer aveuglement à l'importation de ces mœurs étrangères aux nôtres (que des femmes et des hommes combattent si vaillamment dans leurs propres pays) et qui sont des atteintes graves à l'inclusion et au vivre-ensemble qu'ils ont la prétention de défendre.

Mon ami me racontait avoir visité l'Algérie il y a plusieurs années et, demandant à son frère de lui organiser une rencontre avec un vieil ami qu'il se rappelait sympathique et bon vivant, il le voit hésiter. Revenant à la charge, le frère consent, ne voulant pas froisser ce membre de la famille venu d'Amérique. La rencontre a donc lieu et c'est le choc : de l'ami d'autrefois, affable et rieur, il ne reste rien. L'homme est devenu un barbu avec tunique et calotte blanches qui ne cesse de parler de religion : « *Qu'est-ce que tu fais pour ta religion? Nous connaissons le nombre de musulmans dans chaque ville. Et toi, qu'est-ce que tu fais pour ta religion à Québec?* ». Mon ami n'a pas mis sa religion au centre de son univers et ce qu'il voit devant lui est un de ces fanatiques qui détruisent l'Algérie et qui cherchent à s'implanter ailleurs. Je l'écoute avec intérêt car il me fait connaître un monde méconnu : il est de ces personnes phares qui jalonnent notre route et l'éclairent. De par son expérience, il sait où se trouve l'ennemi à combattre et les causes à défendre :

⁷⁵ Ibid.

« Moi, l'ennemi je l'ai côtoyé ; il vient de ma religion et il pousse à l'excès ce qu'on nous a appris ; il n'y a pas de résultat sans cause mais vous ne voyez pas et ne voulez pas voir. Vous êtes prêt à tout accepter par peur et par ignorance ; tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ; mais si vous fuyez la réalité, si vous ne faites rien, vous connaîtrez ce que moi j'ai quitté ».

[Cantonner l'Autre dans ses origines et lui refuser une assimilation paisible]

Voilà un ami qui sait dénoncer nos égarements. Bien assimilé à sa société d'accueil, il ressent en son cœur la morsure de l'abandon par ces tenants du multiculturalisme qui le cantonnent dans ses origines (tu n'es pas de nous ; garde ta culture ; tes valeurs sont différentes) et c'est cette douleur – cette trahison qu'on essaie de faire passer pour de l'inclusion – qui obstrue son avenir. C'est ainsi qu'il m'expliquera que les intégristes de l'islam ont conscience que la majorité des immigrés n'aspire qu'à une assimilation paisible :

« C'est ce que j'ai fait, je me suis intégré sans perdre le souvenir de mes origines ni même ma religion. Je vis en paix et en harmonie avec ma société d'accueil que j'adore. Il y a beaucoup de musulmans de différentes cultures comme il y a beaucoup de chrétiens de différentes cultures. Jouer le jeu des intégristes en parlant de «culture musulmane» et en nous mettant tous dans le même bain, c'est inacceptable. Vous aimez parler d'«amalgame» – eh bien c'en est un gros! En plus, à chaque demande de ces radicaux, vous dites : «il faut être tolérant ; il faut être accommodant ; c'est dans leur culture». Belle foutaise! Moi, je me suis intégré – mes enfants plus aisément en grandissant ici et en ne leur inculquant pas une mentalité victimaire – car il faut accepter les conditions de l'accueil. Les intégristes ne les acceptent pas, alors arrêter de dire oui à toutes leurs demandes et arrêter de penser que ce sont celles de tous les musulmans ».

[Le déchirement du lien social par l'acceptation des règles de rupture]

Je n'ai pas répliqué! J'étais mal à l'aise et j'ai compris que le ton ferme imposait un sujet différent. Pour les intégristes, il est un « *mauvais* » immigré car le « *bon* » est celui qui ne s'assimile pas et les tenants du multiculturalisme, qui cautionnent ce refus d'intégration, sont leurs alliés, leurs idiots utiles. C'est le fond du problème. On laisse s'installer le déchirement du lien social par l'acceptation des règles de rupture. Il y a une pression forte sur les comportements par les radicaux qui se veulent les porte-parole de tous leurs coreligionnaires et ils les stigmatisent s'ils n'adoptent pas les marqueurs de l'islam (comme le port du voile et l'accoutrement des adeptes du salafisme). Ces marqueurs apparents trahissent une remise en cause des valeurs du pays d'accueil – dont l'égalité homme-femme et la liberté de conscience – et le désir de subvertir les esprits en commençant par les autres musulmans. Le multiculturalisme cautionne cette logique de rupture en défendant le repli sur soi, le communautarisme, et en se faisant l'allier de l'islam militant.

2.4 - L'attentat de Québec

[Un parfum d'ignorance et d'angélisme qu'il faut dénoncer]

Il faut écouter les musulmans modérés qui nous alertent sur les origines et les conséquences de cette dérive et qui dénoncent ce « *pas d'amalgame* » et ces accusations d'« *islamophobie* » qui contribuent à l'aveuglement et au déni de la réalité. Leurs paroles ont quelque chose d'humain et de sage et confirment que nos sociétés ont besoin d'unité et, pour ce faire, elles ont besoin de références partagées. Suite au tragique évènement de janvier 2017 à Québec, il flotte un parfum d'ignorance et d'angélisme qu'il faut maintenant dénoncer. Il faut rejeter les tentatives d'embrigadement sous la sainte indignation d'une idéologie progressiste gonflée de certitudes et ne pas céder au dogme de la division des tenants du multiculturalisme. S'il y a une leçon à tirer de ces jours fous où les pauvres esprits ont vacillés, c'est qu'il faut briser les chaînes de cette idéologie progressiste (qui est déconstruction, désidentification et renonciation à la transmission) et de ce dogme multiculturel (qui est coupure, retrait et un vivre séparé).

[Les 7 causes à l'origine de l'attentat]

On voudrait que l'addition des victimes nous commande d'interdire toute discussion mais le repli et la division qui règnent en maîtres nous commandent de parler. Cet attentat est :

1. Le résultat d'un travail de sape envers les besoins fondamentaux de l'être humain, dont notamment le maintien de ses repères essentiels (tels mœurs et valeurs communes, identité nationale, racines historiques).
2. Le résultat d'accusations constantes envers les membres de la société d'accueil (dont intolérance, discrimination, phobies multiples, racisme).
3. Une réaction aux dérives d'un multiculturalisme qui sépare, divise et stigmatise.
4. Le symbole éclatant d'une assimilation réciproque absente et d'un communautarisme rampant qui va de pair avec l'auto-exclusion.
5. Le résultat de la célébration inconditionnelle de l'Autre qu'on rejette dans ses particularismes au mépris à la fois de ce dernier et de soi-même.
6. La conséquence de l'angélisme et de la bien-pensance (notamment médiatique) qui nourrit la fragmentation, la haine et la violence nihiliste de jeunes sans repères.
7. C'est enfin le mimétisme des actions extrêmes d'un islam radical qu'on laisse se développer depuis des décennies.

[Des déconstructeurs qui restent sourd devant des inquiétudes légitimes]

C'est ainsi qu'on mesure combien les évènements auraient pu être différents si certaines personnes avaient été plus lucides et avaient travaillé à la construction plutôt qu'à la destruction. Ce sont ces déconstructeurs aux accusations outrancières qui sont les premiers responsables des frictions et des attaques aveugles que nous voyons surgir à l'occasion. Ce qui est clair, c'est que de plus en plus de québécois se sentent bousculer et ils ne reconnaissent plus leur nation. La situation n'est plus tenable et la grande faute des diviseurs est de rester sourd à ces inquiétudes légitimes et d'instrumentaliser la question de l'immigration pour culpabiliser. Évidemment, on reconnaît aussi le travail de sape des nationalistes canadiens et de leurs favoris (ces francophones qui les servent et bénéficient de leurs faveurs) pour affaiblir la nation québécoise : l'arme de la division multiculturelle sert à empêcher la nation québécoise d'intégrer les immigrants et, pour ce faire, on est prêt à favoriser le communautarisme et l'émergence d'un islam radical avec, comme corollaire, un repli qui monte les uns contre les autres et torpille le vivre-ensemble.

[Des nationalistes canadiens qui ont l'obligation de s'excuser]

Les québécois n'ont pas d'excuse à exprimer du fait qu'ils veulent une véritable égalité qui passe par l'assimilation réciproque. Ils n'ont aucune anxiété envers l'immigrant qui s'intègre mais une juste inquiétude face à la montée d'affirmations communautaristes qui cherchent à imposer à notre société leur mode de fonctionnement. Les nationalistes canadiens, avec leur multiculturalisme de repli, ont l'obligation de s'excuser pour cette approche qui prédestine les individus, selon leurs particularismes, à être repoussés dans leurs communautés respectives. La grande faute de ces nationalistes est de refuser une égalité véritable et une protection réelle pour l'immigrant qu'on réduit ainsi à son origine et cantonne dans sa différence.

L'approche canadienne est la négation même des idéaux humanistes et le rejet des valeurs qui donnent son prix à la vie. D'ailleurs, suite à l'attentat de Québec, les tenants du multiculturalisme canadien ont montré l'étendue de leur échec en sortant la politique du chèque pour l'enfermement des communautés. Des aides financières sont fournies pour cet enfermement (notamment surveillance, mesures de sécurité renforcées et accès restreints à la mosquée de Québec) qui démontrent le repli et les difficultés d'intégration. Devant le discours officiel d'ouverture, la réalité est la fermeture : la preuve éclatante d'une assimilation réciproque déficiente et d'un clientélisme à courte vue. Une politique du chèque qui est la preuve éclatante de l'échec d'une politique!

2.5 - La grande récupération accusatrice

[Une constante en 3 phases]

Quand les moutons sont en panique, ça va dans tous les sens. Toutefois, lors d'un attentat, il y a toujours dans cet éparpillement une constante en trois phases qui se dégage :

1. L'étalage de discours larmoyants.
2. Le renforcement de l'approche victimaire.
3. La grande récupération accusatrice.

Explications :

[PHASE 1 : Étalage de discours larmoyants.]

« *Paix et amour!* », « *Aimez-vous!* », « *On s'aime!* », « *J'aime la paix et l'amour!* ». Ces beaux mots accompagnés des belles réactions émotives, qui ont fleuries spontanément après l'attentat de Québec, sont sympathiques et d'un humanisme chrétien qui désire rassurer à tout prix. Toutefois, ils n'offrent aucun regard lucide et n'apportent à terme aucune solution. Pire, ils empêchent de concevoir qu'une religion ne peut être qu'amour et ils masquent la réalité de cet *apartheid multiculturel* canadien qui contribue à nourrir le désir de rupture d'un islam radical.

[PHASE 2 : Renforcement de l'approche victimaire.]

On profite des circonstances pour se faire plus revendicatif, se positionner en victime, et ressortir les accusations de xénophobie et d'islamophobie. Voilà que le geste du tueur devient le résultat d'un « *racisme systémique* » qui sévirait contre les musulmans et, comme par enchantement, les québécois deviennent collectivement responsables de leur exclusion sociale. Évidemment, si certains musulmans font la démonstration du refus de s'intégrer (comme de nombreux militants radicaux se revendiquant de l'islam), ce défaut d'intégration reviendrait à nous-mêmes et plus largement à nos sociétés occidentales et leur incapacité congénitale à les accepter.

Enfin, dans le contexte québécois, arrive nécessairement la cerise sur le gâteau : c'est la **Charte québécoise des valeurs**, discutée en 2013-2014, qui aurait bien sûr préparé le terrain au tireur fou. Elle a le dos large cette charte et j'affirme ici qu'elle sera une chose à reprendre car elle était inclusive et démontrait notre fraternité et notre désir de vivre ensemble et non séparé. Il y avait aussi dans cette charte une manifestation claire de l'estime que nous avons pour ceux que nous

accueillons et pour nous-mêmes. C'est ce qui explique qu'elle ait été si âprement combattue par les tenants de la division multiculturelle et les fanatiques de tout bord.

Sur l'approche victimaire et la fabrication des discriminations ainsi que sur l'usage qui en est fait dans le processus d'accusation, voir la section 3.2 sur l'approche victimaire.

[PHASE 3 : La grande récupération accusatrice.]

Les faits semblent clairement démontrer que l'individu qui a commis l'attentat de Québec n'est pas un « *loup solitaire* » mais probablement un « *fou solitaire* ». Ce qu'il y a de pathétique à la fois dans la propagande multiculturelle canadienne et dans l'islam rigoriste et militant – chacun alimentant l'autre –, c'est cette tentative d'en faire un attentat « *terroriste* » savamment planifié et exécuté. Dès les premières heures suivant l'attentat, le premier ministre du Canada, **Justin Trudeau**, le qualifiera ainsi sans preuve (voir page 51). De son côté, le président de la mosquée de Québec, **Mohamed Yanguï**, tient mordicus à ce qu'une accusation de terrorisme soit ajouté à la liste des accusations et il ajoute même que « *c'est la cause pour laquelle, personnellement, je vais être là jusqu'à la dernière goutte de mon sang. On doit qualifier cet acte de terroriste* ». Encore et toujours propagande et militantisme aveugle et les avocats des musulmans impliqués sont obligés de patiner en ménageant la chèvre et le chou. Me **Jean-Félix Charbonneau** affirmera que les avocats tentent « *d'explorer* » n'ayant pas eux-mêmes accès à la preuve et il ajoute qu'« *on rassure en disant que d'une manière sociale, tout le monde a qualifié le geste de terroriste, mais le droit et le social ne dépendent pas toujours des mêmes critères, alors on tente d'expliquer* ». Dire que tout le monde a qualifié le geste de terroriste est une fausseté et, en ce domaine, ce sont les faits qui parlent.⁷⁶

Ce qui est également pathétique, c'est de chercher à l'inscrire dans une grande mouvance de droite anti-immigration, anti-minorités et évidemment anti-islam. On est rapide sur l'usage de l'amalgame et la stigmatisation qu'on s'empresse de dénoncer chez les autres. Quand ce sont des musulmans qui commettent des attentats, on voit rapidement surgir la tentative de réduire ces actes à des dérives pathologiques (« *Surtout pas d'amalgame!* ») ; et quand il y a un attentat contre des musulmans, on est rapidement dans le complot, l'acte commandité par une « *extrême-droite* » qui serait le ferment idéologique et le terreau fertile qui produit de tels assassins.

[Les radios-poubelles de Québec]

C'est ainsi qu'on sort pour la ville de Québec ces clichés accusatoires : dans cette ville, il y aurait un courant xénophobe et réactionnaire, une radicalisation alimentée par la montée d'un « *populisme* ». De plus, ce serait ces obscurs stations de radio – pourtant depuis longtemps au service du nationalisme canadien – qui tout à coup colporteraient les propos haineux et les pires préjugés. Elles nourriraient la division et la hargne envers l'Autre : ces méfaits que les nationalistes

⁷⁶ Le Devoir, 31/03/2017, p.A4 et Journal de Montréal, 31/03/2017, p.20.

canadiens et leurs collaborateurs francophones essaient depuis longtemps d'associer aux souverainistes québécois.

Rappelons ce fait capital : il existe depuis longtemps au Québec des médias (radios, télévisions, presses écrites) qui s'abreuvent aux mamelles du nationalisme canadien et, pour conserver cette pitance, ils le servent et propagent ses idées. Ils le font chacun à leur manière mais le but final est de diviser et affaiblir la nation québécoise et l'empêcher d'y intégrer harmonieusement les nouveaux arrivants. Avec le multiculturalisme, symbole de ressentiment, ces médias sont des armes supplémentaires et qu'importe s'ils propagent insultes, attaques et paroles grossières. Alors tenter de relier les « *radios-poubelles* » à l'attentat de Québec, c'est chercher à masquer le véritable problème que constitue leur appui à ce qui divise et affaiblit la nation québécoise.

Une tentative d'ailleurs risible lorsqu'on voit la complaisance entre ces médias et les partis politiques au service du nationalisme canadien :

- Ces médias donnent clairement leurs appuis à l'un ou l'autre des partis au service du nationalisme canadien (CAQ et PLQ à Québec et PC et PLC à Ottawa).
- Ces mêmes partis recrutent à l'occasion leurs animateurs pour devenir députés.
- Et, à l'inverse, ces médias recrutent des ex-députés pour devenir animateurs.

À titre d'exemple de l'appui de ces médias au nationalisme canadien, voici ce qu'on pouvait lire, le 21 mars 2014, dans un quotidien et concernant l'élection québécoise de 2014 :

« Mercredi matin au 93,3, l'animateur Sylvain Bouchard proposait à ses auditeurs de ramasser des drapeaux du Canada pour répliquer aux souverainistes. [...] À Radio X, l'animateur Denis Gravel proposait quant à lui, la semaine dernière, aux parents qui l'écoutent de faire un bricolage anti-péquistes avec les enfants. L'idée était de transformer la publicité péquiste imprimée au slogan « Déterminée » en « terminée ». À NRJ le midi, Jeff Fillion n'est guère plus subtil sur ses préférences qu'il a affichées aussi sur Twitter le 13 mars. « Les gens doivent voter PLQ à Québec... même le nez bouché », écrivait-il. « ... Il faut sacrifier la CAQ, sinon c'est la fin, my friend ».⁷⁷

[L'affaire Hérouxville]

Enfin, comme autre exemple de grande récupération accusatrice, il faut rappeler *l'affaire Hérouxville*. Il y a dix ans, en 2007, il s'est produit une chose hors de l'ordinaire : de fiers citoyens d'une municipalité du Québec se sont levés et, avec leurs mots, ils ont affirmés des évidences. Les attaques des nationalistes canadiens et de leurs favoris n'ont pas tardées et les médias de service ont

⁷⁷ Le Devoir, 21 mars 2014.

rapidement dénaturé le message et accusé le messenger. Un résumé des faits s'impose pour comprendre l'ampleur du mensonge et la technique de propagande.

Le quotidien *La Presse* (reconnu pour être au service du nationalisme canadien) reçoit le 26 janvier 2007 un dossier : le document « *Mode de vie* » avec avis qu'une résolution a été adoptée à ce sujet par le conseil municipal d'Hérouxville. Ce dossier donne une *matière* pour comprendre le désir de québécois d'affirmer ce qu'ils sont. De plus, comme le gouvernement du Québec veut l'établissement en région d'une partie des immigrants, la municipalité veut simplement faire connaître à ces futurs citoyens son mode de vie pour qu'ils en assimilent les principes et s'intègrent harmonieusement à leur nouvelle terre d'accueil. Cette approche d'assimilation – c'est-à-dire de réelle intégration – n'est évidemment pas en concordance avec la division et le repli communautariste si chers aux tenants du multiculturalisme. Le travail de sape peut donc commencer qui consiste à faire de cette *matière* une cible médiatique à travers laquelle on dénigre et culpabilise le peuple québécois en son entier. Rappelons que les médias au service du nationalisme canadien – dont une bonne partie de la presse écrite – sont des spécialistes en ce domaine. La technique est la suivante :

- on dépouille les faits du contexte qui les entourent (notamment les demandes successives et abusives d'« *accommodements* ») ;
- on extrait quelques propos et en exagère la portée (du secondaire exemple d'interdiction de lapidation, *La Presse* en fait un titre en une : « *Il est interdit de lapider les femmes* ») ;
- et, pour détourner définitivement le regard du message, on attaque le messenger (malgré leurs connaissances et formations, ces ruraux deviennent des marginaux peu éduqués).

C'est ainsi qu'en jouant de partialité, on peut prendre dans ses filets celui qu'on a déjà condamné et l'offrir en pâture en se régalant de l'effet produit. C'est le processus bien connu de tous les accusateurs publics mais, au-delà de la municipalité d'Hérouxville et les six municipalités adjacentes qui votèrent des résolutions demandant une modification à la *Charte canadienne des droits et libertés*, c'est le peuple québécois lui-même qui est accusé. C'est ce peuple qui affirme qu'on abuse de sa patience qui est méprisé, ignoré et bafoué. C'est ce peuple qui veut en finir avec les théories sociologiques sulfureuses, les manipulations idéologiques et les « *accommodements raisonnables* » qu'on veut faire taire.

Une décennie après ces événements et alors que la question des *accommodements déraisonnables* n'est pas réglée, que la commission à ce sujet n'a rien donné et que ses commissaires se déchirent (voir page 80), on ne peut que remercier ces municipalités qui, par une argumentation et une colère bien exprimées, ont contribuées à nous ouvrir les yeux. Merci aussi pour cet apport qui a contribué à dévoiler les actions fautives des nationalistes canadiens – et de leurs favoris – qui s'évertuent à spolier les droits de la nation québécoise.

2.6 - Le défilé des coupables

Ainsi donc, suite à l'attentat meurtrier d'un individu qui semble maudire l'humanité qui l'a vu naître, se présentent des politiciens dont le cœur est au clientélisme et la tête à la division de leurs commettants. Ce qu'il y a de révoltant, c'est ce défilé des responsables de la situation actuelle, ce défilé des coupables qui pratiquent la surenchère pour affaiblir la nation et pour s'attirer une clientèle accablée de tristesse. Mais ce qui frappe aussi, c'est la naïveté et l'absence de vision à long terme. Alors que nos politiciens gesticulent avec de belles paroles, la décomposition de la société se poursuit et on cache, sous le couvert de l'émotionnel, l'absence d'une volonté de changement.

Quand le citoyen voit l'homme, le politicien voit l'électeur. Le premier veut l'harmonie, le second le vote. Le premier voit loin, l'autre la prochaine élection. L'immigrant, pris dans les serres des vautours de la division et du chantage électoral, a peine à s'intégrer. Cette course aux voix est un véritable épuisement de la pensée et, lorsque la ligne de conduite est d'attaquer celui qui argumente plutôt que discuter l'argument, c'est la démocratie qu'on appauvrit. **Il n'y a pas de doute que la multiplication des identités favorise la dislocation et alimente le refus d'adhérer à des principes communs et à des valeurs communes. Nous avons à ouvrir des voies nouvelles pour des jeunes privés de repères et pour l'édification d'un modèle d'unité et non de division car, à force d'oublier l'unité des citoyens, à force d'oublier la nation, c'est aussi la solidarité et le civisme qui sont affaiblis.**

Ce qui est manifeste dans la tragédie de janvier 2017 à Québec, c'est la responsabilité des tenants du multiculturalisme et, en sous-main, celle des nationalistes canadiens. Par leurs mesquines accusations et leur logique boutiquière, ils s'évertuent à monter les uns contre les autres. Le premier ministre du Canada, **Justin Trudeau**, dira sans preuve à l'appui qu'« *il s'agit d'un acte terroriste* » et il sortira l'éternel couplet de propagande en qualifiant cet acte posé par un déséquilibré d'« *attaque contre les valeurs les plus profondes et les plus chers aux canadiens : l'ouverture, la diversité et la liberté de religion* ». Mais chez les nationalistes canadiens, la même chanson avec ses refrains de propagande se chante en cœur. Le chef du Nouveau parti démocratique à Ottawa, **Thomas Mulcair**, malgré un appui aussi indéfectible que le premier à la division multiculturelle, osera parler d'une nécessaire unité « *pour lutter contre la haine, l'intolérance, et l'islamophobie, et contre ceux qui propagent des politiques de peur et de division* ». ⁷⁸

Tout de même, il faut le faire quand on est parmi les premiers sur la ligne de front à défendre une politique multiculturelle qui favorise le repli, l'intolérance et la division. Nous pourrions multiplier

⁷⁸ Lapresse.ca, 30/01/2017.

les exemples du même ordre – avec les accusations notamment de racisme, xénophobie ou discrimination à la clé – mais quelques exemples éloquentes suffiront.

[L'affaire de la prestation de citoyenneté de la femme au niqab]

En 2015, pendant la campagne électorale au gouvernement central et l'affaire de la prestation de citoyenneté par une femme d'origine pakistanaise avec un niqab recouvrant son visage, les propos tenus sont révélateur de la pauvreté des arguments et de la technique simpliste qui consiste à dire n'importe quoi, avec les accusations qu'il faut, pour diviser et tromper les auditeurs. Parlant du premier ministre d'alors, **Stephen Harper**, **Thomas Mulcair** affirmera qu'« *il se cache derrière cette question qui divise tellement* » et se dira « *étonné de voir le Bloc québécois, un parti jadis tellement progressiste, embarquer dans l'arène* ». Et quand Harper affirme « *je ne vais jamais dire à ma jeune fille qu'une femme devrait se cacher le visage parce qu'elle est une femme* », il répond « *attaquez-vous à l'oppresseur; ne vous attaquez pas à la femme* ». Évidemment, envers ceux qui trouvent révoltant de voir ces femmes musulmanes réduites à des *bonbons bien enveloppés*, il dira sans doute que c'est un nouvel affront aux droits et libertés des musulmanes, rien de moins. De son côté, **Justin Trudeau** se contente de dire que ses adversaires politiques « *veulent jouer sur la peur et la division* », que « *la famille canadienne est basée sur la protection des minorités et le respect des différences d'expression et identitaires* » et « *on ne peut pas avoir un État qui impose comment une femme devrait ne pas s'habiller* ». C'est l'abandon de l'État envers l'égalité homme-femme et la chef du Parti vert canadien, **Élisabeth May**, pousse le simplisme encore plus loin : « *Quel est l'impact du niqab sur l'économie? Quel est l'impact du niqab sur les changements climatiques?* ».⁷⁹

Naturellement, avec une approche aussi inconsciente et simpliste, il ne faut pas être surpris de constater que ces politiciens font abstraction du fait que cette femme est elle-même instrumentalisée par l'islam radical et qu'elle œuvre au sein de *l'Islamic Circle of North America*, filiale nord-américaine du *Jamaat-e-islami*, un parti islamiste pakistanais considéré comme terroriste par plusieurs pays.⁸⁰

[Un clientélisme outrancier]

L'ex-élue du Parti socialiste français, **Céline Pina**, montre dans son livre « *Silence coupable* », le déni de la classe politique face à la progression rampante du salafisme. Elle dénonce aussi le clientélisme qui voit les élus pactiser avec les islamistes et les accusations d'« *islamophobie* » qui ont pour but de fermer la bouche de beaucoup de monde. L'infiltration islamiste s'inscrit dans le temps long et les courants modérés sont en réalité « *les préparateurs de terrains* » car « *ils ensemencent des graines de haine, de violence, de rejet de la société et préparent ainsi le passage à l'acte* ». Évidemment, on comprend que le multiculturalisme qui prône le repli sur soi et le

⁷⁹ Lapresse.ca, 25/02/2015 et divers article dans La Presse, 25/09/2015.

⁸⁰ Hugo JONCAS et Audrew Mc INTOSH, *La femme au niqab œuvre au sein d'une organisation radicale*, journaldemontreal.com, 16/10/2015.

communautarisme offre un terreau idéal à cette infiltration islamiste. Sur le clientélisme ou l'électoratisme – dont les libéraux de Justin Trudeau sont, comme nous le verrons, un exemple éloquent –, madame Pina précise qu'on ne contribue pas à « *créer et faire vivre le monde commun* » lorsqu'« *on invite des gens à devenir élus pour être le représentant de leur particularisme* » et lorsque les « *désignations (...) ne dépendent pas des qualités intellectuelles et morales, mais de la capacité à manipuler des paquets de voix* ». ⁸¹

Ce n'est pas nouveau que les libéraux – tant à Ottawa qu'à Québec – pratiquent le clientélisme mais, avec leurs chefs actuels – **Justin Trudeau** à Ottawa et **Philippe Couillard** à Québec –, cette recherche assidue des voix au mépris de toute logique s'est décuplée. Déjà, le 7 août 2004, le *National Post* révélait que le *Congrès islamique du Canada* (CIC) s'attribuait le crédit d'avoir aidé les libéraux de **Paul Martin** (ancien chef du parti libéral à Ottawa) à stopper les conservateurs de **Stephen Harper**. Le titre d'un communiqué du CIC, présidé à l'époque par le professeur de l'Université de Waterloo, **Mohamed Elmasry**, parle de lui-même : « *Le vote musulman sauve le Canada d'un gouvernement conservateur : plus de 80% des musulmans canadiens ont voté – et les libéraux ont massivement obtenu leur préférence* ». ⁸²

[Pêche aux votes et refus de dénoncer les sermons sur jihad, charia et haine des Juifs]

Depuis qu'il est chef de son parti, **Justin Trudeau** multiplie les visites dans les mosquées même les plus intégristes. En 2013, il visite la mosquée de Surrey en Colombie-Britannique où il s'affuble d'un qamis (habit traditionnel musulman) et déclare que « *les valeurs du Ramadan sont également des valeurs canadiennes* ». En 2014, il visite la mosquée al-Sunnah al-Nabawiah dans sa circonscription électorale de Papineau à Montréal, qui suit une interprétation stricte de l'islam basée sur le wahhabisme et est considérée comme un centre de recrutement d'al-Qaïda par le gouvernement américain. Accusé « *d'aller à la pêche aux votes auprès des extrémistes religieux* » par ses adversaires politiques, il est aussi critiqué par le fondateur du *Congrès musulman canadien*, **Tarek Fatah**, qui suggère qu'il aurait mieux fait de « *dénoncer le jihad, la charia et la haine envers le Juif, qui constituent la base des sermons de la mosquée* ». En janvier 2016, le Québec est sous le choc car sept québécois ont été tués en Afrique par des terroristes contaminés par l'islam radical. Pendant que la nouvelle fait la manchette partout, où est le premier ministre Trudeau en ce dimanche 17 janvier? Dans la mosquée Masjid al-Salaam, à Peterborough en Ontario, victime d'incendiaires, à reconforter son imam intégriste. Ce qui est sans doute plus payant électoralement

⁸¹ Louis HAUSALTER, *Céline Pina* : « *L'islamisme, ce n'est pas une invasion des barbus, c'est beaucoup plus insidieux* », marianne.net, 18/04/2016.

⁸² Traduction d'un article du *Devoir* qui révélait que le même Elmasry suggérait d'« *interdire* » l'alcool dans les universités canadiennes. Le journaliste précise qu'il s'agit d'une autre règle identifiée à un « *islam intolérant* » qui montre le « *danger que court le Canada en important des règles qui bafouent ses valeurs* ». On peut aussi lire ceci sur l'idée de prohibition : « *Gare aux musulmans qui, après avoir transplanté le voile au Canada et s'être enhardis jusqu'à y organiser un tribunal islamique, en sont rendus à vouloir y interdire l'alcool* ». Jean-Claude LECLERC, *Faudrait-il interdire l'alcool sur les campus universitaires?*, Le Devoir, 07/09/2004.

que de reconforter les familles de ceux qui sont morts en travaillant à faire le bien en Afrique.⁸³

Le clientélisme de Justin Trudeau n'a pas de limites et il se fait le complice des dictateurs islamo-machistes en visitant les mosquées intégristes accompagné de femmes ministres qui doivent porter le voile et en s'adressant aux femmes musulmanes confinées au 2^{ième} étage en leur criant de loin « *Mes sœurs* ». En fait, quand l'action politique se limite à tout faire pour se gagner le vote des « *Frères musulmans* » – en comptant que les « *sœurs* » voteront comme eux –, qu'importe la condition de ces dernières. Et si quelqu'un ose s'élever contre ce mépris, l'injonction est prête : « *Silence, car vous alimentez le racisme* ». C'est ainsi qu'en se voilant la face, en inversant le réel, on est l'idiot utile de l'islam radical. De plus, ajoutons que cet exemple est typique d'une certaine gauche qui pratique la vieille recette populiste qui consiste à exhorter le peuple à faire fi du réel au lieu de l'inciter à voir la réalité et défendre un idéal fondé sur la solidarité et le partage.

[Absence de valeurs communes au Canada]

Revenons sur l'actualité et la course récente à la chefferie du *Parti conservateur* à Ottawa. Sur la députée et candidate, **Kellie Leitch**, qui proposait un « *test des valeurs canadiennes* » à faire passer à tous les immigrants, peu importe leur endroit d'origine, **Thomas Mulcair** sort encore une fois la grande accusation : c'est un « *racisme intolérable* ». ⁸⁴ Toujours dans le même créneau, il fait le grand amalgame avec le décret sur l'immigration du président américain, **Donald Trump**. C'est une politique « *fasciste* » et il sort la même ritournelle sur la nécessité de la « *défense de nos valeurs communes au Canada* ». ⁸⁵ Pour un défenseur de la division multiculturelle et du communautarisme, c'est avoir du culot d'évoquer les « *valeurs communes* ».

Ceci dit, la proposition de madame Leitch est loufoque car encore faut-il qu'il y ait dans ce pays des valeurs communes, qu'elles soient comprises par tous et imposées à tous. C'est ce qui fait le corps et l'unité d'un pays et, avec des valeurs rassembleuses au lieu du repli communautaire, nul besoin d'un test car l'immigrant sait à quoi s'attendre, et s'il choisit de venir, il doit assimiler ces valeurs, les faire siennes et les défendre. Ceci nous prouve encore une fois la pertinence de la réflexion engagée dans le cadre de *l'affaire Hérouxville* (voir page 49) et de la *Charte des valeurs québécoise* (voir page 47). Soulignons ici le côté odieux et vulgaire de l'argumentaire des « *progressistes* » qui s'opposent à madame Leitch. Dans le quotidien *Le Devoir*, on peut lire que « *les progressistes de centre gauche investissent le Parti conservateur afin de bloquer la route* » à certains candidats et se disent « *terrifiés* » par ces derniers qui auraient des « *messages qui visent à semer la division* ». Ces « *progressistes* » – qui selon leurs propos en « *vomiraient* » à devenir membre de ce parti (« *ça leur donne envie de vomir* ») –, osent évidemment ajouter que madame

⁸³ Jessica HUME, *Trudeau critiqué pour avoir visité une mosquée*, canoe.ca, 06/08/2014 / Michel HÉBERT, *L'islam libéral*, journaldemontreal.com, 18/01/2016 / Daniel BARIL, *Bigoterie sans pareille d'un premier ministre canadien*, huffingtonpost.ca, 29/06/16.

⁸⁴ *Le Devoir*, 02/02/2017, p.A5.

⁸⁵ *Le Devoir*, 27/01/2017.

Leitch serait une « *candidate très raciste* ». Des propos odieux!⁸⁶

[Le décret américain sur l'immigration]

Je ne peux m'empêcher de souligner la vacuité de ces accusations de « *racisme* » et de « *fascisme* » concernant le décret sur l'immigration du président américain, **Donald Trump**. Déjà le 25 octobre 2001 à Montréal, monsieur **James Buchanan**, prix Nobel d'économie en 1986, déclarait que les événements du 11 septembre de la même année avait tout changé et que les pays de l'Ouest sont désormais trop vulnérables pour demeurer ouverts à tout le monde sur cette planète et ils devront appliquer certaines politiques discriminatoires non seulement en économie mais aussi dans les domaines de l'immigration, du tourisme, des programmes pour étudiants et autres. Monsieur Buchanan de préciser que cette discrimination devrait s'appliquer à tous les pays arabes, y compris l'Égypte, qui comme chacun le sait, est un pays pivot parmi les alliés des États-Unis au Proche-Orient.⁸⁷

Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil et le décret actuel du président américain ne se réduit pas une accusation simpliste de « *fascisme* » ou de « *racisme* » mais semble le résultat d'une réflexion depuis longtemps entamée. Évidemment, on tirera sans doute une fois de plus sur le messenger pour éviter de parler du message et ce monsieur Buchanan, éminent professeur américain, titulaire de douze doctorats honorifiques et auteur d'une quarantaine de livres, sera sans doute, aux yeux de nos bien-pensants, un « *immonde raciste* » qui suggère une « *nauséabonde politique fasciste* ».

[Les étourderies de Philippe Couillard]

Un dernier mot sur le premier ministre du Québec, **Philippe Couillard**, qui ne ménage pas ses efforts pour diviser les québécois. C'est sans surprise qu'il accuse ses adversaires politiques de « *souffler sur les braises de l'intolérance* » lorsque ces derniers s'opposent à une hausse du seuil annuel d'immigration au Québec et suggèrent une baisse compte tenu de la capacité d'accueil et de francisation du Québec (pour un serviteur du nationalisme canadien, ce sont évidemment des critères sans importance). Déjà, en 2015, il parlait de ces « *gestes qui attisent les braises de ces démons qu'on a chez nous* » (« *peur de l'autre* », « *rejet de l'étranger* », « *xénophobie* »). Pour ce favori, qui s'est toujours chauffé au feu de la division multiculturelle et du repli communautaire, cette allusion aux « *braises* » est une cynique parodie qui vise à détourner l'attention et éviter une réflexion sur ces tragédies qui se multiplient et qui symbolisent l'échec du multiculturalisme. Évidemment, dans son désir de diviser, il ne manque pas une occasion de parler de la *Charte des valeurs québécoises* qui aurait évidemment « *divisé les québécois* » et « *eu un impact négatif* ». ⁸⁸

⁸⁶ Marie VASTEL, *Se faire violence pour influencer le PCC*, Le Devoir, 31/03/2017, p.A2.

⁸⁷ Claude TURCOTTE, *L'Ouest est trop vulnérable pour demeurer ouvert au monde*, Le Devoir, 26/10/2001.

⁸⁸ Le Devoir, 16/11/2015 et lapresse.ca, 16/02/2017.

Le 2 février 2017, lors des funérailles à Montréal de trois des victimes de la tuerie de Québec, des fanatiques musulmans – parmi la foule nombreuse – se permettent de scander le cri de guerre des terroristes islamistes : « *Allahou Akbar* » (« *Dieu est grand* » en arabe). Ce cri symbole d'aveuglement et de fanatisme qu'on décrivait déjà, dans l'Iran des années 80, au moment de la prise du pouvoir par les religieux et le retour à l'obscurantisme, comme un hurlement sauvage à la mort et à la destruction, un appel monstrueux à l'asservissement et à la servitude. Personne ne semble relever cet affront ou, plus justement, on pratique encore une fois le déni (on ne veut pas entendre et surtout ne pas comprendre). Le premier ministre Couillard se contente de dire que « *les mots prononcés, les mots écrits ne sont pas anodins. C'est à nous de les formuler, de les choisir* ». ⁸⁹

Le lendemain, 3 février, ce sont les funérailles à Québec des trois autres victimes de la tuerie et monsieur Couillard se permet de communier avec les fanatiques en reprenant le cri obstiné et démesuré qui les caractérisent. Ce même jour où il répète les mots « *Allahou Akbar* » et prétend qu'ils sont associés à tort à la violence, un terroriste islamiste attaque une patrouille militaire à l'arme blanche au cri d'« *Allahou Akbar* » près du Louvre à Paris. ⁹⁰ Un exemple de plus qui montre que cet appel renvoie au combat d'une idéologie politico-religieuse.

Non, les mots ne sont pas toujours anodins et pour les militants de l'idéologie islamiste, entendre ce cri de haine de la bouche du premier ministre c'est une victoire. Une victoire car on apprécie un politicien sans conscience ni dignité qui œuvre à l'affaiblissement des démocraties. Une victoire car celui-ci, qui s'abreuve au politiquement correct et aux principes de division, a fait sienne cette tentative hypocrite qui consiste à faire croire que le problème vient de nous, que l'Autre est toujours gentil et que l'ennemi est seulement en nous-mêmes. Une victoire aussi car, atteint d'une cécité personnel incurable et professant un angélisme aveugle, il cautionne l'islamisme en défendant le repli et les particularismes sans égard à l'intérêt général. C'est ainsi que tourne et tourne le carrousel des inepties, la comédie de l'inclusion, le mensonge de l'intégration et la mauvaise farce de la division multiculturelle. Comme le dit l'iman **Hassan Guillet**, aux funérailles du 3 février à Québec, l'ennemi « *c'est notre ignorance* » et, après avoir évoqué l'expression des « *deux solitudes* » au Canada, il affirme qu'il y a maintenant « *une multitude de solitudes* ». C'est l'exemple éloquent de la faillite du multiculturalisme, cette arme de division qui s'accommode des idéologies et des pratiques radicales! ⁹¹

⁸⁹ Louis-Samuel PERRON, *Funérailles de trois victimes de la tuerie de Québec*, lapresse.ca, 02/02/2017.

⁹⁰ Isabelle PORTER, « *Allahou Akbar* » et AGENCE FRANCE PRESSE, *France : attaque « à caractère terroriste » de militaires près du musée du Louvre*, Le Devoir, 05/02/2017, respectivement p.A1 et A6.

⁹¹ Ibid, Le Devoir, p.A1.

2.7 – Recommandations

Recommandation 12 (voir page 41)

Que soit réaffirmé à la fois l'inexistence d'une conception des droits à géométrie variable, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et cette règle formelle à l'effet que l'espace public appartient autant aux hommes qu'aux femmes.

Recommandation 13 (voir page 42)

Qu'il soit réaffirmé que la célébration des « *différences* » ne peut être utilisée pour cautionner le repli et pour refuser ce qui nous unit, notamment la culture et les valeurs communes.

Recommandation 14 (voir page 44)

Qu'il soit recommandé que les *radicaux* (et autres du même acabit), qui cherchent à se faire les seuls porte-parole de tous leurs coreligionnaires, ne soient pas les interlocuteurs privilégiés. Qu'en toutes occasions, ne leur soit pas donné des opportunités pour subvertir les esprits et pour stigmatiser les autres, dont leurs propres coreligionnaires.

Recommandation 15 (voir page 45)

Que soit remise en cause l'idéologie progressiste lorsqu'elle fait dans la déconstruction, la désidentification et la renonciation à la transmission. Et que soit réitéré ce besoin fondamental du maintien des repères (tels mœurs et valeurs communes, identité nationale, racines historiques).

Recommandation 16 (voir pages 48 et s.)

Que soit dénoncé le soutien des nationalistes canadiens et leurs favoris aux médias (dont les radios-poubelles de Québec) qui alimentent la division et la hargne envers l'Autre, et ce, dans le but manifeste de diviser la nation québécoise et l'empêcher d'intégrer les nouveaux arrivants.

Recommandation 17 (voir pages 50 et s.)

Que soit dénoncé le clientélisme de certains élus qui pactisent avec des *radicaux* (tels les islamistes) et qui œuvrent à l'appauvrissement de la démocratie par leurs agissements et leur course effrénée aux voix.

CHAPITRE 3 – MENSONGES ET DIVAGATIONS

3.1 – Le mensonge de l’islamophobie

Hérodote, le père de l’Histoire, disait se servir de la fiction pour raconter des faits véridiques. Servons-nous de faits véridiques pour raconter une fiction, celle de l’« *islamophobie* ». Comme le souligne avec à-propos **Pascal Bruckner**, écrivain et auteur du livre « *Un racisme imaginaire* », l’« *islamophobie* » est une arme d’intimidation des islamistes et « *l’accusation d’islamophobie n’est rien d’autre qu’une arme de destruction massive du débat intellectuel* ». De plus, sur le nouveau catéchisme antiraciste, il ajoute que « *c’est une contrainte sociale, (...) il faut en être ou affecter d’en être. La stigmatisation et le confinement dans l’opprobre sont la sanction ordinaire d’une transgression de l’obligation commune* ». ⁹²

Ainsi donc, avec cette complicité aveugle qui caractérise nos bien-pensants, on cherche à confondre l’attaque personnelle et le débat d’idées qui relève de la liberté d’expression ; et c’est avec cet honteux amalgame qu’on ouvre la porte au « *djihad juridique* » qui utilise les tribunaux et l’arme des droits de l’homme pour harceler tous ceux qui ont une approche critique de l’islam radical. Mais les islamistes n’ont rien inventé et ils appliquent ce qui a été utilisé ailleurs pour faire avancer des causes aussi diverses que farfelues : une approche victimaire accompagnée d’accusations d’intolérance, de discrimination, de racisme, ou de phobies diverses (homophobie, xénophobie, etc.). Il faut intimider pour faire taire et tous les moyens sont bons. Ce qu’on veut c’est l’instauration du délit d’opinion où, chaque fois qu’une opinion ne nous convient pas, on porte plainte pour diffamation, préjudice à la réputation ou encore pour incitation à la haine.

[Un faux concept pour rester aveugle]

Comme le dit si bien **Salman Rushdie**, le mot « *islamophobie* » a été inventé « *pour permettre aux aveugles de rester aveugles* » et l’ancien premier ministre de France, **Manuel Valls**, affirme que c’est « *le cheval de Troie des salafistes* ». De son côté, la française **Lydia Guirous**, auteur et fondatrice du club « *Future, au féminin* », écrit que c’est aussi celui « *plus largement des islamistes radicaux, qui rêvent de voir la République s’écarter en communautés* ». Tous les apôtres aveugles de la division multiculturelle doivent s’ouvrir les yeux et comprendre qu’en relayant ce faux concept, ils tombent dans le piège des intégristes qui, « *sous couvert de victimisation permanente* », cherche à transposer la question du racisme dans le champ religieux. Madame Guirous précise qu’il ne faut pas confondre le racisme avec cet artefact qu’est l’« *islamophobie* ». Ce dernier et la

⁹² Vincent TRÉMOLET DE VILLERS, *Bruckner face aux maîtres censeurs*, Le Figaro magazine, 27/01/2017, p.44.

propagande du « *non amalgame* » sont des cassures artificielles qui empêchent de voir la réalité en face et qui « *valident de facto un modèle de société communautarisée et multiculturelle* ».

Ce qu'elle exprime pour son pays est applicable au Québec qui ne doit pas être multiculturel (ou son double interculturel) :

« Notre culture, qui est la somme de nos principes, de nos valeurs et de notre histoire, s'appelle la République et elle est unique. Défendre ces valeurs, c'est s'inscrire, par la loi, dans la volonté d'un destin partagé. C'est mener un combat contre le repli sur soi des minorités, contre le fanatisme qui menace, mais aussi contre le prêt-à-penser d'une certaine idéologie relativiste qui sape les fondements de notre contrat social ». ⁹³

Enfin, le Québec est fait également :

«... de droits et de devoirs, tous les citoyens doivent s'y conformer notamment en ce qui concerne le respect de l'égalité homme-femme. Tout ce qui est le marqueur de la soumission des femmes aux hommes ne peut être toléré dans l'espace public et social collectif. Tout simplement parce qu'il ne correspond pas à nos valeurs issues des Lumières, notamment l'Égalité. Par espace public et social, j'entends les services publics naturellement, mais également les universités et les entreprises ». ⁹⁴

[Des paroles d'éclaireurs en provenance des pays arabes]

Les porte-voix de l'« *islamophobie* » sont comme les ignares dans la caverne de **Platon**. ⁹⁵ Des seuls ombres vues, ils s'imaginent des réalités monstrueuses et pour celui qui tente de leur démontrer qu'ils sont dans l'erreur, ils n'ont que des propos injurieux. Avec leur rhétorique bien-pensante, ils le diabolisent et le traitent de menteur, de dépositaire d'une phobie quelconque, de raciste et de néo-fasciste. Dommage pour eux mais la réalité des faits éclaire leurs absurdités d'une lumière éclatante de vérité. Comme nous l'avons fait auparavant, écoutons ceux qui sont confronté à la réaction islamiste dans les pays arabes pour mieux comprendre ce qui se passe ici et l'aveuglement de nos bien-pensants.

[Déni de réalité et autocensure dans le monde occidental]

L'écrivain et journaliste algérien, **Kamel Daoud**, n'est pas dans la caverne occidentale à regarder les ombres mais un éclaireur qui voit la réalité de ce qui se vit ailleurs. Il « *a eu 20 ans alors que les djihadistes des GIA, les Groupes islamiques armés, égorgeaient l'espérance : 200,000 morts* » en Algérie. ⁹⁶ Il porte un regard éclairant sur le déni de réalité dont se nourrit le monde occidental et sur

⁹³ Lydia GUIROUS, *Islamophobie et racisme, l'amalgame qui mine la République*, lefigaro.fr, 06/02/2015.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ PLATON, L'« *Allégorie de la caverne* », Livre VII de *La République*.

⁹⁶ Marianne.net, 15/11/2014.

la capacité de ses élites – intellectuelles, médiatiques et politiques – à s'autocensurer sur des questions comme celle de l'islamisme.

Après les agressions sexuelles sur plusieurs femmes par des migrants la nuit du Nouvel An 2016, à Cologne en Allemagne, il « *pointait comme ressort principal des agressions de Cologne le tabou du rapport à la femme dans les sociétés arabes, liés à la montée de l'islamisme* ». Dans sa chronique, il écrit notamment que « *le sexe est la plus grande misère dans le monde d'Allah* » et que « *la femme est niée, refusée, tuée, voilée, enfermée ou possédée* ». Voilà un algérien qui habite un autre monde que le nôtre, qui voit ce qui s'y joue et qui décrit son réel. Mais que font nos bien-pensants, confortablement installés dans leurs logis en Occident et leurs certitudes d'ignares, ils l'accusent d'« *islamophobie* » (un collectif d'intellectuels français l'accuse de recycler « *les clichés orientalistes les plus éculés* » et d'« *alimenter les fantasmes islamophobes d'une partie croissante du public européen* »). Encore une fois cette même approche : pour détourner le regard du message, on attaque le messager. À juste titre, monsieur Daoud affirme :

« Le verdict d'islamophobie sert aujourd'hui d'inquisition » et « c'est honteux de m'accuser de cela en restant bien loin de mon quotidien et celui des miens » ; « que des universitaires pétitionnent contre moi aujourd'hui, pour ce texte, je trouve cela immoral parce qu'ils ne vivent pas ma chair, ni ma terre et que je trouve illégitime sinon scandaleux que certains me servent le verdict d'islamophobie à partir de la sécurité et des confort des capitales de l'Occident et ses terrasses ».⁹⁷

C'est encore et toujours ceux qui proviennent d'une terre à majorité musulmane ou qui y vivent, qui sont les plus qualifiés pour nous éclairer et pour sanctionner nos errances. La journaliste et écrivaine tunisienne, **Fawzia Zouari**, soutient Kamel Daoud qui « *dérange le confortable angélisme sur l'islam et les musulmans* » et elle précise que de plus en plus d'intellectuels arabes refusent de « *devenir les otages d'un monde occidental traumatisé par l'accusation d'islamophobie et plombé par les scrupules d'une gauche qui va jusqu'à leur dénier le droit d'aimer dans l'Occident l'espace de liberté et d'émancipation auquel ils aspirent* ». De plus, elle oppose à l'analyse de « *balcon* » de nos bien-pensants, celle de monsieur Daoud qui « *vit sur le terrain* » et elle ajoute :

« Oui, nous trimballons une mentalité millénaire qui définit la femme comme un appât et une honte ; oui, il y a chez nous un rapport pathologique à la sexualité ; oui, il y a un racisme qui insinue qu'on peut violer une non-musulmane sans conséquences ; oui, certains nouveaux arrivants en Europe doivent se faire à l'égalité des sexes et à la laïcité! ».⁹⁸

⁹⁷ Louis HAUSALTER, *Kamel Daoud : « Le verdict d'islamophobie sert aujourd'hui d'inquisition »*, marianne.net, 17/02/2016 / Alain JEAN-ROBERT, *Kamel Daoud revendique le droit à l'insoumission*, Le Devoir, 22/02/2017, p.B7.

⁹⁸ Abdallah SOIDRI, *Fawzia Zouari : « Kamel Daoud dérange le confortable angélisme sur l'islam »*, marianne.net, 25/02/2016.

De son côté, **Zined El Rhazoui**, journaliste qui a survécu à l'attentat de *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015, née au Maroc et qui a enseignée l'arabe à l'Université française d'Égypte au Caire, s'en prend au profil victimaire que la bien-pensance veut dresser du terrorisme et qui consiste à trouver des excuses aux terroristes qui commettent des attentats au nom de l'islam. Pour elle, « *le seul dénominateur commun entre tous les terroristes, c'est l'islam* » et elle pense « *qu'il faut chercher les raisons du mal dans l'islam tel qu'il est prôné dans les textes et appliqué aujourd'hui* ». En d'autres mots, il faut s'ouvrir les yeux sur cette « *idéologie* » :

« L'idéologie, c'est quoi? Alors là aussi, les gens vont dire «ça n'a rien à voir avec l'islam», mais ça a à voir avec quoi? Qu'on m'explique! Quand on dit que cet islam-là, la burqa, le voile intégral, ne peut exprimer une liberté vestimentaire, que c'est même la négation de la liberté, quand on défend l'égalité homme-femme, ce n'est pas qu'on est raciste, c'est parce que ceux qui prêchent le contraire tiennent un discours de haine qui est inadmissible ».

Et elle ajoute que « malheureusement, on peut allègrement cracher sur le christianisme, dire que c'est de la merde, des sornettes, des balivernes, personne ne va dire qu'on est «christianophobe», raciste, anti-occidental. Par contre, critiquez l'islam, vous êtes islamophobe ».⁹⁹

Voilà des paroles d'éclaireurs qui ouvrent les yeux de ceux qui sont disposés à voir. Mais que font nos bien-pensants et adeptes du politiquement correct? Dans leur promotion aveugle du multiculturalisme (ou de l'interculturalisme), ils se détournent du vivre-ensemble pour célébrer tous les particularismes. De plus, en se laissant piégés inconsciemment dans les filets de l'islam radical, ils consentent à faire de cette religion celle des nouveaux opprimés. Pire, envers ceux qui s'élèvent contre le déni de la réalité (pour avoir la paix, nions les problèmes) et contre l'installation du communautarisme (sabotage des valeurs communes au profit du tout se vaut), ils font le jeu des tenants de l'islam radical en criant à l'islamophobie et au racisme.

[Motions contre l'« islamophobie », propagande et désinformation]

Le Québec et le Canada sont de bels exemples de cet aveuglement où les politiciens se complaisent dans la surenchère accusatrice :

Au Québec, l'Assemblée nationale a adopté, le 1^{er} octobre 2015, une motion pour dénoncer de supposées manifestations d'« *islamophobie* » et de racisme au Québec. Présentée par un parti de gauche, *Québec solidaire*, elle a évidemment fait la joie des collaborateurs du nationalisme

⁹⁹ Patricia NEVES, *Zineb El Rhazoui, en lutte contre cette « bien-pensance » qui voudrait excuser les terroristes*, marianne.net, 13/05/2016 / VALEURS ACTUELLES, *Zineb El Rhazoui : « Le seul dénominateur entre tous les terroristes, c'est l'islam »*, valeursactuelles.com, 01/08/2016.

canadien (députés libéraux en tête) qui se sont empressés de l'appuyer dans leur politique de stigmatisation et de division de la nation québécoise. Mais ce qui est notable, c'est cette gauche déconnectée de la réalité qui joue le jeu des adversaires du Québec. La représentante à l'époque de ce parti, **Françoise David**, a le mépris facile pour le peuple québécois sur le dos duquel elle multiplie les amalgames. Comme cette motion a été adoptée au moment de l'affaire de la prestation de citoyenneté par une femme avec un niqab recouvrant son visage (voir page 52), elle affirme que c'est un :

« ...débat où les femmes sont complètement instrumentalisées ». « Et qu'est-ce qu'on a commencé à voir? Une remontée de l'intolérance, une remontée de discours xénophobes, racistes, à caractère haineux à certains moments, contre la communauté musulmane et même des commentaires inappropriés vis-à-vis l'arrivée, dans certaines régions, de plus ou moins nombreux réfugiés syriens ».¹⁰⁰

C'est le visage de mon ami musulman (voir page 43) qui s'est contracté d'un rire amer, pour ne pas pleurer de rage, à la lecture de ces énormités. Il connaît cette musique. Il comprend ce cirque. Il ne veut pas voir autant de hargne contre soi-même et de complaisance envers l'islam radical et l'approche victimaire. Pour lui et pour plusieurs, il est inacceptable de chercher à réduire au silence tous ceux – y compris de sa propre religion – qui veulent combattre l'islam radical et il est temps de dénoncer cette gauche communautariste pro-islam qui a remplacé la lutte des classes par « la lutte des races ».¹⁰¹

Au Canada, suite à la fusillade à la mosquée de Québec, les députés du gouvernement central débattent, en mars 2017, d'une motion, présentée en décembre 2016 par une députée libérale, qui demande au gouvernement d'« *endiguer le climat de haine et de peur qui s'installe dans la population* » et, attention, de « *condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques* ». Un morceau de propagande, d'amalgame et de stigmatisation où les libéraux n'ont de cesse de souffler sur les braises en prétendant que la fusillade (voir pages 45) découle d'un climat toxique. De leur côté, les députés conservateurs refusent l'utilisation du terme « *islamophobie* » et accusent les libéraux d'utiliser la fusillade pour créer le climat toxique et, leur député **Andrew Scheer**¹⁰² ajoute, que la stratégie libérale de pointer du doigt tous ceux qui ne soutiennent pas cette motion fait partie « *des politiques de division et ce n'est pas bon pour notre pays* ». ¹⁰³

Ce petit crêpage de chignon entre défenseurs du multiculturalisme n'est que poudre aux yeux car ils sont, ensemble, les responsables d'une politique de division qui favorise l'intolérance, le repli et la

¹⁰⁰ Ledevor.com, 02/10/2015.

¹⁰¹ Caroline FUREST, *Cette « islamophobie » qui déchire aussi le Canada*, Marianne, 23/03/2017, p.90.

¹⁰² Devenu peu de temps après chef du Parti conservateur du Canada.

¹⁰³ Hélène BUZZETTI, *La lutte contre l'islamophobie tourne à la guerre des motions à Ottawa*, Le Devoir, 17/02/2017, p.A3 / Catherine LÉVESQUE, *Motion contre l'islamophobie : les élus fédéraux divisés*, huffingtonpost.com, 15/02/2017.

séparation entre différents groupes communautaires. Le fait de favoriser un fonctionnement parallèle de communautés ethniques et religieuses est un isolement incendiaire qui mène à l'échec. Le Royaume-Uni nous en offre un exemple que les britanniques ont brutalement découvert dans la foulée des attentats de Londres à l'été 2005. Le journaliste au quotidien *Le Monde*, **Marc Roche**, en dressait alors un bilan implacable :

« L'absence de mariages mixtes, l'importation de coutumes contraires aux valeurs britanniques (comme les mariages forcés), la ségrégation de l'habitat et les différences vestimentaires ont favorisé une polarisation propice à l'hostilité et au racisme. À l'évidence, le phénomène des ghettos a débouché sur l'isolement ethnique, fournissant le terreau des mouvements islamiques les plus virulents, offrant des recrues à Al-Qaida ».¹⁰⁴

La motion canadienne a finalement été adoptée le 23 mars 2017, sans l'appui des députés du Parti conservateur et du Bloc québécois, et demande notamment l'établissement d'une approche « *pour la réduction ou l'élimination du racisme et de la discrimination religieuse systémiques, dont l'islamophobie, au Canada* ». Comme l'écrit monsieur **André Lamoureux**, politologue et chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal, avec cette motion « *la législature canadienne offre malheureusement à la mouvance islamiste un nouvel attelage à son arme d'intimidation massive utilisée à travers le monde depuis les années 1980* ». Il ajoute que « *depuis des décennies, les accusations de «racisme» et «d'islamophobie» sont dirigées par les intégristes musulmans pour empêcher toute contestation de leurs dogmes* ». Quant à « *la thèse de la propagation d'un prétendu «racisme systémique»* », il la juge « *pernicieuse* » et précise qu'« *il n'y a pas d'institutionnalisation du racisme au Québec, loin de là. Le droit de critiquer des religions et des idéologies n'a rien à voir avec un schéma raciste* ».¹⁰⁵

[Une interprétation individualiste des droits]

Si le multiculturalisme est un échec, l'accusation d'« *islamophobie* » est un non-sens qui s'en prend à la liberté d'expression. En fait, si l'accusation sert à faire taire ceux qui critiquent les dérapages d'un islam radical, elle sert aussi à détourner le regard de l'échec du multiculturalisme et des dérives individualistes de nos *Chartes des droits*. Comme l'affirmait en 2006, **Marie McAndrew**, titulaire de la Chaire d'études ethniques de l'Université de Montréal :

« L'interprétation très individualiste des droits mise de l'avant par la Cour suprême a pour effet de donner le haut du pavé aux tendances minoritaires dans une religion. Une personne n'a qu'à dire qu'elle croit que telle ou telle pratique fait partie de sa religion

¹⁰⁴ Sélection hebdomadaire du 27 août 2005 (*Le Monde*) et cité dans Jean-Claude HÉBERT, *Religion et opinion : un cocktail explosif*, Le journal-Barreau du Québec, juin 2006, p.11.

¹⁰⁵ *Le Devoir*, 31/03/2017, p.A9.

pour que ce soit valable ».¹⁰⁶

C'est ainsi que le cas par cas permet aux extrémistes d'imposer leurs vues, de chercher à se faire les porte-parole de leurs coreligionnaires, et d'accentuer la division de la société.

[Des droits de l'Homme de pays musulmans qui s'accompagnent de restrictions aux droits humains]

Alors, à tous les accusateurs hypnotisés par l'« *islamophobie* », rappelons quelques faits qu'il serait sage de retenir pour ne pas importer ici les problèmes d'ailleurs. L'islam est aussi une idéologie politique et impérialiste où l'idée de justice est subordonnée aux principes de la charia. Aucun pays musulman n'est véritablement une démocratie car les libertés individuelles, d'expression et de conscience, n'y sont pas encore compatibles. Des pays musulmans qui rejettent la *Déclaration universelle des Nations Unies* et y substituent notamment la *Déclaration islamique universelle des droits de l'Homme* et la *Charte arabe des droits de l'Homme*. Ces documents sont incompatibles avec les droits de l'Homme car ils sont assujettis à la charia qui affirme notamment l'infériorité de la femme et des non-musulmans. À ce sujet, madame **Osire Glacier** écrivait en 2005 :

« ...au niveau national, tant la Charte arabe que la Déclaration islamique s'accompagnent de restrictions majeures en ce qui concerne les droits humains. En effet, la Charte et la Déclaration adoptent comme source de droit la loi islamique. Or, cette loi, telle qu'elle est souvent définie par l'élite dirigeante, s'accompagne de violations des droits humains au moins à trois niveaux, soit quant aux droits humains des femmes, au droit à la liberté religieuse et au traitement dégradant sous forme de châtiments corporels dans le système pénal musulman. »¹⁰⁷

[L'arbre de certitude au feuillage empoisonné qui interdit tout espoir]

Enfin, rappelons en terminant que déjà, à la fin de la 1^{ière} guerre mondiale, **T. E. Laurence (Laurence d'Arabie)** cherchait à convaincre de l'intérêt de contribuer à détourner les Arabes des seuls principes religieux pour les aider à adopter une logique politique moderne : « *Nous avons travaillé désespérément à labourer un sol en friche, tentant de faire croître une nationalité sur une terre où régnait la certitude religieuse, l'arbre de certitude au feuillage empoisonné qui interdit tout espoir* ». ¹⁰⁸ C'est ce sol encore en friche, marqué par l'obscurantisme et de multiples affrontements, qui s'importe progressivement dans les pays d'Occident. Mais nos bien-pensants, pour détourner le regard du message, attaqueront encore une fois le messenger et Laurence d'Arabie sera sans doute accusé d'« *islamophobie* ».

¹⁰⁶ La Presse, 10/05/2006, p.A-3, et cité dans idem, note 104.

¹⁰⁷ Osire GLACIER, « *Islam et droits fondamentaux - Les enjeux qui sous-tendent le relativisme culturel des droits humains, les cas de la Charte arabe des droits de l'Homme et de la Déclaration islamique universelle des droits de l'Homme* », Revue juridique Thémis, volume 39, numéro 3, 2005, p. 597-620 (598).

¹⁰⁸ T.E. LAURENCE, *Les sept piliers de la sagesse*, p. 410. (Source : wikipedia.org, Thomas Edward Lawrence)

3.2 – L’approche victimaire

Une démocratie doit être capable de refuser l’inacceptable et d’imposer ses valeurs que sont le *Bien*, le *Juste* et l’*Unité*. Le multiculturalisme n’est pas une fête de la fraternité mais une cassure sociale. Avec le fantaisiste « *c’est dans leur culture* », on pratique une reddition aveugle et c’est ainsi que, de reddition en reddition, on en viendra à tout accepter, même la polygamie et l’excision. On dira que « *c’est dans leur culture* », on fera parader une femme qui affirmera que c’est « *son choix* », et on abandonnera l’Autre à son sort. Ceci me fait penser à cet argument dont j’ai oublié la référence : « *Tout accepter, c’est intégrer les intégristes* ». C’est aussi accepter le ver dans la pomme, l’obscurantisme et les demandes d’accommodements déraisonnables qui divisent et disloquent progressivement la société. Quel beau progressisme! Comme l’écrit **Karl Popper**, « *si nous étendons la tolérance illimitée même à ceux qui sont intolérants, si nous ne sommes pas disposés à défendre une société tolérante contre l’impact de l’intolérant, alors le tolérant sera détruit, et la tolérance avec lui* ». ¹⁰⁹

[Une identité liée à une recherche constante de discriminations]

Nous avons vu que dans la perspective multiculturelle, l’identité n’est plus reliée à une culture commune et historique mais à un rapport d’affrontement entre cette culture de la majorité et des cultures minoritaires. Et ce rapport d’affrontement passe par de constantes recherches et dénonciations de supposées discriminations. Comme l’écrit un théoricien du multiculturalisme britannique, **Tariq Modood** :

« Une politique de reconnaissance de la différence doit commencer avec le fait sociologique de la « différence » négative, c’est-à-dire l’infériorisation, la stigmatisation, le stéréotype, l’exclusion, la discrimination, le racisme, etc. mais aussi avec l’identité que les groupes ont ainsi compris d’eux-mêmes. Ces deux aspects forment les données de base du multiculturalisme. » ¹¹⁰

C’est bien ce que nous constatons dans les rapports de la Commission des droits de la personne. La culture commune est laissée sur le bord de la route et on cultive les identités multiples tout en élargissant constamment la notion de discrimination. Il faut tout englober et la moindre différence est suspecte et foncièrement négative. Et pour que les groupes identitaires soient conscients de leur infériorisation, de leur stigmatisation et de leur exclusion, on n’hésite pas à le faire soi-même en les

¹⁰⁹ Cité dans : Aurélien MARQ, *Les ennemis de la France se nourrissent de sa tolérance*, Causeur.fr, 06/09/2017.

¹¹⁰ Tariq MODOOD, « *Différence, multiculturalisme et égalité* », dans Michel SEYMOUR (dir.), *La reconnaissance dans tous ses états*, Montréal, Québec-Amérique, 2009, p.199. (Source : BOCK-CÔTÉ, op. cit. note 27, p. 169.)

repoussant dans leurs particularismes et en les « *racisant* » de toutes les manières possibles.¹¹¹

[Dénicher les discriminations et nourrir l'approche victimaire]

L'approche de la Commission des droits de la personne est similaire à la propagande multiculturelle canadienne. Fidèle à elle-même, cette dernière fait tout pour répéter aux minorités qu'elles sont potentiellement des victimes (surtout au Québec) et lorsque les discriminations sont notre pain et notre beurre, on les trouve, et si les victimes n'en sont pas conscientes, on les instruit. Malgré son indécence et sa naïveté, cette approche d'affrontement et de division se voit aussi en d'autres lieux. **Malika Sorel-Sutter**, ancienne membre du Haut conseil de l'intégration en France, commente un rapport sénatorial français de 2014 intitulé « *La lutte contre les discriminations : de l'incantation à l'action* ». Elle écrit que ce rapport, d'une grande naïveté, a des passages « *où il est même question de faire prendre conscience à ceux qui n'en auraient pas conscience qu'ils seraient discriminés ou qu'ils sont de potentielles victimes des Français de souche culturelle européenne* ». Et elle poursuit en précisant que « *le fait de répéter sans cesse aux enfants issus de l'immigration extra-européenne qu'ils seraient potentiellement les victimes des Français de souche culturelle européenne est particulièrement grave. Cela concourt à instiller dans les cœurs la haine anti-France et anti-Français* ».¹¹²

C'est exactement la même approche qui est utilisée au Québec – par les nationalistes canadiens et leurs favoris – et elle a atteint son sommet de mauvaise foi durant le débat sur la *Charte des valeurs québécoises* : instiller dans le cœur des immigrants la haine anti-québécoise et les dresser contre le peuple québécois et ses valeurs d'inclusion.

[Une culture de revendication et une victimisation des jeunes]

Madame **Nadia Remadna**, qui a fondé la *Brigade des mères* en France et publié le livre « *Comment j'ai sauvé mes enfants* », affirme qu'en France (et si nous n'y prenons garde ce sera la même chose ici) les islamistes font de plus en plus la loi et, avec la complicité des élus, « *ils nous enferment dans notre culture, dans notre tradition, dans notre religion. On est comme dans des prisons à ciel ouvert au lieu de se sentir français* ». Elle ajoute que lorsqu'elle était jeune :

« Il n'y avait pas la ghettoisation ethnique et religieuse qu'on voit maintenant. (...) il y avait un mélange » mais « aujourd'hui, les enfants sont enfermés dans la culture de leurs parents alors même qu'ils ne connaissent ni le pays de leurs parents ni leur propre pays, la France. Même que souvent, ils ont la haine de la France, une haine qu'on a soigneusement cultivée chez eux en leur disant sans cesse que les Français étaient racistes et méchants. Avec le temps, ils se sont enfermés dans cette haine. Moi, j'en veux aux politiques qui ont fait de nos enfants des gens qui sont toujours en train de

¹¹¹ Voir section 1.2 de la présente analyse : « *Une Commission qui erre et stigmatise* ».

¹¹² Loïc LE CLERC, *Malika Sorel-Sutter : « Ce rapport est un réquisitoire contre la France »*, marianne.net, 24/11/2014.

revendiquer au lieu de se sentir français. J'en veux à ces politiques qui ont victimisé nos jeunes ». ¹¹³ (Nos soulignés)

C'est cette approche victimaire et de revendication que plusieurs utilisent ici avec la complicité de nos élus (et institutions comme la Commission des droits de la personne). De plus, c'est en toute complicité et sans discernement (notamment de la part de médias) qu'on martèle les messages des supposées « *victimés* ». Suite à l'attentat de Québec, nous pouvions notamment lire qu'il y aurait multiplication de « *crimes haineux* », de « *profilage racial* » et de « *groupes d'extrêmes droites islamophobes* ». On associait les personnes de confession musulmane aux « *personnes racisées* » et on demandait « *une politique pour contrer les abus de signalements et le profilage de la part des services de sécurité envers les personnes racisées* ». De plus, certains « *changent de nom parce qu'ils n'arrivent pas à trouver du travail* » et d'autres « *cachent leur religion pendant des années par peur* ». Une approche victimaire qui ratisse large et qui démontre qu'on enferme, ici aussi, les jeunes dans la victimisation et dans une haine soigneusement cultivée. Des jeunes qui verraient « *leurs parents discriminés et stigmatisés* » et qui « *risquent de glisser dans une spirale d'auto-exclusion* ». C'est bien le jeu des islamistes qui, par l'intimidation médiatique mais aussi la complaisance des médias, cherchent à mettre les musulmans au premier rang des « *minorités opprimées* », soit cette étape première avant la judiciarisation permanente du débat public. ¹¹⁴

[Encore Charte des valeurs et victimes imaginaires]

Ajoutons qu'en novembre 2015, lors d'un « *symposium international* » sur cette lubie de l'« *islamophobie* » tenu à l'INRS ¹¹⁵, le président à ce moment de la Commission des droits de la personne jouait le couplet de la *Charte des valeurs québécoise* qu'il associait à l'idée de discrimination et à l'approche victimaire. Après l'aveu que la commission n'avait pas reçu de plaintes pour discrimination en matière religieuse lors des discussions sur ce projet de charte, il présumait de lui-même qu'il y avait des « *victimés* » : « *Les victimes choisissent de ne pas porter plainte et c'est très inquiétant* ». Selon lui, elles préféreraient plutôt « *se refermer sur elles-mêmes* » (ne serait-ce pas justement le repli multiculturel?). D'autre part, et ce qui est très inquiétant pour la liberté d'expression, on a même suggéré que la commission n'ait pas à attendre des plaintes pour intervenir en cas de « *discours haineux* » (dont le flou de la définition proposée permettrait bien des dérapages : des propos susceptibles d'exposer le groupe visé « *à la marginalisation ou au rejet, à la détestation, au dénigrement ou à l'aversion notamment pour que ce groupe soit perçu comme étant illégitime, dangereux ou ignoble* »). ¹¹⁶

[Une approche victimaire bien ancrée et une recherche effrénée de preuves statistiques]

À la Commission des droits de la personne, il est facile de constater que l'approche victimaire y est

¹¹³ Christian RIOUX, « *La victimisation, ça suffit!* », Le Devoir, 13/01/2016, p. A1.

¹¹⁴ Voir notamment Lisa-Marie GERVAIS, *Des mises en garde ignorées*, Le Devoir, 02/02/2017, p. A1.

¹¹⁵ L'Institut national de la recherche scientifique.

¹¹⁶ Le Devoir, 02/11/2015, p.B6 et La Presse, 20/11/2015.

bien ancrée et que, pour étayer ses constats, la recherche effrénée de preuves statistiques frise l'aveuglement volontaire et le manque d'objectivité. Dans une entrevue récente, la présidente actuelle, madame **Tamara Thermitus**, laisse clairement transparaître le biais que l'on peut prendre quand on se nourrit de discrimination et de racisme. Après avoir expliqué que son intégration au Québec s'est bien passée, elle ajoute : « *C'est après, quand on entre dans d'autres dynamiques, que ça change...* ». ¹¹⁷ À la question de l'existence ou non du racisme systémique, elle se réfugie illico dans les statistiques partielles et les explications douteuses :

« Sérieusement, il y a des données. On sait certaines choses. On a juste à regarder le rapport que la Commission avait sur le testing des CV. On voit bien que les gens, selon le nom qu'ils portent, ne sont pas traités de la même façon. Ce n'est pas un rapport individuel. L'impact des réseaux, c'est subtil, c'est non intentionnel. Mais cela a un impact différentiel sur certains groupes. » ¹¹⁸

Même s'il y a des évidences qui démontrent,

- qu'il est normal que l'on puisse aller vers quelqu'un avec lequel on a des affinités (ex : pour l'accomplissement de certaines tâches) et que ce n'est pas automatiquement de la « *discrimination* ». Ajoutons qu'aller vers quelqu'un qui nous ressemble est chose normale car ne dit-on pas « *Qui se ressemble s'assemble* » et, d'ailleurs, de ceci découle la pertinence d'une assimilation réciproque qui mélange et unit,
- que des statistiques prouvent qu'avec le temps, les taux de chômage s'égalisent entre hommes immigrés et natifs,

...tout ceci est ignoré pour ne pas remettre en cause son idéologie.

Sur des statistiques et des explications qui démontrent un portrait moins alarmiste, voici cet extrait d'un article récent :

« Quant au chômage, Statistique Canada (2011) indique un taux plus élevé chez les immigrants, et davantage chez les minorités visibles (2 fois plus que le reste de la population). Cependant, ces différences tendent à s'estomper avec le temps. Ainsi, les chiffres du ministère de l'Immigration (MIDI) de 2015 montrent qu'après 10 ans, le taux de chômage des hommes immigrés est identique à celui des natifs, soit 8,3%. Il reste cependant plus élevé chez les femmes du fait qu'elles sont davantage sélectionnées dans le cadre du regroupement familial, et non en fonction de leur

¹¹⁷ Née en Haïti et arrivée très jeune à Sept-Îles où elle a grandi, elle affirme que son intégration s'est bien passée : « *L'enfance s'est bien passée* » et « *Oui, on était intégrés* ». Pourtant, le réflexe d'aujourd'hui est de se cantonner dans ses particularismes en utilisant le terme « *femme racisée* » (sic).

¹¹⁸ Rima ELKOURY, *En conversation avec Tamara Thermitus*, La Presse Plus, 25/09/2017, p. A7.

employabilité.

Le problème d'embauche des immigrants est bien réel, mais le Québec est-il en proie à un racisme systémique? Statistique Canada indique pour 2011 un taux de chômage de 3,7% chez les Noirs ou de 4,5% chez les Arabes entre 35 et 44 ans, nés au pays et ayant un diplôme universitaire. Des chiffres alarmistes sont pourtant lancés dans les médias. Révéleraient-ils des intentions politiques pour nourrir l'idée d'un Québec raciste, alors que des enquêtes et sondages sérieux montrent que le Québec, comparé au Canada, est loin d'être « l'enfer » des minorités visibles?

Au-delà des explications simplistes, le taux de chômage plus élevé des immigrants s'explique en partie par des choix politiques maintenant un niveau élevé d'immigration et de faibles moyens d'intégration. Or, accepter trop d'immigrants dans une période de décroissance économique et de compressions budgétaires, rend inévitable la précarisation des nouveaux arrivants. D'autres facteurs s'ajoutent : la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail, l'absence de réseau professionnel ou l'apprentissage des codes sociaux, car il faut du temps à l'immigrant pour s'intégrer au monde du travail. »¹¹⁹

(Nos soulignés)

[Une discrimination indirecte qui s'appréhende par comparaison]

L'approche « *antidiscriminatoire* » ne voit à la base que des « *victimes* » et érige la discrimination en un système dont l'accusation est reportée sur la société dans son ensemble. La société est automatiquement coupable et tout impact différentiel est obligatoirement une faute. On remarque aussi ces constantes constructions de groupes et recherches d'indicateurs susceptibles de servir à décrire une discrimination qui s'appréhende par comparaison. Sur cette approche, **Patrick Simon** écrit :

« Cela suppose d'avoir au préalable construit les groupes à comparer (le groupe-cible d'une « race ou d'une origine ethnique donnée » et les « autres personnes »), puis se saisir des indicateurs susceptibles de décrire les discriminations subies : carrières professionnelles, niveaux de rémunération, trajectoires scolaires, durées d'attente pour un logement HLM, nombre de refus d'un logement sur le marché privé, taux de consommation médicale, proportion de refus de prêts bancaires... In fine, la notion de discrimination indirecte suppose, de façon implicite, que l'on dispose de « preuves statistiques » pour mettre en évidence son existence ».¹²⁰

¹¹⁹ Nadia EL-MABROUK et Michèle SIROIS, *Racisme systémique : sortir de l'idéologie victimaire*, Ledevoir.com, 08/05/2017.

¹²⁰ Patrick SIMON, « *L'ordre discriminatoire dévoilé. Statistiques, reconnaissance et transformation sociale*, Multitudes, 2005/4, 23, p. 22. (Source : BOCK-CÔTÉ, op. cit. note 27, p. 174.)

[Abus, dérapages et mensonges avec l'approche victimaire (deux exemples)]

On ne peut terminer cette section sans donner deux exemples concrets d'abus et de dérapages dans l'approche victimaire :

1. Au Congrès des jeunes libéraux du Québec, le 13 août 2017, on n'hésite pas à se ridiculiser en jouant sur ce thème. Dans un Québec entouré de centaines de millions de locuteurs anglophones, voilà qu'on se pose en victime et fait un appel larmoyant à la compassion pour ces derniers : « *Quand je marche dans la rue, je suis accepté. Mais dès l'instant où j'ouvre la bouche, on note mon accent anglais. On me dévisage, on me méprise* ». Et ce verbiage empreint d'hypocrisie se poursuit : « *Il y a des endroits où je ne me sens pas accepté. Si je sors du campus de McGill, si je quitte le West Island, si je fais un effort pour parler aux gens en français, on me regarde de haut* ». ¹²¹ En lisant ces pleurnicheries, je revois certains témoignages entendus par la Commission des droits de la personne lors de ses audiences sur le profilage racial et qu'elle prenait comme paroles d'évangiles. ¹²²
2. En Afrique du Sud, on a compris que l'approche victimaire et la dénonciation d'un complot blanc pouvait servir à couvrir ses turpitudes. Pris dans un scandale de corruption et de trafic d'influence, les personnes visées (les frères Gupta) font appel à une firme de relations publiques (Bell Pottinger) pour développer une stratégie et rétablir leur réputation. Et voici comment :

« La stratégie? Faire des frères Gupta les victimes d'un complot blanc et les héros de l'émancipation économique des gens de couleur, en soufflant sur les braises toujours vives de l'apartheid. »

« Par toutes sortes de canaux occultes, notamment les médias sociaux, Bell Pottinger a orchestré une campagne dénonçant un « apartheid économique » empêchant les gens de couleur de réussir, ainsi que le complot du *white monopoly capital* (monopole blanc du capital) ». Au menu, divers outils pour « rendre virale la théorie du complot blanc ».

Par la suite, des courriels et documents ont démontrés que la stratégie était une fumisterie et que « le complot blanc allégué était en fait une création de sa soi-disant victime et de ses conseillers ». ¹²³

Voilà où peut mener l'approche victimaire. Il faut conserver un esprit critique et ne pas tout prendre pour vérité absolue. Il faut surtout ne pas l'alimenter et, dans ce désir narcissique de dénicher des discriminations, chercher à faire prendre conscience, à ceux qui ne voient pas des discriminations

¹²¹ Marie-Michèle SIOUI, *Signaux linguistiques contradictoires au PLQ*, Le Devoir, 14/08/2017, p. A3.

¹²² Voir section 1.2 de la présente analyse sur la Commission et son rapport intitulé « *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés* ».

¹²³ Robert DUTTON, *Une fois encore : oui, l'éthique vaut de l'or*, Les Affaires, 30/09/2017, p. 08.

chaque matin dans leur café, qu'ils seraient discriminés ou qu'ils seraient de potentielles victimes.

3.3 - Les divagations du progressisme

La crise du progrès vient du « *progressisme* » qui dérive dans la régression morale et le mépris. On cultive la haine de soi et de son identité et on fait de celui qu'on devrait assimiler – c'est-à-dire lui offrir une réelle intégration – une victime à qui on recommande de s'exclure. Ainsi, on préfère déconstruire sa propre identité et renoncer à l'enrichir avec l'apport de l'Autre en cantonnant ce dernier dans sa « *communauté* ». Cette régression morale et cette exclusion ont pour résultat le contraire de ce que l'on prêche et représentent une nouvelle forme de discrimination, de mépris des différences et de racisme.

Le paradoxe du multiculturalisme et de la dérive individualiste des droits de l'Homme, c'est l'évidente contradiction entre le primat de l'individu et le cantonnement de ces mêmes individus dans des blocs étanches : on enferme l'individu dans sa communauté – et même dans sa religion – et on lui refuse la liberté de choisir. Et c'est ainsi qu'on fait le jeu des extrémistes – tels les islamistes – qui veulent les contrôler et les enfermer justement dans leur communauté. C'est d'ailleurs ce désir de le cantonner dans ses origines et ce refus d'une assimilation paisible que mon ami musulman a ressenti comme une morsure (voir page 44).

[Nourrir l'exclusion et le rejet de la société]

Avec les « *accommodements raisonnables* », on nourrit l'exclusion car on fait très bien comprendre à l'Autre qu'il est différent, qu'il n'est pas de nous. Et cette différence alimente le sentiment de rejet de la société. En d'autres mots, on favorise le développement de l'approche victimaire : se sentir différent, mis de côté, c'est ce qui nourrit le sentiment d'exclusion et c'est sur ce sentiment d'exclusion que prospère l'intégrisme.

[Il faut être partisan de l'extrémisphobie (la phobie des extrêmes)]

Comme l'affirme **Natacha Polony**, « *certaines, aujourd'hui, ne supportent pas l'idée de norme majoritaire, comme si elle était une insulte aux minorités. Du coup, c'est le fait majoritaire qu'on nie et qu'on écrase* ». ¹²⁴ Aux progressistes, programmés à amoindrir l'identité majoritaire et à hurler à toutes les phobies imaginables, je leur suggère un combat pour une fois positif, c'est-à-dire défendre l'« *extrémisphobie* », soit la phobie des extrêmes. Avoir la phobie des extrêmes permet d'ouvrir les yeux, de mettre de côté le déni du réel, de renouer avec les vertus de la modération et de promouvoir l'équilibre en toutes choses. Voilà un combat qui permet de constater que l'islam radical est un extrême – un extrémisme de première ligne – et que ce n'est pas faire preuve

¹²⁴ Marianne, 05/01/2017, p.100.

d'« *islamophobie* » que de le dénoncer. Évidemment, quand on a comme philosophie celle de la fermeture au réel et comme idéologie celle de la déconstruction, ce n'est pas un combat évident. Il est difficile pour des faiseurs de sociétés chimériques et pour des déconstructeurs qui cultivent le vide d'avoir des pensées rationnelles et une vision d'avenir.

Les progressistes qui croient construire la terre promise pratiquent la terre brûlée. C'est la grande illusion de ceux qui placent le rêve avant la réalité, l'utopie avant le réel. Leur terrain de jeu est une société fracturée habitée par une méfiance grandissante entre les citoyens ; une société de défiance qui apporte chaque jour un peu plus d'eau au moulin de la division. Hé oui, ces progressistes aiment le vivre-ensemble en autant que ce soit chacun pour soi et chez soi. Ils ont pour slogan « *À chacun sa vérité!* » et qu'importe si cette approche fait le nid de l'indifférence et offre le terreau dans lequel se délite la société. Comme ils le diront en chœur, surtout pas d'amalgames, ne stigmatisons pas, car rien ne prouve que ce que nous chérissons – la ghettoïsation, le communautarisme et la division – sont les causes du mal qui nous affaiblit.

[Tribunaux islamiques au Canada]

Dans ce contexte d'égarement et de confusion, peut-on être surpris qu'une ancienne ministre d'un parti de gauche ait suggéré l'acceptation de tribunaux islamiques au Canada? En 2004, **Marion Boyd**, ancienne ministre du parti néo-démocrate de l'Ontario, se montre favorable à l'arbitrage familial selon les principes islamiques de la charia. Comme il est écrit dans un éditorial du quotidien *Le Devoir*¹²⁵, son rapport, commandé par le gouvernement ontarien, représente un « *ode au relativisme culturel* » et « *le triomphe de la naïveté politique* ». C'est ainsi que, pour répondre aux fondamentalistes islamistes, elle ne trouve rien de mieux comme argument que « *liberté de religion et multiculturalisme bien balisés auront raison de toutes les craintes* ». On comprend que les fondamentalistes aient applaudis tandis que les musulmans modérés étaient sidérés par un tel aveuglement. Deux jours plus tôt, dans un article du même quotidien, on rapporte les propos de la sociologue française **Juliette Minces**, auteur de plusieurs ouvrages sur l'islam et les femmes, qui invite à ne pas avoir la naïveté de croire, au nom du multiculturalisme, que la charia puisse être compatible avec le droit des femmes. Elle met en garde contre « *l'offensive mondiale de l'islamisme radical* » et contre les fondamentalistes qui effectuent un « *travail idéologique* » important sur les musulmans et « *se disent interlocuteurs de l'État. Ils essaient de représenter l'ensemble de la population musulmane* ». ¹²⁶

[Un discours antiraciste qui fait dans le racisme]

Le Québec n'est pas dépourvu aussi de naïveté et de complaisance. Nous avons vu à quel point la *Commission des droits de la personne* et le *Barreau du Québec* font dans le racisme et la stigmatisation en utilisant des termes qui réfèrent continuellement à la « *race* » (voir pages 17 et s.).

¹²⁵ Josée BOILEAU, *Victoire islamique*, *Le Devoir*, 22/12/2004.

¹²⁶ Clairandrée CAUCHY, *N'ouvrez pas la porte au fondamentalisme islamiste!*, *Le Devoir*, 20/12/2004.

En voici un autre exemple : ce parti de l'extrême gauche utopique, *Québec solidaire*, qui privilégie le rêve à la réalité et le culte du minoritaire avant tout. Il a tellement intériorisé le discours antiraciste qu'il en est venu au racisme. Dans un article qui donne suite à l'attentat de Québec¹²⁷, sa représentante, **Manon Massé**, en a contre ces « *personnes blanches et privilégiées* » qui seraient les seules à « *décider de ce qui est bon pour tout le monde* ». Ceci est révélateur d'une gauche qui, dans une sorte de dérive et de célébration intolérante de la diversité, en est venu à la pratique du racisme anti-blanc. Dans son article, madame Massé évoque, rien de moins, « *pour faire reculer le racisme ordinaire et systémique* », que « *les personnes de confession musulmane, les personnes racisées (sic)* » soient entendues et que « *de nouveaux députés racisés (sic) soient élus pour défendre leurs droits individuels et collectifs* ». Il faut en déduire que, pour cette gauche adepte du multiculturalisme (ou de l'interculturalisme), les « *racisés* » sont confinés à leur communauté ou leur race et, ne pouvant faire partie de l'ensemble et partager des valeurs communes, ils ont donc des « *droits individuels et collectifs* » différents. Voilà une gauche bien-pensante qui fait dans les préjugés, la division et l'exclusion.

Évidemment, comme ces « *racisés* » sont différents et doivent le demeurer, il faut des institutions en conséquence : en plus d'une « *Commission sur le racisme* » pour pondre un argumentaire sur le racisme de ces « *personnes blanches* », ajoutons un « *Conseil du statut des personnes racisées (sic) et des personnes immigrantes* » car, lorsqu'on est réduit à vivre dans sa communauté avec des droits individuels et collectifs différents, il faut forcément un « *statut* » différent. À la lecture de ceci, il faut créditer madame Massé d'une vérité lorsqu'elle écrit : « *Nous nous devons d'être humbles et d'accepter l'évidence : non, nous n'avons pas jusqu'à maintenant emprunté la bonne voie pour améliorer le vivre-ensemble* ». C'est le moins qu'on puisse dire!¹²⁸

Comme l'affirme le politologue **Thomas Guénolé** – lors de son passage à l'émission française « *Ce soir (ou jamais!)* », le 18 mars 2016, pour répondre à cette question : « *Où en est la lutte antiraciste? A-t-elle échoué?* » – :

« ...ce qui a changé, c'est qu'il y a une partie de l'antiracisme (...) qui est devenue raciste! »

À lire et à entendre les propos de la gauche nord-américaine, incluant la québécoise, on ne peut que partager son avis. Sur cette dérive racialisée de la gauche antiraciste, monsieur Guénolé donne, pour la France, l'exemple de la fondatrice du *Parti des indigènes de la République*, **Houria Bouteldja**, présente sur le plateau, qui écrit dans son dernier livre : « *La blancheur est une forteresse, tout blanc est bâtisseur de cette forteresse* ». Monsieur Guénolé de commenter : « *«Tout blanc», c'est une*

¹²⁷ Manon MASSÉ, *Est-ce qu'on pourrait montrer l'exemple?*, Le Devoir, 05/02/2017, p. B5.

¹²⁸ Mais y aurait-il de l'espoir que ces « progressistes » comprennent enfin ce qu'est la division multiculturelle ou interculturelle et la rejette comme la logique l'exige? Dans une entrevue récente, le co-chef de Québec solidaire, **Gabriel Nadeau-Dubois**, s'exprime ainsi : « *C'est une question de devoir que de refuser des politiques qui, directement ou indirectement, tendent à diviser les Québécois en fonction de leurs origines ou de la religion qu'ils pratiquent* ». Le Soleil, 27 septembre 2017, p. 8.

généralisation fondée sur la couleur de la peau. La généralisation fondée sur la couleur de la peau, (...) c'est du racisme... ». Et sa démonstration implacable se poursuit avec d'autres exemples mais soulignons seulement ici quelques concepts tordus de ce parti gauchiste : « *clivage de race* », « *racés sociales* », « *un racisme démocratique se met en place* », il y a un « *consensus raciste* » et, en 2006, suite à la publication par *Charlie Hebdo* des caricatures de Mahomet, « *le monde blanc se tient les coudes, alors que négrophobie et islamophobie sont devenues les dernières expressions, les plus chics, du courage politique* ». ¹²⁹

[Un racisme anti-blanc qui empoisonne aussi les « progressistes » de France]

Ce racisme anti-blanc empoisonne aussi le *Parti socialiste* de France. **Laura Slimani**, conseillère municipale PS de Rouen, présidente des *Jeunes socialistes européens* et « *porte-parole égalité homme-femme* » du candidat socialiste à la présidentielle 2017, **Benoît Hamon**, en a aussi contre les Blancs. En référence au maire de Montpellier, Philippe Saurel, qui ne soutient pas Hamon, elle le qualifie de : « *Vieux mâle blanc libéral* ». Et cette raciste – pardon antiraciste - n'en est pas à son premier coup d'essai car, en 2016, en pleine polémique sur le burkini, elle écrivait que « *ce n'est pas aux hommes blancs de libérer les femmes musulmanes, n'en déplaise aux néocolonialistes qui aiment les humilier* ». Enfin, un autre membre du premier cercle du candidat Hamon, le député PS **Pascal Cherki**, a quant à lui applaudi à l'organisation d'une conférence « *interdite aux blancs* » à l'Université Paris 8 en 2016 : « *Pour ma part, je pense que la fac de Paris 8 est une excellente fac parfois en rupture avec l'idéologie dominante. Tant mieux!* ». Eh bien, tant mieux si l'« *idéologie dominante* » existe car elle semble un rempart contre la bêtise et le racisme. ¹³⁰

Un dernier exemple de ce racisme anti-blanc. À Saint-Denis en France, en cette journée internationale de la femme du 8 mars 2017, des manifestantes se revendiquant de l'islam en profitent pour dénoncer « *les féministes blanches* » car, évidemment, pour ces antiracistes qui font dans le racisme, il faut dénoncer ces « *blanches* » qui les oppriment en revendiquant l'émancipation de la femme incluant celles qui demeurent soumises à l'obligation de cacher leur visage. ¹³¹

[L'hystérie de la gauche diversitaire]

Sur les conséquences politiques de ce culte du minoritaire et cette dénonciation des Blancs par la gauche, **Mark Lilla** ¹³², écrit : « *Quand on joue au jeu de l'identité, il faut s'attendre à perdre* ». La gauche américaine – comme celles de plusieurs pays d'Occident – a commis une « *erreur stratégique* » lorsqu'elle « *a cédé à propos des identités ethniques, de genre et de sexualité à une sorte d'hystérie collective qui a faussé son message au point de l'empêcher de devenir une force* »

¹²⁹ Régis SOUBROUILLARD, *Charlie Hebdo : des combattants de la laïcité cible privilégiée des islamo-gauchistes*, marianne.net, 11/01/2015 / Bruno RIETH, *Indigènes de la République : Thomas Guénolé démontre le racisme, la misogynie et l'homophobie de Houria Bouteldja*, marianne.net, 21/03/2016.

¹³⁰ Daoud BOUGHEZALA, *Racisme anti-blanc : Hamon tient son Mehdi Meklat*, causeur.fr, 15/03/2017.

¹³¹ Marianne, 23/03/2017.

¹³² Professeur d'humanités à l'Université Columbia (États-Unis).

fédératrice capable de gouverner ». Pour lui, une des leçons de la présidentielle américaine, qui a vu la victoire de **Donald Trump** sur **Hilary Clinton**, « *c'est qu'il faut clore l'ère de la gauche diversitaire* ». C'est la promotion obsessionnelle des minorités de toute nature, comme « *l'électorat noir, latino, féminin, gay ou transsexuel* », qui « *a incité les Américains blancs, ruraux, croyants, à se concevoir comme un groupe défavorisé à l'identité menacée* ». Alors, au lieu d'alimenter la division avec son culte excessif du minoritaire et son racisme anti-blanc, la gauche devrait se remettre en question car plusieurs représentants des minorités se sentent montrés du doigt et rejetés dans leurs particularismes au mépris justement de l'unité et du vivre-ensemble.¹³³

[Petit coup de pouce aux dérives et à l'imagination simpliste]

Finalement, de ces progressistes – qui dérivent vers le racisme sous couvert d'antiracisme, qui discriminent sous prétexte de ne pas discriminer ou, dans un autre registre aussi biaisé que farfelu, qui rêvent de faire disparaître le crime en supprimant la prison et de légaliser toutes les drogues pour les éradiquer – on comprend que l'imagination simpliste n'a pas de limites. Toutefois, avec magnanimité, donnons-leur un petit coup de pouce. Il faut faire fi du monde réel et le remodeler pour le ramener à notre monde idéal. La nature hautement discriminatoire doit être rappelée à l'ordre. À coup de chartisme et de lois, il faut notamment : abolir les saisons sur l'ensemble de la planète ; que pluies et tempêtes de neige soient également réparties ; que les jours soient égaux aux nuits ; que tous les individus aient la même couleur, la même taille et le même poids¹³⁴ ; qu'il y ait abolition des sexes ; que l'espérance de vie soit égale ; que les maladies soient réparties équitablement. Oui, pour une égalité réelle, que cessent ces répugnantes discriminations qui ont pour origine la nature mais sont d'une nature intolérable. Que le progrès triomphe ! Et lorsque cette nature sera mise au pas, que les mots homme et femme soient bannis et les langues remplacées par une langue nouvelle qui respecte la morale nouvelle. Et en apothéose, que tous les livres anciens soient brûlés dans un autodafé libérateur.

De plus, il y a toutes ces phobies détestables empreintes d'odieuses discriminations qu'il faut abolir, ces espèces de peurs automatiques en présence de choses considérées comme les pires dangers de l'existence : infâmes vipères, répugnantes coquerelles, viles araignées, méchantes punaises et autres petites bestioles ignobles. Que de phobies envers elles ! Il faut que cela cesse et les progressistes et autres bien-pensants, doivent être conséquents : ces petites bêtes sont nos égales et pas de discrimination, fini la répugnance, il faut leur ouvrir nos cœurs, nos maisons, nos chambres et nos lits.

¹³³ Mark LILLA, « *La gauche doit dépasser l'idéologie de la diversité* », lemonde.fr, 08/12/2016 / François D'ORCIVAL, *L'homme blanc dans le viseur de la gauche*, Le figaro magazine, 23/12/2016, p. 35.

¹³⁴ Notons qu'en mars 2002, une pétition signée par 2401 personnes de forte taille demandait à l'Assemblée nationale d'inclure le poids et les allusions aux rondeurs ou à la grosseur des femmes dans la liste des motifs de discrimination de la Charte québécoise des droits de la personne. Que voulez-vous, le poids d'une personne « *comporte des différences individuelles marquées* » et « *les rondeurs font partie intégrante de la nature des femmes* », alors les remarques sur ces sujets sont assimilables à un type de violence ou à un comportement inacceptable. Vive le « progrès » en marche!?!? (Le Devoir, 20/03/2002)

3.4 - Le voile des entourloupes

Les islamistes font de la question du port du voile un problème politique et cette bataille du voile, c'est une étape dans la guerre qu'ils mènent. Ne pas y répondre fermement et se réfugier dans une attitude de servilité droit-de-l'hommiste, c'est nourrir l'affrontement. Il faut regarder la réalité en face et reconnaître que des fanatiques ont entrepris depuis longtemps une opération qui consiste à démolir la cohésion sociale. Ceux que la liberté gêne, qui détestent l'égalité, qui rejettent les valeurs occidentales et qui ont des objectifs socio-politico-religieux, ont trouvé la parade : placer justement le conflit sur le plan religieux et se lancer dans les amalgames en accusant notamment d'intolérance, de discrimination et de racisme. Au bénéfice de tous les aveugles qui croient à leurs chimères et qui réduisent le voile à un choix personnel (dont il est si facile de trouver une musulmane pour corroborer ce choix), madame **Céline Pina**, précise :

« Aujourd'hui, le voile n'est pas une pièce vestimentaire, c'est une forme de revendication politique ». Et elle ajoute que « c'est un uniforme total, un linceul » qui dit que les femmes « sont impures, qu'elles sont des sexes ambulants et qu'elles doivent cacher cela. Il dit surtout qu'elles sont inférieures à l'homme. Et si on introduit l'inégalité en raison du sexe, pourquoi ne pas l'introduire en raison de la couleur de la peau ou de la conviction religieuse? ».¹³⁵

[Des signes de soumission et d'exclusion]

Le voile est l'étendard de l'intégrisme et de la sujétion de la femme. Et ces petits coquins intégristes mâles aiment bien ce côté « *soumission* » de l'islam qui sert leurs intérêts. Comme le souligne l'humoriste **Sophia Aram**, « *la soumission des hommes à Dieu devient plus attractive si en échange on leur promet celle des femmes* ».¹³⁶

Tous ces vêtements (voile, foulard, hijab, tchador, burqa, burkini et autres) ne sont pas des signes d'appartenance religieuse (le Coran ne les impose pas) mais des signes distinctifs et d'exclusions que les intégristes prétendent obligatoire. Ainsi, en plus de constituer des uniformes témoignant de l'adhésion à un projet politique – celui des Frères musulmans –, le port de ces vêtements représente l'acceptation par la femme de cette *soumission à l'égard de l'homme* si chère à ces intégristes mâles. D'autre part, en plus d'être un moyen pour refuser l'intégration, c'est aussi un moyen pour culpabiliser la femme qui n'agit pas à l'identique. Et ce n'est pas parce que les intégristes jugent perverses celles qui n'en portent pas et défendent cette soumission au titre des droits de l'Homme qu'il faut accepter une transformation de la société incompatible avec le principe d'émancipation.

¹³⁵ Ex-élu du Parti socialiste français. Idem, note 81.

¹³⁶ Marianne, 05/01/2017, p. 111.

Les droits de l'Homme doivent avoir pour règle de défendre, y compris dans ce domaine, l'émancipation et l'égalité qui sont des principes de société.

[Accommodements déraisonnables et surenchère (l'exemple français)]

Tel que vu précédemment, au Canada la division et le repli communautaire sont des armes au service du nationalisme canadien. C'est pourquoi les nationalistes canadiens ont choisi cette mare boueuse du multiculturalisme et y pataugent avec des illusions comme les « *accommodements raisonnables* ». Ces accommodements sont des ouvertures à la surenchère et la brèche dans laquelle les militants intégristes s'engouffrent.

Ces accommodements déraisonnables rappellent l'écrasement de la France en 1989, lors de l'affaire des foulards au Collège de Creil, lorsque le ministre de l'Éducation de l'époque, **Lionel Jospin**, en désaccord avec le port du voile islamique à l'école publique, déclara en résumé : « *Non au voile religieux à l'école, mais, si les enfants insistent, acceptez* ». Et les mouvements islamistes se sont engouffrés dans la brèche et dans la surenchère pendant que les écoles, abandonnées et désarmées, ne pouvaient que constater l'avalanche des demandes déraisonnables et l'« *effet ghetto* » qui en résulte. Et le pauvre Jospin de se justifier, à l'époque, en affirmant que l'école est faite pour intégrer et que la France n'était pas menacée par l'islam intégriste. Il doit s'en mordre les doigts aujourd'hui avec tous ces « *territoires perdues de la République* » et le terrorisme islamique qui y recrute et qui meurtrit le pays. Le piège du multiculturalisme consiste en ces petits détails successifs qu'on accepte et dont l'ensemble finit par imposer un développement séparé qui est le contraire de l'intégration.

[Des intellectuels d'une terre d'islam qui instruisent les Occidentaux]

Sur cette même affaire des foulards du *Collège de Creil*, il faut souligner la réaction des sept « *intellectuels originaires d'une terre d'islam* » qui donne suite à leur lecture de l'appel de cinq intellectuels français (« *Profes, ne capitulons pas!* »). Après avoir expliqué que la question du voile est moins un problème religieux qu'un problème social et politique (statut des femmes de croyance musulmane) et que la société d'accueil « ne saurait s'ouvrir sans résistance à des populations de tradition islamique que si ses acquis fondamentaux ne sont pas remis en question », ils précisent qu'« *en concédant le port du voile aux intégristes, on confère à la partie la plus rétrograde de la communauté le rôle de représentant* ». De plus, ils lancent cet appel :

« Aux musulmans de France, nous disons : ne permettez pas aux fanatiques de monopoliser la parole et de diviser les forces favorables à votre intégration. Sortez de votre réserve et de votre silence ».¹³⁷

¹³⁷ Mohammed HARBI et autres, « *Ne laissons pas la parole aux fanatiques!* », en réponse à Élisabeth BADINTER et autres, « *Profes, ne capitulons pas!* », Le Nouvel observateur, 28/11/1989, respectivement p. 31 et 30.

Voilà un appel toujours d'actualité qui doit être lancé ici aussi : ne remettons pas en question nos acquis fondamentaux (comme l'égalité des sexes) et ne conférons pas aux plus fanatiques qui refusent l'intégration le rôle de représentant. D'autre part, ne leur fournissons pas aveuglément l'arme de la division multiculturelle (ou interculturelle) car, comme le dit **Gilles Kepel**, « *la logique communautaire est porteuse de solutions, qui à court terme paraissent séduisantes, mais qui débouchent à long terme sur une balkanisation de la société et la dislocation sociale* ». ¹³⁸ C'est évidemment ce que souhaitent, pour le Québec, les nationalistes canadiens et leurs favoris. Alors, défendons un véritable vivre-ensemble et l'assimilation – c'est-à-dire une réelle intégration – et refusons la division et la dislocation sociale.

[L'école creuset du vivre-ensemble]

Sur l'ÉCOLE, soulignons qu'elle est le creuset dans lequel doit se fondre les différences. Elle offre l'égalité qui permet l'osmose. Elle doit être intransigeante envers la radicalisation qui cherche à y entrer au moyen d'actions menées de l'extérieur. Rappelons que le problème des signes ostentatoires à l'école n'est pas religieux mais politique. Dans le cas des islamistes, le rejet de la société passe par l'islam (comme avant c'était pour d'autres l'anarchisme ou le communisme) et le voile, comme les autres vêtements apparentés, censé protéger l'intégrité physique des femmes musulmanes, est leur symbole apparent. Le porter – et contraindre ces femmes à le faire – est un défi lancé aux valeurs qui sont combattues. Il faut être intransigeant avec cette intolérance.

[Retour sur le « bonbon » qui a intériorisé son infériorité et son indécence]

Si je rencontrais à nouveau le « *bonbon* » bien enveloppé ¹³⁹, serait-il souhaitable d'expliquer à cette femme musulmane qu'en se pavanant ainsi, elle corrobore l'opinion des islamistes à l'effet qu'elle n'est qu'un sexe ambulante qui doit se cacher? Serait-il opportun de la sensibiliser à cette fâcheuse démonstration de soumission et d'infériorité face aux deux musulmans qui la précèdent de quelques mètres? J'entends déjà le courroux des bien-pensants qui cautionnent cette inégalité de la femme sous prétexte que ce serait « *son choix* » et qui accusent d'intolérance et d'islamophobie pour intimider. Mais j'entends aussi les réponses de cette femme qui, par une vie de soumission et d'endoctrinement, a intériorisé inconsciemment son infériorité et considère qu'elle doit cacher son indécence. Elle prétendra ne pas être un objet car c'est la femme nue qui en est un (mais ne dit-on pas que les extrêmes se rejoignent) et se verra comme une forteresse imprenable (parodie du prophète) alors que les autres femmes sont des auberges ouvertes. Mais le plus remarquable, et comme dans l'exemple qui suit, ce sera sans doute cet aveuglement volontaire qui la fera raisonner avec une rare ineptie et dire des absurdités.

¹³⁸ Christian RIOUX, *1-Pour les musulmans, la France est devenue terre d'islamisation*, Le Devoir, 07/11/1994, p.

1.

¹³⁹ Voir pages 40 et s.

[Aveuglement volontaire et absurdités de femmes de religion musulmane]

Déjà, en 1989, il était possible d'en voir un exemple dans la quotidien *Le Soleil*. Se référant à l'affaire du *Collège de Creil* (voir page 77), la journaliste fait parler cinq musulmanes de la ville de Québec dont les arguments pour défendre le voile et l'islam sont d'un aveuglement remarquable :

1. « *Le fait de porter le foulard est un signe d'évolution de l'être humain (...). L'homme primitif vivait à peu près nu. L'habillement marque un progrès. Se dévêtir, c'est retourner en arrière. Je n'accepte pas qu'on régresse* ». [Avec cette logique, après le foulard, le tchador et la burqa sont sans doute des signes d'une plus grande évolution même si c'est la femme qui disparaît complètement.]
2. On veut en faire une question personnelle : « *La liberté doit être laissée aux musulmanes (...). Ca ne regarde qu'elles* » et, évidemment, « *s'il m'était imposé, je refuserais de le porter* ».
3. Elles contestent la possibilité de valeurs communes au sein d'une société car « *chacun a droit à ses croyances, la majorité ne doit pas imposer sa règle à tous sans distinction* ». Et la journaliste de préciser leurs propos : selon ces musulmanes, « *les pays d'accueil ont le devoir de créer des conditions de vies favorables aux étrangers et la protection de leur culture. Ce n'est pas aux étrangers à se couler dans le moule commun* ». [Exemple éloquent du repli et de la division multiculturelle qui mènent à la fragmentation de la société.]
4. Il va de soi qu'elles refusent de voir, dans le Coran, un indice de subordination de la femme à l'homme ou toute forme de discrimination sexuelle : « *L'homme et la femme ne sont pas égaux. Ils sont complémentaires* » [pourtant la complémentarité n'empêche pas l'égalité] / « *Même si la femme n'a droit qu'à la moitié de l'héritage, c'est juste, parce que c'est le mari qui pourvoit aux besoins du ménage* » / Quant à l'accès au divorce, c'est normal que l'homme y ait plus facilement accès car « *la femme est plus émotive* » et « *si la femme avait le même droit au divorce que l'homme, par la simple répétition de la formule «je te divorce» à trois moments différents, elle quitterait son mari plusieurs fois par jour* ».
5. Sur la violence conjugale, « *les hommes musulmans ont la réputation de battre leurs femmes. Mais ce droit ne peut s'exercer qu'en cas de délit* » (ex : « *de l'accolade au baiser en passant par différents attouchements* »).
6. Enfin, on atteint le sommet de l'absurdité en ce qui concerne la lapidation : « *Pour les gens mariés, nous sommes d'accord avec la lapidation même si mort s'ensuit* » et « *la lapidation se veut un élément dissuasif destiné à protéger l'intégrité familiale* ». ¹⁴⁰

¹⁴⁰ Monique GIGUÈRE, *Le voile islamique défendu maille à maille*, Le Soleil, 23/12/1989.

Il y aura toujours des femmes de confession musulmane pour défendre, par tous les moyens, leur propre assujettissement (et les islamistes dans leur désir de les assujettir sont conscients qu'il vaut mieux passer par elles). Toutefois, ce n'est pas une raison pour les abandonner à leur sort d'autant plus que plusieurs d'entre elles se battent pour leurs droits et elles ont besoin d'aide pas d'abandon.

Revenons à la femme « *bonbon* » que j'ai rencontré. Si elle fait en plus dans l'activisme, elle me fera savoir, par ses paroles ou ses actions, que son accoutrement est un signe d'appartenance et de ralliement. Ainsi, après avoir soulevé cette fausseté de l'impératif religieux, elle se positionnera en victime alors que moi, évidemment, je deviendrai l'agresseur. Et les mêmes arguments reviendront en cascades : elle dira que son voile n'est qu'affirmation de soi et ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui, qu'il faut l'accepter au nom des droits individuels et, sous l'œil complaisant des tenants de la division multiculturelle, qu'il faut l'accepter au nom d'un multiculturalisme libertaire et de l'acceptation sans condition de la culture de l'Autre. Enfin, si j'avais la volonté et surtout la patience d'argumenter, car il peut y avoir un autre destin pour elle, je serais sans doute exposé à une poursuite devant nos tribunaux de l'inquisition bien-pensante.¹⁴¹

3.5 – La Commission Bouchard-Taylor

Quelques mots sur la **Commission Bouchard-Taylor**. Rappelons qu'en 2008, cette commission a pondu un rapport sur « *les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* » devant notamment jeter les bases de l'interculturalisme (ce jumeau québécois du multiculturalisme).

Au début 2017, après neuf années, rien n'est encore réglé et les deux commissaires se déchirent. **Gérard Bouchard** trouve « *décevante* » la volte-face de son collègue, **Charles Taylor**, qui ne croit plus en la principale recommandation contenue au rapport, soit l'interdiction du port de signes religieux pour les personnes en situation d'autorité (comme les juges, policiers et gardiens de prison). Il déplore même que l'un des « *buts* » de son collègue est de mettre en échec le consensus sur cette question qui semblait se dessiner entre les différents partis à l'Assemblée nationale du Québec. Ce pauvre Bouchard comprendrait-il enfin qu'il a joué, malgré lui, à l'idiot utile au service du nationalisme canadien en défendant l'interculturalisme que son collègue Taylor qualifie lui-même de copie du multiculturalisme?

C'est ce même Taylor qui, à titre de nationaliste canadien et défenseur acharné de la division multiculturelle, n'hésite pas à dire que cette proposition d'interdire les signes religieux pour les personnes en autorité n'était pour lui qu'« *une question de conjoncture* ». Voici comment il qualifie son intervention récente dans le débat politique : « *Si j'avais une intention politique, c'était d'éviter qu'on accepte ce compromis, oui, justement parce que j'y voyais un grand danger* ». Et on ne peut

¹⁴¹ Voir section 1.2 de la présente analyse sur la Commission des droits de la personne.

qu'en déduire que ce « *danger* », c'est de voir apparaître au Québec un consensus favorisant le vivre-ensemble qui est contraire à cette division prônée par le nationalisme canadien. Cette division que monsieur Bouchard semble entrevoir enfin : « *Le Québec risque d'être une autre fois enfoncé dans l'âcre querelle qui le divise depuis une quinzaine d'années* ». ¹⁴²

[Des commissaires de la bien-pensance qui stigmatisent]

Le choix de ces deux individus – acquis aux thèses erronées des *multi* et *inter*-culturalisme – pour présider une commission sur les pratiques d'accommodement était délibéré : l'objectif n'étant pas de régler les problèmes d'abus mais de les justifier et les soutenir sous couvert de les « *encadrer* ». Avec un discours naïf et bien-pensant, leur approche vise à culpabiliser la société d'accueil et lui faire avaler un nouveau code de tolérance qui consiste à devoir accepter toutes les intolérances. Et gare à celui qui s'y oppose, ses propos seront qualifiés de scandaleux et on l'accusera d'intolérance, de stigmatiser l'Autre et même d'inciter à la haine raciale.

[Des bons et des mauvais médias]

Et gare aussi aux médias qui ne sont pas du bon bord – soit de leur bord. En dignes censeurs et commissaires de la bien-pensance, ces médias seront qualifiés de « *mauvais* ». Monsieur Taylor de préciser que « *les bons médias se sont encore améliorés et les mauvais osent moins s'afficher, même si des chroniqueurs, dans Le journal de Montréal par exemple, continuent de battre tambour* ». ¹⁴³

Il est vrai que plusieurs chroniqueurs de ces médias ont encore une certaine lucidité et ne se gênent pas pour décrire les mensonges de la propagande canadienne du multiculturalisme. Pensons notamment à **Mathieu Bock-Côté**, qui a écrit abondamment sur le sujet. ¹⁴⁴ Pensons aussi à **Joseph Facal**, **Richard Martineau** et **Denise Bombardier** qui n'hésitent pas à montrer les dérapages et absurdités liés aux accommodements déraisonnables. D'ailleurs, en avril 2017, madame Bombardier montre une autre de ces absurdités : l'annulation de la collation des grades à l'*École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry* à Montréal qui prive plus d'une centaine d'élèves de cette activité simplement du fait que certains n'y assisteront pas pour cause de ramadan. Une autre décision inacceptable, dictée par la rectitude politique, qui remet en cause l'avenir du vivre-ensemble. Comme l'écrit madame Bombardier :

« Que les étudiants musulmans refusent de participer à ce rite de passage obligé, qui

¹⁴² Lisa-Marie GERVAIS, *La volte-face de Charles Taylor, une bénédiction pour Couillard*, ledevoir.com, 15/02/2017 / RADIO-CANADA, *Gérard Bouchard maintient sa position sur les signes religieux*, radio-canada.ca, 16/02/2017 / Lisa-Marie GERVAIS, *On y était presque, dit Bouchard*, Le Devoir, 17/02/2017, p.A1.

¹⁴³ Lisa-Marie GERVAIS et Stéphane BAILLARGEON, *Les rendez-vous ratés du vivre-ensemble / Le bilan de Gérard Bouchard et Charles Taylor*, Le Devoir, 05/02/2017.

¹⁴⁴ Monsieur Bock-Côté a publié notamment « *Le multiculturalisme comme religion politique* », Éditions du Cerf, 2016, 367 pages.

marque une étape importante du parcours scolaire pour les élèves au Canada et qui est la célébration d'une réussite et un moment de réjouissance amicale, en dit long sur le peu d'intégration des élèves à la culture québécoise ».¹⁴⁵

[Un commissaire pro-charia]

Ajoutons quelques infos au sujet de **Charles Taylor**. Comment peut-on s'attendre à des propos rassembleurs et à une vision constructive du vivre-ensemble d'un individu qui se fait défenseur de la division multiculturelle, du repli et de l'exclusion? Déjà, en 2004, il était favorable à l'instauration, en Ontario, de tribunaux islamiques basés sur la charia.¹⁴⁶ Cette charia qu'on décrivait, en 2005, comme un ensemble de « *lois vieilles de 1400 ans* » dans lequel, selon les propos d'**Elahé Chokraï**, alors présidente-fondatrice de *l'Association des femmes iraniennes de Montréal*, « *la femme est la moitié de l'homme* » et, en cas de litige, « *ça prend deux femmes pour témoigner* ». De plus, elle raconte l'histoire de Leila Fathi, une jeune fille Kurde de 11 ans violée et assassinée et dont un des assassins a été retrouvé et condamné à mort :

« Mais comme sa vie, selon la charia, vaut le double de celle de sa victime, les parents de Leila devaient verser une importante somme d'argent à la famille du meurtrier afin qu'il soit châtié. Pour amasser les fonds nécessaires, les parents ont vendu leur maison et un rein chacun... ».

Et l'article d'ajouter :

« Et ici? Ici, on dirait que des voisins ontariens sont tombés sur la tête. Au nom d'une vision tordue du multiculturalisme, le « meilleur » pays du monde pourrait devenir le premier pays du monde occidental à recourir de façon officielle à la charia ».¹⁴⁷

Un coprésident, favorable à la charia, était sans doute, dans cette « *vision tordue du multiculturalisme* » si chère aux nationalistes canadiens, un excellent candidat. Mais avec un sens politique qui se limite à la naïveté, à des bons sentiments et à des attaques pour affaiblir et diviser la nation québécoise, comment peut-on espérer qu'il y aura amélioration du vivre-ensemble? Comment peut-on concevoir une réelle intégration lorsque c'est la division multiculturelle qu'on défend aveuglément?

[La faute à la société d'accueil]

Dans une entrevue au quotidien *Le Devoir*, qui fait suite à l'attentat à la mosquée de Québec, c'est sans surprise que monsieur Taylor fait allusion à l'« *islamophobie* » et y associe la « *campagne sur la Charte des valeurs* » qui aurait été, au Québec, une « *instrumentalisation* » pour « *attirer une clientèle électorale* ». Évidemment, fidèle à la propagande multiculturelle du nationalisme canadien

¹⁴⁵ Denise BOMBARDIER, *Accommodements raisonnables et déraisonnables*, Journal de Québec, 01/04/2017, p. 10.

¹⁴⁶ Djemila BENHABIB, *Québec, le faux paradis des communautarismes religieux*, marianne.net, 07/05/2016.

¹⁴⁷ Rima ELKOURI, *Le monde à l'envers*, La Presse, 08/03/2005, p. A8.

– qui consiste à accuser de division et d'exclusion celui qui manifeste justement son désaccord sur la division et le repli communautariste –, il met le « *problème de l'intégration* » uniquement sur les épaules de la société d'accueil car, bien entendu, « *l'obstacle ne vient pas des immigrants* » : « *les immigrants ne demandent pas mieux que de s'intégrer. L'obstacle vient toujours de l'autre bord* ».

[Des intégristes qui deviennent de doux agneaux en ce vertueux Canada]

De plus, en digne aveugle qui croit en la supériorité de son modèle, il se permet d'accuser un autre pays, la France, « *de prendre des décisions qui stigmatisent certains et accentuent le clivage profond : non seulement les gens en place refusent l'autre d'un point de vue identitaire, en plus les immigrants commencent à former une contre-identité* ». Évidemment, il n'y a rien de tout ceci au pays enchanteur du multiculturalisme canadien car cette question de contre-identité de la part d'une petite minorité par rapport à la société d'accueil, « *cela existe en France, en Angleterre, parce qu'il y a toujours des problèmes à recevoir des immigrants de son ancien empire. Mais ce problème n'existe pratiquement pas ici* ». C'est à croire que les intégristes feraient cette distinction et deviendraient, comme par enchantement, de doux agneaux en ce vertueux Canada.

Prétention, angélisme et aveuglement, voilà les seuls qualificatifs pour ce simplisme où, en plus, on se permet de reprendre les accusations de colonialisme. Monsieur Taylor devrait avoir l'humilité d'avouer la faillite du multiculturalisme lorsqu'il écrit, sur le « *problème de l'intégration* » au Canada, qu'« *il faut trouver des moyens d'accélérer les contacts et les rencontres. Plus les gens se côtoient, plus les différentes craintes s'estompent. Sauf si on pose des actes qui créent des ruptures et du ressentiment* ». C'est le repli multiculturel et la division qui sont, ensemble, les causes de la rupture. Ils vont à l'encontre du vivre-ensemble et favorisent le ressentiment.¹⁴⁸

3.6 – Recommandations

Recommandation 18 (voir pages 16, 58 et s. et 67)

Que soit dénoncé cette fiction de l'« *islamophobie* » qui est une arme d'intimidation des islamistes et qui constitue une atteinte à la liberté d'expression et un premier pas vers l'instauration de la censure et du délit d'opinion.

Recommandation 19 (voir pages 59 et 77)

Que soit réitéré l'importance d'être à l'écoute de ceux qui vivent sur une terre à majorité musulmane – ou qui y proviennent – et qui sont confrontés – ou ont été confrontés – à la réaction islamiste. Ils voient et comprennent ce qui s'y joue, en décrivent le réel et sont qualifiés pour nous

¹⁴⁸ Idem, note 143.

éclairer et sanctionner nos errances à ce sujet.

Recommandation 20 (voir pages 61 et s.)

Que soit dénoncé les MOTIONS sur cet artefact qu'est l'« *islamophobie* » et qui ont pour but inavoué d'empêcher le débat d'idées. De plus, qu'il soit réaffirmé clairement que le droit de critiquer des religions et des idéologies n'a rien à voir avec un schéma « *raciste* ».

Recommandation 21 (voir pages 65 et s.)

Que soit déclaré inadmissible l'APPROCHE VICTIMAIRE, qui consiste notamment en une recherche constante de supposées discriminations et à répéter continuellement aux immigrants qu'ils sont potentiellement des « *victimes* ». De plus, que soit déclaré irrecevable l'argument fantaisiste « *C'est dans leur culture!* » qui ouvre la porte à l'obscurantisme et à une reddition aveugle.

Recommandation 22 (voir page 72)

Que soit dénoncé cette dérive, notamment d'une certaine gauche, dans un racisme anti-blanc et dans un culte excessif des minorités de toute nature (ethniques, de genre et de sexualité, etc.). De plus, que soit dénoncé cette approche qui consiste à reporter les accusations (discrimination, racisme, etc.) sur la société dans son ensemble.

Recommandation 23 (voir pages 76 et s.)

Qu'il soit reconnu que le voile et ses dérivés ne sont pas des signes d'appartenance religieuse (le Coran ne les impose pas) mais des signes distinctifs et d'exclusions que les intégristes prétendent obligatoire. De plus, qu'ils sont des moyens pour culpabiliser la femme qui n'agit pas à l'identique et pour refuser l'intégration, l'égalité et l'émancipation qui sont des principes de société.

Conclusion (et bref retour sur les recommandations)

[Une assimilation partagée pour une égalité absolue]

La vraie fraternité, c'est l'égalité absolue sans distinction d'origine et de religion. Il faut retrouver le chemin d'une assimilation partagée, celle qui crée des ponts, des complicités, des ressemblances et qui combat les antagonismes venimeux et les divisions paralysantes. Pour ce faire, il faut opposer, aux faux discours des tenants de la division multiculturelle et de la bien-pensance, des mots et des actes pour les confronter à leurs contradictions et au mépris qu'ils instillent dans les esprits et les cœurs. Il ne faut pas se gêner, au nom d'une décence ordinaire et du sens commun, à parler fort et à agir pour préserver les repères, l'unité de la nation et un véritable vivre-ensemble.

[Préférer la vérité au mensonge et défendre une véritable intégration]

Évidemment, au Canada, ce qui nous condamne aux yeux des nationalistes canadiens et de leurs favoris, c'est l'exposé clair et irréfutable de la faillite du multiculturalisme. Mais ce qui nous honore, c'est justement cette condamnation, ce doux châtiment qui prouve qu'il vaut mieux préférer la vérité au mensonge et ne pas pratiquer le déni en se berçant de fausses illusions. C'est toujours un honneur de contribuer à la défense des valeurs humaines, de l'universalisme des droits et d'une véritable intégration. C'est aussi un honneur d'apporter sa modeste contribution contre une idéologie multiculturelle que plusieurs qualifient, à juste titre, de régression condamnée à mourir.

[SUR RECOMMANDATIONS]

Nous invitons la Commission des droits de la personne et le gouvernement du Québec à prendre en compte nos recommandations dans le but de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble. En outre, pour combattre réellement le racisme et une discrimination *systemique*, nous devons commencer par dénoncer ce qui est à la base du *systeme*, soit le multiculturalisme (et son jumeau l'interculturalisme), ainsi que l'absence d'équilibre entre les droits individuels et collectifs.

Nos 23 recommandations se retrouvent aux pages suivantes :

- Pour le chapitre 1, page 38 : recommandations 1 à 11.
- Pour le chapitre 2, page 57 : recommandations 12 à 17.
- Pour le chapitre 3, page 83 : recommandations 18 à 23.

Les recommandations doivent avoir pour objectif de ne pas laisser s'installer le déchirement du lien

social par l'acceptation des règles de rupture. En définitive, il faut mettre en place des mesures destinées à améliorer le sentiment d'appartenance et l'intégration de tous les citoyens et citoyennes. Ceci passe par une approche inclusive qui consiste à prôner une assimilation réciproque dans une société ayant une culture et des valeurs communes. C'est d'ailleurs seulement dans ces conditions que peut se matérialiser un véritable droit à l'égalité.

[Faire valoir l'héritage et défendre la nation et sa composante identitaire]

La volonté de résister est la conviction qu'il faut défendre ce lien fondamental – la nation – qui unit des citoyens résolus à vivre ensemble. La nation nous identifie et la conscience nationale est le désir de durer et de lutter ensemble pour se libérer de ceux qui nous nient et nous divisent. Il faut prendre fait et cause pour la définition de la « *nation* » énoncée par **Renan** : « *La volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis* ». Ceci va évidemment à l'encontre de la division canadienne et il faut refuser aux diviseurs toute responsabilité dans la gestion de la société. Les Québécois ont le droit de préserver leur héritage et ceci passe par un certain conservatisme qui doit être placé au cœur des préoccupations sociales. Les droits et libertés doivent être interprétés à l'aune des défis contemporains et des nécessités de la défense de la culture et de la composante identitaire de la nation. Et le vaste champ du christianisme doit être réinvesti, car c'est en assumant notre héritage que nous saurons recevoir l'Autre et que ce dernier comprendra ce qu'est le pays d'accueil et l'effort qu'il doit faire pour s'y adapter.

[Combattre le nationalisme canadien et sa stratégie de division multiculturelle]

Au Québec, les slogans « *Maître chez nous!* » et « *On est chez nous!* » sont équivalents. Lancé au début des années 1960 et encore pertinent, le premier avait pour but de combattre les nationalistes canadiens et leur bras armé – le gouvernement central – qui empêchaient les québécois de s'affirmer et de développer leur économie. Le second en est une variante qui vise à contrecarrer leur nouvelle stratégie de division dont l'objectif est de fractionner la société en diverses communautés. Affirmer qu'on est chez nous, c'est dire que les francophones ne forment pas une communauté parmi d'autres mais la majorité qui accueille. Une majorité qui a une culture, une langue commune et des valeurs incontournables. Comme l'affirmait **Martin Heidegger**, « *tout ce qui est essentiel et grand n'a pu émerger que lorsque les hommes ont eu une maison et ont été enracinés dans une patrie* ». C'est cet enracinement qui est offert par le Québec, et les nationalistes canadiens et leurs favoris font preuve d'intolérance et de racisme en cherchant à communautariser cette majorité et en la stigmatisant avec des accusations de repli identitaire (un repli dont ils font la promotion avec leur multiculturalisme).

[Il faut des liens, des repères et une société forte pour les protéger]

Rendre plus attractive l'identité du Québec, c'est reparler de cohésion, de grandeur, de liberté ; c'est renouer avec notre histoire, nos ambitions, notre fierté ; c'est réaffirmer que le mot « *Québécois* » a un sens et qu'il contient des vecteurs d'affirmation collective ancrés dans les

valeurs universelles et chrétiennes. C'est cet ensemble qui est le socle de l'identité et faire de l'individu un simple détenteur de droits, c'est faire le vide autour de lui. Il faut des liens, des repères et une société forte car l'individualisme absolu aboutit au recul des libertés et produit des individus égarés. Finalement, la précarité identitaire est plus grave que la précarité économique et bien des peuples, qui ont une identité collective forte et une fierté nationale, ne vivent pas dans l'opulence, mais vivent heureux et confiants.

Fin